

MC/2141

Original: anglais

10 mai 2004

QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2003**

Ce document est soumis au Comité exécutif pour sa cent unième session en juin 2004.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES	6
 SERVICES	
I. Mouvements	13
Tableaux statistiques pour 2003	16
II. Migration et santé	23
III. Coopération technique en matière de migration	30
IV. Retours volontaires assistés	35
V. Information de masse	41
VI. Lutte contre la traite	43
VII. Migration de main-d'œuvre	49
VIII. Autres programmes	55
Programmes de dédommagement	55
Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire	60
 ACTIVITES DE CARACTERE GENERAL ET APPUI AUX PROGRAMMES	
IX. Appui aux programmes	66
X. Médias et information	71
XI. Relations extérieures	73
XII. Service juridique	77
XIII. Questions de genre	78
XIV. Appui administratif	80
XV. Bureau de l'inspecteur général	90
XVI. Technologie de l'information et communications	91

ABREVIATIONS

AGAMI	Groupe d'action sur l'asile et la migration
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ANCI	Association nationale des cités italiennes
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (Tunisie)
ATCT	Agence Tunisienne pour la Coopération Technique
BAFL	Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
BORK	Projet berlinois de réintégration professionnelle des Kosovars
CAP	Processus des appels globaux
CARDS	Community Programme for Assistance, Reconstruction, Development and Stabilization in the Western Balkans (Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation dans l'Ouest des Balkans)
CDC	Centre national pour la prévention des maladies chroniques et la promotion de la santé
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CE	Commission européenne
CesPi	Institut italien de recherche sur les politiques internationales
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CIMI	Center for International Migration and Integration (Centre pour la migration internationale et l'intégration)
CITPM	Centre international pour le développement politique migratoire
CMMI	Commission mondiale sur la migration internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe)
CPA	Administrateur de l'autorité provisoire de la coalition (Iraq)
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFID	Département du développement international du Royaume-Uni
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FEDASIL	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Belgique)
FERME	Fondation des entreprises de recrutement de main-d'oeuvre agricole étrangère (Canada)
FONAPAZ	Fonds national pour la paix (Guatemala)
FSM	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
GARP	Programme de réintégration et d'émigration de demandeurs d'asile d'Allemagne
GMG	Groupe de Genève sur la question migratoire
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HCDH	Haut Commissariat aux droits de l'homme
IAMM	International Agenda for Migration Management (Agenda international pour la gestion des migrations)
IASC	Comité permanent interorganisations
ICRS	Information, Counselling and Referral Service (Service d'information, de conseil et d'orientation)

ABREVIATIONS (suite)

IGC	Consultations intergouvernementales en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations
IMIS	Système intégré d'information sur les migrations
IPCC	Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq
IPRF	Structure chargée de l'identification des biens irakiens
ISIM	Institute for the Study of International Migration (Institut d'étude des migrations internationales)
ITI	Initiative transitoire pour l'Iraq
JDC	<i>American Jewish Joint Distribution Committee</i>
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MEHRPI	Programme d'évacuation médicale et de remise en état de l'infrastructure sanitaire en Iraq
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MIDSA	Dialogue sur la migration en Afrique australe
MIGRA	Agence d'information en ligne destinée aux immigrants, Italie
MiMOSA	Migrant Management and Operational Services Application (Application des systèmes de gestion des migrants et des systèmes opérationnels)
MOSS	Minimum Operating Security Standards (Normes minimales de sécurité opérationnelle)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)
ODR	Office fédéral (suisse) des réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTI	Office des initiatives transitoires de l'USAID
PHAMSA	Partnership on HIV/AIDS among Mobile Populations in Southern Africa (Partenariat entre populations mobiles d'Afrique australe concernant le VIH/SIDA)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROCHE	Promotion de chances d'emploi (Tunisie)
PRODEFRO	Programme de développement frontalier (Guatemala)
PROMOTE	Renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion de la migration de main-d'œuvre tunisienne
PTR	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo
RANA	Système d'accueil et de réintégration de nationaux afghans en Afghanistan
RCM	Conférence régionale sur la migration
REAG	Programme de retour et de réintégration de demandeurs d'asile depuis l'Allemagne
RIF	Return Information Fund (Suisse)

ABBREVIATIONS (suite)

RRTF	Fonds de réponse rapide pour les transports
SAIT	<i>Security Awareness Induction Training</i>
SFP	Security Focal Point (Points focaux de l'OIM pour la sécurité)
SIDA	Swedish International Development Agency (Agence suédoise pour le développement international)
SIEMCA	Système d'informations statistiques sur les migrations en Amérique centrale
SLBFE	Sri Lanka Bureau of Foreign Employment (Bureau sri lankais de l'emploi outremer)
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNFSCO	United Nations Field Security Coordination (Coordination des Nations Unies pour la sécurité du personnel)
UNODC	Office contre la drogue et le crime (anciennement Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)
UNOHCI	United Nations Office of Humanitarian Coordinator for Iraq (Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies pour l'Iraq)
UNSECOORD	Office of the United Nations Security Coordinator (Bureau du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies)
USAID	United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le développement international)
USRP	Programme de réinstallation de réfugiés aux Etats-Unis
VARRP	Voluntary Assisted Return and Reintegration Programme (Programme de retours volontaires assistés et de réintégration)

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR 2003

INTRODUCTION

1. En 2003, l'Organisation a accordé le statut de membre aux Etats suivants: Nouvelle-Zélande, République de Malte, République de Moldova et République islamique de Mauritanie. Les autres activités et décisions significatives des organes directeurs de l'OIM sont résumées dans le présent rapport, comme les années précédentes, afin de donner un aperçu d'ensemble complet de la situation.

2. 2003 a encore été une année de croissance. Les quatre nouveaux Etats Membres ont porté le total des membres à 102. Le total des dépenses en 2003 (pour l'ensemble du programme administratif et des programmes d'opération) a été de 440,6 millions de dollars, contre 372,6 millions en 2002, soit une augmentation de 18 %. La partie administrative du budget a augmenté de 2,54 % pour s'établir à 36.673.000 francs suisses. La partie opérationnelle du budget a pour sa part augmenté de 63,9 millions de dollars, pour s'établir à 413,5 millions de dollars. L'effectif total de l'Organisation a augmenté de 8,1 %, portant ainsi le total des membres du personnel à 3.691 à la fin de 2003, avec une légère augmentation de l'effectif féminin au niveau Administrateurs, qui passe de 37,7 à 39,7 %.

3. Si la croissance se poursuit, elle n'est cependant ni égale ni uniforme en termes géographiques ou thématiques. Si elle se vérifie au niveau de chaque service, excepté les mouvements, et de chaque région, excepté l'Asie et l'Océanie, ce tableau d'ensemble masque d'importantes fluctuations au niveau sous-régional et au niveau national. Un glissement au niveau de l'attention politique ou des sources de financement peut entraîner une expansion considérable dans un secteur géographique particulier ou dans un secteur de programmes particulier, aboutissant parfois à une baisse d'activité dans d'autres secteurs. Cette situation pose des difficultés à la fois pour la gestion de l'Organisation et pour la planification et la mise en œuvre des activités dans le domaine de la gestion des flux migratoires.

4. Les questions connexes de la croissance continue de l'Organisation et du niveau de l'allocation correspondant à la partie administrative du budget ont fait l'objet de débats au sein des organes directeurs en 2003, et ces débats se poursuivront en 2004. Le problème des contributions assignées restant dues a lui aussi été largement débattu au sein des organes directeurs en 2003, et les efforts déployés pour y remédier se poursuivront également en 2004. Pour sa part, l'Administration a continué à chercher le moyen de réaliser des économies et a appliqué des mesures dans ce sens, notamment par le transfert de certaines fonctions à Manille. Deux autres questions importantes ont été examinées en 2003 et continueront de l'être en 2004: a) le document intitulé: "Stratégie de l'OIM: les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l'OIM", et b) Relations OIM - ONU.

5. En dehors des organes directeurs, deux faits nouveaux significatifs ont eu en 2003 des conséquences sur les relations entretenues par l'OIM avec la communauté internationale, à savoir la création du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG) et de la Commission mondiale sur la migration internationale (CMMI). Le GMG est constitué des chefs de secrétariat de six organisations traitant de la migration sous différents aspects: l'OIT, l'OIM, la CNUCED, le HCDH, le HCR et l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) et

poursuit les buts suivants: échanger des informations et des idées, œuvrer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, nouer des liens efficaces et fournir des orientations et un leadership à l'échelle du système tout entier. La création du Groupe constitue une phase importante dans le cadre des efforts déployés par l'OIM depuis les deux dernières années aux fins de renforcer les partenariats stratégiques avec les institutions clefs. La CMMI, pour sa part, a été lancée en décembre 2003 par le Secrétaire général des Nations Unies, avec pour objectif déclaré d'inscrire la migration internationale à l'ordre du jour mondial, d'analyser les lacunes au niveau des approches politiques actuelles de la migration et de formuler des recommandations en 2005 sur la manière de renforcer la gouvernance de la migration internationale.

6. Entre autres points et faits nouveaux dignes d'attention dans le contexte de la migration mondiale en 2003, on peut citer le souci constant de sécurité et la reconnaissance croissante du fait que a) la migration est une réalité et que, par conséquent, il s'agit de prendre des mesures permettant d'y mettre de l'ordre, et non pas simplement d'y faire obstacle; b) les avantages d'un partenariat accru entre les pays situés sur les mêmes itinéraires migratoires, et c) la pertinence de l'orientation du fait migratoire dans une optique de développement. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale, et de l'un de ses deux protocoles, ainsi que celle de la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en 2003, a accru la demande d'assistance des Etats pour la mise au point des mesures législatives et administratives requises pour donner effet aux obligations découlant de ces divers instruments. On a en effet constaté une augmentation générale de la demande de conseils, de modèles et de formation dans le domaine des instruments internationaux et régionaux relatifs à la migration.

7. En Afghanistan, l'OIM a continué à œuvrer pour la consolidation de la paix et pour la facilitation des retours. En Iraq, elle a pris part aux efforts d'assistance humanitaire de la communauté internationale à la suite du renversement du régime en place, mais la mise en œuvre des programmes est apparue tributaire des ONG partenaires et du personnel national lorsque l'ensemble du personnel international a dû être évacué au lendemain de l'attentat contre le Siège des Nations Unies à Bagdad, le 19 août. En Afrique, une évolution permettant de nourrir des espoirs de paix et de stabilité a permis certaines activités de retour ou des préparatifs en vue du retour de populations depuis longtemps déplacées.

8. Abordons à présent la présentation résumée des principales activités de l'OIM et des principaux faits nouveaux apparus en 2003. L'OIM a assuré une aide aux **mouvements** à un total d'environ 210.000 personnes durant l'année écoulée. Il s'agit là d'un recul considérable par rapport à 2002, où 514.400 personnes avaient été aidées à se déplacer. Ce recul est essentiellement dû à la baisse des mouvements relatifs aux déplacés internes et aux rapatriés afghans, qui entraînent pour une grande partie (335.000 personnes) dans les chiffres de 2002. On a également constaté une diminution du nombre des mouvements effectués en direction du Timor Leste et de l'Afrique de l'Ouest. Un secteur ayant enregistré une activité accrue est celui de l'aide aux migrants autorisés à se réinstaller dans des pays tiers, qui a concerné en 2003 un total de 69.775 personnes. Pour le reste, les principaux mouvements effectués en 2003 ont été ceux des nationaux de pays tiers quittant l'Iraq (4.400 personnes de 19 nationalités différentes); les nationaux de pays tiers rentrant en Afrique de l'Ouest (9.980 ressortissants de 10 pays différents), et les rapatriements en Angola depuis les pays voisins.

9. S'agissant de la **santé dans le contexte migratoire**, le nombre des évaluations s'est accru de 1,8 % par rapport à 2002, pour s'établir à 79.914. Des systèmes informatiques dédiés ont été

déployés dans un plus grand nombre de lieux, augmentant d'autant la portée de la surveillance de santé publique entre les pays sources et les pays de destination et facilitant l'accès aux soins de santé. Les projets de VIH/SIDA ont augmenté en nombre et en ampleur, et un travail important s'est poursuivi dans le domaine de la sensibilisation à l'aspect de santé publique de la traite des êtres humains. Le programme d'évacuation médicale et de réadaptation concernant l'Iraq a donné lieu à l'évacuation de 173 patients vers 16 pays, où ils ont pu recevoir des traitements qui ne leur étaient pas accessibles en Iraq, et 108 d'entre eux sont rentrés au pays avant la fin de l'année. Parallèlement, le nécessaire a été fait pour remettre en état l'infrastructure sanitaire nationale.

10. Le nombre de projets relevant de la **coopération technique en matière de migration**, excepté la gestion des migrations dans les situations d'après-crise, s'est accru de 14 %, entraînant du même coup une augmentation des dépenses d'opérations de 34 %. L'amélioration de la gestion des migrations dans le contexte paneuropéen a constitué l'un des objectifs cibles importants en 2003, dans la mesure où les pays se préparaient à l'élargissement de l'UE et œuvraient à des accords de partenariat et de coopération en son sein. Deux domaines clefs ayant surtout retenu l'attention en 2003 ont été: a) "la coopération technique en matière de gestion des migrations et le renforcement des capacités institutionnelles" – particulièrement dans la mise en place et le renforcement de cadres législatifs et politiques, ainsi que les systèmes opérationnels; et b) "la migration pour le développement" – à la fois dans la perspective de promouvoir le développement socio-économique dans les régions subissant une pression à l'émigration, et d'engager les nationaux à l'étranger dans le cadre de différentes formules afin de favoriser le développement de leur communauté et de leur pays d'origine.

11. Dans le domaine des **retours volontaires assistés**, environ 29.000 personnes ont été aidées dans le cadre des programmes ordinaires; beaucoup d'autres ont bénéficié d'un large éventail de services d'aide précédant le départ et suivant l'arrivée. On a constaté une augmentation du nombre des destinations de retour et des distances entre les pays d'origine et les pays hôtes. En raison de la recrudescence des activités centrées sur les conseils et le travail de sensibilisation, une proportion accrue de migrants irréguliers qui étaient restés à l'écart du système d'asile ont sollicité le système des retours volontaires assistés dans un certain nombre de pays hôtes européens. 31 nouveaux projets de retours volontaires assistés ont été financés en 2003, et on a noté un effort particulier dans le sens d'un accroissement et d'un renforcement des services visant à favoriser la durabilité des retours.

12. Les activités dans le domaine de l'**information de masse** ont été renforcées et élargies en 2003, tant en termes de couverture géographique que de couverture thématique. La demande pour des campagnes d'information et des centres d'information destinés aux migrants a continué d'augmenter. L'accent a principalement été mis sur la prévention de la traite et de la migration irrégulière mais aussi, et dans une mesure croissante, sur l'amélioration de l'image des migrants et sur les perspectives offertes par l'intégration socio-économique dans les sociétés d'accueil.

13. L'année écoulée a elle aussi été témoin d'une augmentation de plus de 50 % du budget des activités de **lutte contre la traite**, ainsi que d'une expansion géographique de ses activités. 2003 a également été une année d'évaluation des programmes, axée sur le contrôle de sa pertinence et de son efficacité. L'accent a davantage été mis sur le travail de sensibilisation des populations afin d'améliorer le travail en réseau et la coopération avec la société civile, et sur le renforcement des capacités locales susceptibles d'agir sur la durabilité des activités de lutte contre la traite et d'assistance. La base de données du module de lutte contre la traite qui était

précédemment ciblée sur les Balkans, a été élargie à une base de données mondiale en 2003. Ceci a facilité la gestion de l'aide aux victimes de la traite et a renforcé les ressources en termes de recherche et de compréhension des causes, des processus, des tendances et des conséquences de ce phénomène.

14. Les programmes de **migration de main-d'œuvre** en 2003 ont surtout été consacrés au renforcement des capacités des gouvernements à gérer la migration de main-d'œuvre et à engager les nationaux à l'étranger dans des efforts axés sur le développement, à donner aux migrants la préparation et la formation nécessaires dans la perspective des emplois qui pourraient leur être offerts à l'étranger; à renforcer la capacité de la société civile pour ce qui est de favoriser l'intégration des migrants; et à susciter le dialogue régional sur les questions liées à la migration de main-d'œuvre.

15. Le programme **Migrations pour le développement en Afrique** (MIDA) a progressé en 2003 avec la mise sur les rails de six nouveaux projets en Afrique sub-saharienne. Les programmes MIDA consacrés aux Grands Lacs ont été évalués dans la perspective d'amorcer une seconde phase en 2004. Un programme MIDA consacré à la santé a été lancé comme projet pilote en 2003, en partenariat avec l'OMS. Des études de faisabilité ont été entreprises dans différents pays afin d'explorer les moyens de canaliser les rapatriements de fonds dans une optique de développement des pays d'origine.

16. 2003 a été la troisième année de participation de l'OIM aux deux **programmes de dédommagement**: le Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP) et le Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste/Banques suisses (HVAP), l'un et l'autre visant à dédommager financièrement les anciens travailleurs forcés ou réduits en esclavage, ainsi que certaines autres victimes du régime nazi. Pour ces programmes, 2003 aura été la période au cours de laquelle la quasi-totalité des demandes de dédommagement auront été enregistrées et où on aura pu se consacrer davantage aux versements des indemnités et aux notifications des décisions rendues. 2003 aura également été une année significative pour les Programmes humanitaires et sociaux (HSP) mis sur pied pour venir en aide à des groupes déterminés de victimes. A la fin de l'année écoulée, l'OIM avait engagé 52 projets pour une valeur de plus de 18,7 millions de dollars au sein de communautés de victimes dans douze pays d'Europe centrale et orientale. En 2003, l'OIM s'est également engagée dans la conception et la mise en œuvre d'un programme de dédommagement pour perte de biens en Iraq, apportant ses conseils d'experts et son assistance technique à la Commission chargée des demandes de réparation pour pertes de bien en Iraq.

17. Le programme **Politique et recherche en matière migratoire**, dans sa troisième année, a continué de contribuer au renforcement de la compréhension et du dialogue sur les questions migratoires au niveau mondial. Le dialogue international sur la migration a mis l'accent en 2003 sur le thème de la "Migration dans un contexte de mondialisation". La session du Conseil de novembre a été le point culminant de ce débat, mais les ateliers d'intersession destinés aux décideurs sur a) la collecte et la gestion des données et b) le commerce et la migration y ont contribué dans une mesure importante eux aussi. Le PPRM a produit un certain nombre de publications, dont le deuxième rapport "Etat de la migration dans le monde en 2003: Gestion des migrations – Populations mobiles: défis et réponses". En tant que secrétariat de l'Initiative de Berne, le PPRM a mis au point le concept d'un cadre politique de principes directeurs devant faciliter la coopération en matière de gestion des migrations – le projet d'ordre du jour international sur la gestion des migrations – qui continue de faire l'objet de consultations. Egalement dans le cadre de l'Initiative de Berne, l'OIM a commandité et co-publié une étude

d'experts sur "les normes juridiques internationales en matière de migration". Le PPRM a continué à jouer un rôle clef dans la promotion de la coopération auprès d'autres institutions et d'organisations non gouvernementales, de même que dans le cadre de processus et de dialogues régionaux. Le Conseil a décidé en novembre de rationaliser le PPRM pour en faire une structure essentielle de l'Organisation sous la forme d'un nouveau département.

18. **Appui aux programmes.** La Division des relations avec les donateurs a continué en 2003 à fournir au personnel de l'OIM un soutien axé sur le travail de sensibilisation et sur le soutien financier aux programmes de l'OIM, et a assuré une liaison directe avec les donateurs et les partenaires au niveau de l'exploration et du réexamen des programmes présentant un intérêt. La reconnaissance croissante du savoir-faire de l'OIM dans les projets consolidés d'appel de fonds s'est traduite par un total de 28.279.969 dollars en faveur de tels projets en 2003. L'Unité de suivi des projets a établi la documentation relative à 565 projets actifs durant l'année écoulée, dont 300 projets nouveaux et 265 projets préexistants. Ceci porte le nombre des projets contenus dans le compendium de la base de données à un total de 2.272. L'Unité des situations de crise et d'après-conflit a apporté son soutien aux bureaux extérieurs en Iraq, en Afghanistan, en Angola, en Ouganda, en Colombie, au Congo, en République démocratique du Congo, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, au Soudan et à Sri Lanka. Son action à l'appui de l'aide à la réintégration des combattants démobilisés et des déplacés internes, ainsi que des groupes vulnérables a été fortement sollicitée en 2003. La sécurité du personnel a été un motif de souci particulier durant l'année écoulée et, depuis que l'Unité de sécurité du personnel est devenue pleinement opérationnelle à Manille en février 2003, elle a été extrêmement occupée à donner des conseils, à mettre en place des réseaux, à fournir des équipements, à organiser des séances de formation et à effectuer sur place des évaluations des besoins et à appliquer des mesures de sécurité.

19. L'intérêt des médias pour les questions migratoires et leur compréhension de ces questions se sont renforcés, ce qui a occasionné un surcroît de demandes d'information à l'adresse du service **Médias et information** et a permis d'assurer une plus vaste couverture, tant en volume qu'en profondeur, des activités de l'OIM, avec le concours de tous les médias, notamment en traitant davantage de sujets et dans un plus grand nombre de langues.

20. 2003 a été une année où les services des **relations extérieures** ont été fortement sollicités sous la forme de conseils, de liaison, de séances d'information et de communications à l'occasion des réunions et des conférences. Les activités de la division Recherche et publications ont également augmenté en 2003, ce qui a conduit la division à s'impliquer dans un total de 53 projets de recherche, dont les trois thèmes principaux ont été: la migration et le développement; la migration de main-d'œuvre; et la lutte contre la migration irrégulière, en plus de nombreuses publications portant sur un large éventail de sujets.

21. Par conséquent, 2003 a été témoin de nombreux développements, à la fois directement pour l'OIM et dans le contexte mondial où s'inscrit son action. Cela nous donne matière à réflexion, tout en nous offrant des opportunités et des défis à relever pour l'année à venir: gérer l'Organisation, répondre aux besoins existants et anticiper les besoins à venir, faire preuve d'une clairvoyance stratégique, montrer la voie et assurer un leadership, et trouver à l'Organisation la place qui lui revient dans l'architecture institutionnelle mondiale tout en lui permettant de conserver les qualités que lui reconnaissent nos partenaires et nos interlocuteurs.

LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Sous-Comité du budget et des finances (6 mai 2003)¹

22. Le Sous-Comité du budget et des finances (SCBF), placé sous la présidence de Mme Stoios-Braken (Pays-Bas), a tenu sa quatre-vingt-neuvième session le 6 mai 2003. A l'ordre du jour figuraient les points suivants: le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002; les contributions restant dues à la partie administrative du budget; la révision du Programme et Budget pour 2003; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035; le barème des quotes-parts pour 2004; et le complément d'informations concernant le processus de délocalisation à Manille.

23. Le Sous-Comité a examiné en détail le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002 (MC/2113) et en a recommandé l'approbation au Comité exécutif.

24. S'agissant du rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget (document de séance/5), il a été rappelé qu'en adoptant son ordre du jour, le Sous-Comité avait décidé de ne pas entrer dans un débat de fond sur la question des contributions restant dues, en attendant le résultat des discussions informelles à ce propos. Le Conseiller juridique a fait le point sur la situation dans ce domaine. La Présidente a fourni des détails au sujet des "Amis de la présidence", le petit groupe établi pour aider à trouver une solution au problème des contributions impayées. Elle a rendu hommage aux "Amis de la présidence" pour le travail précieux effectué et a salué les efforts faits par plusieurs Etats Membres pour honorer leurs obligations financières.

25. Le Sous-Comité a examiné de manière approfondie la révision du Programme et Budget pour 2003 (MC/EX/647) et en a recommandé l'approbation au Comité exécutif.

26. Le Sous-Comité a examiné la proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2004, décrite dans le document MC/EX/648 et a recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget, tel qu'indiqué à la colonne 4 de l'annexe II du document MC/EX/648, et que les organes directeurs revoient la question du barème des quotes-parts pour 2005 en mai 2004.

27. Le Sous-Comité a ensuite examiné les rapports portant sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 (Rapport final 1^{er} janvier – 31 décembre 2002 (SCBF/256) et Rapport d'activité 1^{er} janvier – 30 avril 2003 (SCBF/257)). Le Sous-Comité a pris note des deux rapports susmentionnés sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035.

28. Sous le point "Autres questions", le Sous-Comité a pris note du document MC/EX/649, apportant un complément d'informations concernant le processus de délocalisation à Manille.

¹ Il est rendu compte intégralement des débats de la 89^e session du SCBF dans le Rapport MC/EX/651.

Comité exécutif (11 juin 2003)²

29. La centième session du Comité exécutif a eu lieu le 11 juin 2003. Le Comité exécutif a réélu M. F. Barreiro Perrotta (Paraguay) à la présidence et élu M. Ben Rjiba (Tunisie) à la vice-présidence. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2002; le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002; la déclaration d'un représentant de l'Association du personnel; la Révision du Programme et Budget pour 2003; le barème des quotes-parts pour 2004; les contributions restant dues à la partie administrative du budget; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Fonds 1035); la délocalisation à Manille; et enfin, un échange de vues préliminaire sur la croissance nominale zéro de la partie administrative du budget et sur la croissance de l'OIM.

30. Le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le texte avait été communiqué par avance aux Etats Membres sous la cote MICEM/3/2003 (Remarques du Directeur général à la centième session du Comité exécutif – Introduction au Rapport sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2002 et mise à jour pour 2003). Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2002 (MC/2114) et le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002 (MC/2113); il a ensuite adopté une résolution prenant bonne note de l'un et l'autre rapports.

31. Le représentant de l'Association du personnel a fait une déclaration qui a suscité des interventions de la part de deux délégués et du Directeur général. Il en est rendu compte dans le procès-verbal MC/EX/SR/437.

32. Le Comité exécutif a examiné la Révision du Programme et Budget pour 2003 (MC/EX/647 et MC/EX/647/Corr.1) et approuvé la résolution consacrant la révision du Programme et Budget avec un montant de 36.673.000 francs suisses pour la partie administrative et un montant de 538.103.780 millions de dollars pour la partie opérationnelle.

33. Le Comité exécutif a ensuite approuvé l'ajustement proposé au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2004, tel que présenté en colonne 4 de l'Annexe II du document MC/EX/648, et invité les organes directeurs à examiner le barème des quotes-parts pour 2005 au printemps 2004.

34. Le Comité exécutif a examiné le document (Document de séance/5) consacré aux contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (6.706.580 CHF au 30 avril 2003). Il a noté avec satisfaction les efforts déployés par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions restant dues; il a pris note avec vive préoccupation de la situation actuelle et prié instamment tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter dès que possible de leurs contributions impayées; plus particulièrement, il a prié instamment les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement, en accord avec l'Administration, et d'effectuer un premier versement dans les meilleurs délais possibles; enfin, il a invité le Président du Sous-Comité du budget et des finances à poursuivre les travaux entrepris avec le groupe des "Amis de la présidence", en étroite coopération avec l'Administration.

² Il est rendu compte intégralement des débats du Comité exécutif dans les procès-verbaux MC/EX/SR/437 et MC/EX/SR/438 et dans le Rapport sur la centième session du Comité exécutif (MC/2115).

35. Le Comité exécutif a pris note des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et en transition – Fonds 1035 et sur la délocalisation à Manille.

36. Le Comité exécutif a ensuite examiné le document consacré à l'échange de vues préliminaires sur la croissance nominale zéro de la partie administrative du budget et sur la croissance de l'OIM (MC/EX/650). Après avoir écouté la présentation qu'en a fait l'Administration et en avoir débattu, le Comité exécutif a pris note du document.

Session (extraordinaire) du Conseil (13 juin 2003)³

37. La quatre-vingt-cinquième session (extraordinaire) du Conseil s'est tenue le 13 juin 2003, sous la présidence de S.E. Mme Mohamed (Kenya), et avait pour objet d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour concernant les demandes d'adhésion en qualité de membre et l'élection d'un directeur général.

38. Le Conseil a approuvé les demandes d'adhésion de la République islamique de Mauritanie, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Moldova en qualité de membre, ce qui portait le nombre total de Membres à 101.

39. Le Conseil a ensuite procédé à l'élection d'un Directeur général. M. McKinley a été réélu par acclamation.

40. Un grand nombre de délégués ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres et féliciter le Directeur général de sa réélection. Celui-ci a remercié le Conseil de l'avoir reconduit dans ses fonctions. Les déclarations des délégations et celle du Directeur général sont reprises dans le procès verbal MC/C/SR/447.

41. Le Conseil a été informé que les dates proposées pour les sessions d'automne 2003 du Sous-Comité du budget et des finances et du Conseil seraient changées à la demande d'un délégué, à savoir: Sous-Comité du budget et des finances: 28 et 29 octobre 2003, et Conseil, 18-21 novembre 2003.

Réunions informelles d'information et consultations avec les Etats Membres

42. Dans le cadre du processus continu de consultation avec les Etats Membres et comme suggéré par les bureaux des organes directeurs, l'Administration a invité les représentants des Etats Membres à assister à huit réunions informelles d'information sur des questions financières, administratives, de gestion et de gouvernance à propos de thèmes inscrits aux ordres du jour des organes directeurs en 2003. Parmi ces points figuraient les contributions restant dues à la partie administrative du budget; la délocalisation à Manille; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035; les Initiatives dans le domaine de la migration; le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002; la révision du Programme et Budget pour 2003; la proposition d'ajustement au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2004; la croissance de l'OIM et la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget; le Programme et Budget pour 2004; le Fonds 1035 – évaluation; la stratégie de l'OIM; et le Groupe de travail sur le cadre institutionnel et les relations OIM-ONU (18 février, 9 et 28 avril, 15 mai, 10 septembre, 6 et 17 octobre, respectivement).

³ Il est rendu compte intégralement des débats du Conseil dans le procès-verbal MC/C/SR/447 et dans le rapport sur la 85^e session (extraordinaire) du Conseil (MC/2110).

43. Deux consultations informelles avec les Etats Membres et observateurs ont en outre été organisées en 2003 sous l'égide du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) le 13 février et le 6 octobre, et du Groupe directeur du Conseil de l'OIM pour le Dialogue international sur la migration, à propos de la migration dans le contexte de la mondialisation. Des consultations informelles ont également eu lieu avec des ONG le 8 avril 2003.

Sous-Comité du budget et des finances (28-29 octobre 2003)⁴

44. Le Sous-Comité du budget et des finances (SCBF) s'est réuni pour sa quatre-vingt-dixième session les 28 et 29 octobre 2003. Il a tenu trois séances. Le Sous-Comité a réélu Mme Stoios-Braken (Pays-Bas) à la présidence, M. Lugris (Uruguay) à la vice-présidence et M. Selim Labib (Egypte) à la fonction de rapporteur. En l'absence de la présidente, M. Lugris a présidé les séances.

45. Le Sous-Comité a adopté son ordre du jour consacré aux points suivants: le rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget, la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2003, la déclaration d'un représentant de l'Association du personnel, le Programme et Budget pour 2004, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, la délocalisation à Manille, le rapport sur les ressources humaines, et la sécurité du personnel de l'OIM.

46. S'agissant du rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget, le Président du Sous-Comité a présenté le rapport intérimaire sur les travaux du Groupe de travail du SCBF sur les contributions assignées restant dues (les Amis de la présidence) (SCBF/261) et a déclaré que le Groupe de travail avait étudié le problème en profondeur dans une atmosphère constructive et formulé des recommandations préliminaires. Le Sous-Comité a pris note avec reconnaissance des efforts consentis par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues; il a pris note avec vive préoccupation de la situation qui continuait de s'aggraver et à instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais possibles; il a instamment prié en particulier les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement rééchelonné avec l'Administration et d'effectuer un premier versement aussitôt que possible; il a exprimé ses remerciements aux Amis de la présidence du SCBF pour leurs travaux et a pris note du rapport intérimaire (SCBF/261); il a demandé aux Etats Membres de faire part de leurs commentaires par écrit sur le rapport intérimaire à la Présidente du Sous-Comité; enfin, il a invité les Amis de la présidence du SCBF à poursuivre leurs travaux et à soumettre des propositions et un rapport à la quatre-vingt-onzième session du Sous-Comité.

47. Le Sous-Comité a ensuite examiné le document MC/2116, contenant la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2003 (MC/2083 et MC/2083/Amdt.1) et a recommandé au Conseil d'en prendre note.

48. Un représentant du Comité de l'Association du personnel (SAC) a prononcé une déclaration à l'adresse du Sous-Comité. Le texte de cette déclaration avait été transmis par avance aux membres du Sous-Comité. Celui-ci a pris note de la déclaration. Le représentant du

⁴ Il est rendu compte intégralement des débats de la 90^e session du SCBF dans le Rapport MC/2119.

Comité de l'Association du personnel l'a invité à observer une minute de silence en mémoire de Joel Malik, le membre du personnel de l'OIM tué en service en Iraq.

49. Le Sous-Comité a examiné en détail le Programme et Budget pour 2004 (document MC/2117), conjointement avec le document de séance n° 6 sur la croissance de l'OIM et la croissance nominale zéro (CNZ) de la partie administrative du Budget. Le débat sur le chapitre introductif et la partie I (Administration) du document MC/2117 mettait principalement l'accent sur la question de savoir si le principe de la croissance nominale zéro devait s'appliquer à la partie administrative du budget de 2004 ou si l'augmentation proposée de 2,26 % (soit 827.000 CHF) destinée à couvrir les augmentations automatiques de dépenses et autres augmentations statutaires – équivalant à la croissance réelle zéro – devait être approuvée. L'Administration a présenté le document de séance/6 contenant des informations de base sur la croissance nominale zéro et sur ses conséquences sur l'action de l'OIM, ainsi qu'un aperçu du raisonnement de l'Administration en faveur de l'augmentation proposée de 2,26 % en 2004 et de ses conséquences sur les contributions assignées. Comme aucun consensus ne s'était fait sur l'augmentation proposée de 2,26 % par rapport à la partie administrative du budget de 2003, il a été convenu que tout serait mis en œuvre par l'Administration, le Bureau du SCBF et les Etats Membres pour trouver une solution qui puisse être approuvée par consensus au Conseil lors de sa quatre-vingt-sixième session en novembre 2003.

50. Le Sous-Comité a examiné le document SCBF/260 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Rapport d'activité du 1^{er} janvier au 30 septembre 2003) et le document de séance/7 concernant l'évaluation du Fonds 1035. Le Sous-Comité a décidé d'informer le Conseil qu'il avait pris note du document SCBF/260 et de l'actualisation donnée verbalement par l'Administration, et que le Groupe informel poursuivrait ses délibérations afin de produire un document à soumettre à l'examen de l'ensemble des Etats Membres. Il a exprimé sa satisfaction à propos du fait que l'Administration avait mené une évaluation interne du Fonds 1035.

51. Le Sous-Comité a examiné le document de séance/8 intitulé "*Additional information to the update on Manila delocalization*" (Informations complémentaires au document faisant le point sur la délocalisation à Manille) ainsi que son annexe (document MC/EX/649). Il a été demandé que les Membres soient tenus informés du plan général de délocalisation et que l'Administration établisse régulièrement des rapports de situation sur la question. Le Sous-Comité a pris note du document de séance n° 8. Il a également pris note du Rapport sur les ressources humaines (MC/INF/261) et des explications fournies par l'Administration.

52. L'Administration a présenté le document de séance/9 sur la sécurité du personnel de l'OIM. Suite au débat auquel cette question a donné lieu, le Sous-Comité a pris note du document de séance/9 et décidé de faire part au Conseil de sa préoccupation à propos de la sécurité du personnel, un point qu'il a décidé de maintenir en tant que point distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité pour les sessions à venir.

53. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'adhésion en qualité de Membre de la République de Malte et de la contribution de 0,040 % qu'il était proposé de lui assigner.

Conseil (18 au 21 novembre 2003)⁵

⁵ Il en est rendu compte intégralement dans le projet de rapport de la 86^e session du Conseil (MC/2126).

54. Le Conseil s'est réuni du 18 au 21 novembre 2003 et a élu S.E. M. J. Karklins (Lituanie) à la présidence. Ont également été élus au nouveau bureau: Premier Vice-Président: S.E. M. G. Albin (Mexico); Deuxième Vice-Président: S.E. M. S. Umer (Pakistan); Rapporteur: M. C. Ejinaka (Nigéria).

55. Le Président a salué l'admission du 102^e Etat Membre de l'OIM, la République de Malte, et des quatre nouveaux observateurs, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (JDC) – *Center for International Migration and Integration* (CIMI) et le Service Jésuite des Réfugiés. Les nouveaux Membres et observateurs ont exprimé leur satisfaction d'avoir été admis dans l'Organisation.

56. Le Directeur général et le Directeur général adjoint ont ensuite prononcé leurs allocutions liminaires, MICEM/7/2003 et MICEM/8/2003 respectivement, qui ont ensuite été diffusées et affichées sur le site Internet de l'OIM.

57. Le Dialogue international sur la migration – La migration dans un monde globalisé a été présenté par Gervais Appave, Directeur du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), qui a fait un exposé multimédia sur les tendances migratoires. Cet exposé a été suivi d'interventions par des membres du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), dont la présentation a été faite par le Directeur général de l'OIM, et ce sont ainsi MM. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et Bertrand Ramcharan, Haut Commissaire en exercice des Nations Unies pour les droits de l'homme qui se sont successivement exprimés.

58. Des orateurs de marque ont fait des communications sur la migration dans un monde globalisé, après quoi un débat a été ouvert sur la question. L'Administration a ensuite fait le point sur les développements régionaux et thématiques. Au terme de ces présentations est venu l'atelier sur la migration dans un monde globalisé: trois ateliers consacrés à la migration de main-d'œuvre et trois autres au renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations. Ces ateliers ont été suivis d'une synthèse du Dialogue international sur la migration, au cours de laquelle les modérateurs ont présenté leurs rapports sur chaque atelier et chaque débat, lesquels ont ensuite été résumés dans le rapport du Conseil.

59. Environ 50 délégués ont pris la parole au cours du débat général. Pour clôturer le débat, le Directeur général a prononcé une déclaration qui est reflétée dans le rapport du Conseil.

60. Le Conseil a ensuite abordé la question de la stratégie de l'OIM: les réalités actuelles et futures de la migration et le rôle de l'OIM. L'Ambassadeur Mohamed (Kenya), en sa qualité d'ex-Présidente du Conseil, a présenté le point relatif à l'actualisation de la stratégie de l'OIM: réalités actuelles et futures de la migration et rôle de l'OIM. Suite à cette présentation, plusieurs délégués ont formulé des observations. Le Conseil a pris note du document, invité les Etats Membres à faire à nouveau part de leurs observations par écrit et prié l'Administration de préparer une version révisée énumérant les fonctions et les objectifs clefs de l'Organisation, pour en débattre à l'occasion d'un nouveau cycle de consultations informelles.

61. En sa qualité de Président du Groupe de travail sur le cadre institutionnel, L'Ambassadeur Mohamed a présenté le point de l'ordre du jour relatif aux relations OIM-ONU, faisant référence au rapport établi à ce sujet et résumant brièvement la question. Le Conseil a noté que l'option qui semblait avoir la préférence de la majorité des Membres était une forme de "statu quo amélioré". Le sentiment de cette majorité était qu'il fallait tenter d'améliorer l'accord de coopération existant avec les Nations Unies, et le Président du Conseil s'est engagé à écrire au

Secrétaire général des Nations Unies dans ce sens. Les consultations sur les questions se poursuivraient en fonction de la réponse que donneraient les Nations Unies.

62. Le Conseil a adopté les résolutions relatives aux rapports sur la quatre-vingt-quatrième session et la quatre-vingt-cinquième session (extraordinaire) du Conseil, ainsi que sur le rapport de la centième session du Comité exécutif. Il a également examiné la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2003 et en a pris note.

63. Le Conseil a examiné le Programme et Budget pour 2004 et adopté la résolution correspondante. La partie administrative du budget s'élevait ainsi à 37.119.000 CHF – au lieu des 37.500.000 CHF initialement demandés – tandis que la partie opérationnelle s'élevait à 553.223.800 USD. Le Conseil a également demandé aux bureaux du SCBF et du Conseil de mettre sur pied un groupe de travail chargé de débattre et d'élaborer la stratégie de planification budgétaire de l'Organisation, notamment en donnant des définitions claires des dépenses statutaires, des fonctions essentielles et des sources de financement.

64. Le Conseil a adopté la résolution relative à la reconduction dans leurs fonctions des vérificateurs externes des comptes pour un deuxième mandat de trois ans (2004, 2005 et 2006).

65. Le Conseil a examiné d'autres questions dont le Sous-Comité du budget et des finances avait déjà débattu en novembre 2003. Sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le Conseil a pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues et prié ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement. Il a demandé à l'Administration et au Groupe des "Amis de la présidence du SCBF" de soumettre un rapport sur les mesures prises, ainsi qu'un plan d'action.

66. Le Conseil a ensuite examiné le point de l'ordre du jour relatif au soutien aux Etats Membres en développement et aux Etats Membres dont l'économie est en transition et approuvé la recommandation du SCBF, à savoir que le groupe informel du Fonds 1035 poursuive ses délibérations en vue de produire un document à soumettre à l'ensemble des Etats Membres.

67. Le Conseil a pris note du document CRP/8 (Information additionnelle à la mise à jour sur la délocalisation à Manille) et de son annexe. Il a ensuite pris note du rapport sur les ressources humaines et de la préoccupation exprimée par le SCBF et l'Association du personnel à propos de la sécurité du personnel.

68. Le Conseil a adopté la résolution sur l'élection du Comité exécutif, désormais composé de 23 Etats Membres (Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Canada, Congo, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Roumanie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Yémen).

69. Enfin, le Conseil a été informé des dates provisoires des sessions des organes directeurs en 2004, à savoir: quatre-vingt-onzième session du Sous-Comité du budget et des finances, les 4 et 5 mai 2004; cent unième session du Comité exécutif, les 2 et 3 juin 2004; quatre-vingt-septième session (extraordinaire) du Conseil consacré à l'élection d'un Directeur général adjoint, le 4 juin 2004; quatre-vingt-douzième session du Sous-Comité du budget et des finances, les 2 et 3 novembre 2004; prochaine session ordinaire du Conseil, du 30 novembre au 3 décembre 2004.

SERVICES

I. MOUVEMENTS

Aperçu d'ensemble

Nombre de personnes assistées par l'OIM

70. L'OIM a assuré le transport de quelque 210.000 personnes en 2003. La majorité des mouvements ainsi effectués l'ont été dans le cadre de l'aide au transport dans les situations d'après-crise et des programmes de réinstallation et d'aide au retour.

Points saillants

Moyen-Orient – crise iraquienne

71. Durant la phase de planification d'urgence de la crise, l'OIM a collaboré étroitement avec ses partenaires des Nations Unies afin de planifier et de coordonner des scénarios possibles pour faire face aux besoins des populations touchées. Les responsabilités de l'OIM ont d'abord consisté à venir en aide aux nationaux de pays tiers franchissant la frontière avec la Jordanie, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran. Après avoir franchi la frontière, ceux-ci ont été transportés par l'OIM vers un camp de transit. L'OIM leur a fourni des vivres, de l'eau et une assistance médicale avant d'organiser leur transport jusqu'à leur destination finale. Environ 4.400 personnes de 19 nationalités différentes ont ainsi été aidées en 2003 à regagner leur pays d'origine avec l'aide de l'OIM.

72. Suite à l'évolution de la situation dans la région et en coordination avec le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies en Iraq, l'OIM a centré ses opérations sur l'établissement et la coordination de la gestion des camps de déplacés internes, sur leur enregistrement et, chaque fois que possible et approprié, sur la fourniture d'une aide en vue du retour dans les foyers. L'OIM a également été responsable de la fourniture d'articles non alimentaires essentiels pour les déplacés internes, collaborant en cela avec les logisticiens des Nations Unies pour mettre sur pied des systèmes de fourniture et de stockage nécessaires en Iraq et dans les pays voisins.

Afghanistan

73. En 2003, l'OIM a continué à venir en aide aux déplacés internes en Afghanistan. Les déplacés internes résidant dans des camps autour des grandes villes d'Herat, de Mazar-e-Sharif et de Kaboul ont bénéficié d'une aide similaire au transport grâce aux réseaux de transport internes. Vers la fin de 2003, l'OIM avait assuré le transport de plus de 69.000 déplacés internes en Afghanistan dans le cadre de ses programmes d'après-crise ou d'aide au retour.

Afrique de l'Ouest - Evacuation de nationaux de pays tiers depuis le Libéria et la Côte d'Ivoire

74. Suite à la crise survenue en Côte d'Ivoire, l'OIM a mis sur pied des opérations régionales destinées à fournir une aide au retour aux nationaux de pays tiers déplacés par les graves conflits sévissant dans le pays et bloqués en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Ghana et en Guinée.

75. L'OIM a facilité le retour de 2.187 nationaux de pays tiers bloqués dans la région septentrionale du Libéria, de part et d'autre de la frontière guinéenne, à l'intérieur et autour de Nzérékoré et de Lola. Les nationaux de pays tiers ont été évacués et rapatriés à destination de la Guinée et du Burkina Faso, ou en traversant les territoires de ces deux pays.

76. L'OIM a organisé l'enregistrement et l'évacuation de 511 nationaux de pays tiers à Monrovia. Des opérations ont également été entreprises à Harper, dans la région sud-est du Libéria, et le plan initial était d'organiser le transport par bateau jusqu'au Ghana et depuis le Ghana par la route jusqu'à la destination finale. Lorsque les combats ont éclaté dans la zone, le personnel de l'OIM a dû être évacué de l'autre côté de la frontière en Côte d'Ivoire. Les opérations ont repris dans la ville occidentale de Tabou, et après avoir été enregistrés, les nationaux de pays tiers qui avaient réussi eux aussi à franchir la frontière ont été transférés ailleurs.

77. L'OIM a facilité le retour de 7.282 nationaux de pays tiers depuis la Côte d'Ivoire. Des convois d'autobus ont été organisés à destination du Ghana, puis jusqu'aux destinations finales des rapatriés au Mali et au Burkina Faso.

78. L'OIM est venue en aide à un total de 9.980 nationaux de pays tiers, qui ont été rapatriés dans dix pays.

Zambie

79. En étroite coordination avec le Gouvernement zambien et le bureau du HCR en Zambie, l'OIM a organisé le rapatriement de réfugiés angolais en Angola sur une période de quatre mois durant la première phase des opérations générales de rapatriement qui ont eu lieu en 2003.

80. L'OIM a assuré le transport d'un total de 19.259 réfugiés angolais qui ont été rapatriés depuis les camps de réinstallation de réfugiés de Maheba et de Mayukwaukwa situés dans la province nord-ouest de la Zambie, jusque dans le centre d'accueil de Cazombo en Angola.

Mozambique

81. L'OIM a continué à fournir une aide au transport afin de transférer les réfugiés du camp surpeuplé de Bobole, près de Maputo, jusque dans un nouveau camp, celui de Marratane, à Nampula dans le nord du Mozambique. En coordination avec le Gouvernement mozambicain et le HCR, l'OIM a assuré l'enregistrement de 314 personnes dont elle a facilité le transport.

Namibie

82. L'OIM a été invitée à organiser le rapatriement de réfugiés angolais depuis la Namibie, en accord avec les conditions d'opération de l'Organisation en Zambie. En coordination avec le HCR, un premier groupe de réfugiés angolais a été recensé à la fin de 2003 pour être rapatrié par voie aérienne en 2004.

Aide au rapatriement

83. A l'appui des activités de rapatriement du HCR, l'OIM a fourni une aide au transport à 20.671 réfugiés en différents endroits du monde. Les principaux bénéficiaires relevant de cette catégorie étaient des réfugiés angolais rapatriés depuis la Zambie, des réfugiés afghans rentrant chez eux depuis le Tadjikistan et des réfugiés ougandais rapatriés depuis le Soudan.

Aide à la réinstallation

84. En 2003, les opérations d'aide au transport effectuées à ce titre ont augmenté par rapport à 2002. Un total de 69.775 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation.

85. En 2003, 34.848 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation aux Etats Unis, ce qui représente une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2002.

86. 14.665 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation au Canada, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2002, à la suite d'un plus grand nombre de parrainages privés de réfugiés par rapport aux prévisions initiales.

87. 7.454 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation en Australie, soit environ 20 % de plus qu'en 2002, essentiellement suite à l'acceptation par ce pays d'un plus grand nombre de nationaux du Moyen-Orient et d'Afrique.

88. 8.651 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation dans les pays nordiques, soit un recul de plus de 25 % par rapport à 2002, suite à une diminution du nombre des personnes admises en Norvège et au Danemark.

Aide au transport d'experts et de boursiers

89. L'OIM a continué à offrir aux experts et aux boursiers de cette catégorie la possibilité de voyager à tarif réduit, principalement à l'intérieur de l'Amérique latine. En 2003, 3.560 boursiers et experts ont bénéficié de ce programme.

Déplacement des membres du personnel

90. L'Unité des voyages du personnel à Genève a continué d'organiser les déplacements du personnel partout dans le monde. En 2003, 1.549 billets d'avion ont été achetés et 409 demandes de visas ont été traitées. Cette unité donne en outre des conseils et assure la coordination concernant l'achat des billets d'avion des bureaux extérieurs en vue des déplacements des membres du personnel.

TABLEAUX STATISTIQUES POUR 2003

- **Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services**
Ce tableau résume les activités de l'OIM en termes de mouvements, répartis par région (selon le découpage budgétaire) et par secteur régional de service (selon le Programme et budget pour 2002, document MC/2049).
- **Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination**
Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par région géographique de départ et de destination.
- **Tableau 3: Mouvements par secteur de services, programme/projet, région de départ et principaux pays de destination**
Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par secteur de services, programme/projet, région géographique de départ et principaux pays de destination. Tous les autres pays de destination sont regroupés au sein de leur région géographique respective.
- **Tableau 4: Statistiques par sexe**
Ce tableau donne une ventilation des migrants assistés par l'OIM en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Les migrants de sexe masculin dépassent de 6 % les migrants de sexe féminin.

Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services

Région	Région - Secteur de services	Total Migrants
Afrique et Moyen-Orient	Afrique / Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	37
	Afrique / Aide à la réinstallation	25 050
	Afrique / Aide au rapatriement	12 897
	Afrique / Aide au transport d'experts et de boursiers	36
	Afrique / Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	22 804
	Afrique / Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	87
	Afrique / Retour et réintégration de nationaux qualifiés	2
Afrique et Moyen-Orient Total		60 913
Amériques	Amériques / Migration de main-d'oeuvre	489
	Amériques / Aide à la réinstallation	6 147
	Amériques / Aide au rapatriement	188
	Amériques / Aide au transport d'experts et de boursiers	3 423
	Amériques / Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	3
	Amériques / Retour et réintégration de nationaux qualifiés	180
	Amériques / Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	132
	Amériques / Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées	16
Amériques / Migration et développement	1	
Amériques Total		10 579
Asie et Océanie	Asie / Aide aux victimes de la traite	16
	Asie / Aide à la réinstallation	18 596
	Asie / Aide au rapatriement	108
	Asie / Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	432
	Asie / Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	35 565
	Asie / Retour et réintégration de nationaux qualifiés	64
	Asie / Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	20
	Asie / Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	33 820
Asie et Océanie Total		88 621
Europe	Europe / Aide à la prévention de la traite	28
	Europe / Aide aux victimes de la traite	304
	Europe / B6	49
	Europe / Aide à la réinstallation	18 999
	Europe / Aide au rapatriement	154
	Europe / Aide au transport d'experts et de boursiers	94
	Europe / Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	28 862
	Europe / Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	20
Europe Total		48 510
Activités globales	Activités globales / Aide aux victimes de la traite	38
	Activités globales / Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	32
	Activités globales / Aide à la réinstallation	463
Activités globales Total		533
Total général		209 156

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination

Région de destination		Afrique et Moyen-Orient							Afrique et Moyen- Orient Total	Amériques					Amériques Total	
Région de départ	Région de départ	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Corne de l'Afrique	Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest		Pays andins	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Nord	Amérique du Sud, autres		Cône Sud
Afrique et Moyen-Orient	Afrique centrale						4	1	5			225			225	
	Afrique de l'Est	93	20	30			11	2	156			7 180		1	7 181	
	Corne de l'Afrique		339	2					341			764			764	
	Moyen-Orient			2 331	602	1 931			31	4 895		819		1	820	
	Afrique du Nord				4					4		3 203			3 203	
	Afrique australe	184	7	19				19 590	3	19 803		419		1	420	
	Afrique de l'Ouest	4	2						10 566	10 572		6 405			6 405	
Afrique et Moyen-Orient - Total		281	368	2 382	606	1 931	19 605	10 603	35 776			19 015		3	19 018	
Amériques	Pays andins				1				1	37	57	384	3 608		245	4 331
	Caraïbes									7		15	473		4	499
	Amérique centrale et Mexique									68		61	474		52	655
	Amérique du Nord			1					1	44	16	25	1		40	126
	Cône Sud							1	1	2	163	16	161	322	529	1 191
Amériques - Total				1	1		1	1	4	319	89	646	4 878		870	6 802
Asie et Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande				4				4							4
	Asie centrale							1	1			1 034				1 034
	Extrême-Orient							4	4	1		101				102
	Mélanésie															
	Micronésie				23				23			2				2
	Asie du Sud		1	9					10			2	113		5	120
	Asie du Sud-Est	1		3	45	2			51				4 956			4 956
Asie du Sud-Ouest			166	37	12			216				3 827		7	3 834	
Asie et Océanie - Total		1	1	178	109	14		6	309	1		2	10 033		12	10 048
Europe	Etats baltes												123			123
	Caucase												322		6	328
	Europe centrale	1	2	1	69	26	1	46	146	13		5	918		6	942
	Europe orientale	9			2	1		3	15		6		10 040			10 046
	Pays nordiques		3	4	422	24	1	2	456	1		2	1		19	23
	Europe du Sud-Est			1	7	22	1	10	41				4 116			4 116
	Europe méridionale		3	2	9	4	54	16	88	191	4	25	16		50	286
	Europe occidentale	77	53	141	1 027	198	386	346	2 228	439	10	10	1 021	47	507	2 034
Europe Total		87	61	149	1 536	275	443	423	2 974	644	20	42	16 557	47	588	17 898
Total général		369	430	2 710	2 252	2 220	20 049	11 033	39 063	964	109	690	50 483	47	1 473	53 766

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination (suite)

Asie et Océanie								Asie et Océanie Total	Europe							Europe Total	Nombre total de migrants	
Australie et Nouvelle-Zélande	Asie centrale	Extrême-Orient	Mélanésie	Micronésie	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie du Sud-Ouest		Etats baltes	Caucase	Europe centrale	Europe orientale	Pays nordiques	Europe du Sud-Est	Europe méridionale			Europe occidentale
7								7			10		160		41	303	514	751
1 855					8			1 863			1		741		39	210	991	10 191
516								516			4		905		46	189	1 144	2 765
378	15				9		1	403			4		2 685	2	7	173	2 871	8 989
980							3	983					211		21	39	271	4 461
311							7	318					74			57	131	20 672
398					2			400					689		9	193	891	18 268
4 445	15				19		11	4 490			19		5 465	2	163	1 164	6 813	66 097
27								27			3		43		1 217	250	1 513	5 872
18							1	19					17		3	66	86	585
55							23	78					9		63	2	74	748
34		3	1				13	51			2		7		1 711	194	1 914	3 158
134		3	1				37	175			3	2	76		2 996	512	3 589	10 570
3							57	60										64
56	1				7		110	117			3		108			13	124	1 276
87								57					46			1	47	210
124								87					2			6	8	95
4					3		156	283					5				5	313
420	1	145			8	140	65	779					209			139	348	485
1 223	1						69 065	70 289					650	8	9	24	691	6 477
1 917	3	145			18	140	69 456	71 679			3	2	1 344		3	269	1 616	75 955
3	2							5					52			27	79	123
175	62	212			29	17	151	646	30	143	30	365	6	1 038	11	5	1 628	3 362
26	14	14			6			60				6	152	1	1	29	189	10 310
	102				17	2	162	283	25	33	216	421	1	539	19		1 254	2 016
778	3	37			4	1	9	832		18	1 514	142	631	584	58	118	3 065	8 054
128		2		3	11	1	11	156	1	2	61	76	6	78	3		227	757
294	430	101	4		518	343	1 417	3 107	243	922	2 083	1 958	6	9 080	903	16	15 211	22 580
1 404	613	366	4	3	585	364	1 750	5 089	299	1 118	3 904	2 968	854	11 320	995	195	21 653	47 614
7 900	631	514	5	3	622	504	71 254	81 433	299	1 118	3 926	2 973	8 759	11 330	4 166	2 323	34 894	209 156

Tableau 3: Mouvements par secteur de services et par région de départ / pays de destination

Services	Programmes / Projets	Région de départ	Total	Pays de destination						
				Afghanistan	Angola	Australie	Bosnie-Herzégovine	Burkina Faso	Canada	
Mouvements	Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	Afrique et Moyen-Orient Asie et Océanie	22 643 593		7 758			6 654		
	Total partiel		23 236	146	7 758	70		6 654		
	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	12 856 167 140 184		11 512 1					
	Total partiel		13 347	108	11 513					
	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	30 427 6 210 14 653 17 965	7 14 3 13		4 260 115 1 679 2 158			4 666 2 906 5 149 1 179	
	Total partiel (1)		69 255	37	2 7212	25			13 900	
	Aide aux déplacements d'experts et de boursiers	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	47 3 323 84 99			10			1 126 83	
	Total partiel		3 553			10			210	
	Mouvements Total (1)			109 391	291	19 273	7 292	25	6 654	14 110
	Coopération technique en matière de migration	Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert des ressources humaines qualifiées	Amériques Europe	15 1						
Total partiel			16							
Migration et développement		Amériques	1							
Gestion des migrations dans les situations d'après-crise		Asie et Océanie	33 820	33 820						
Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles		Amériques Asie et Océanie Europe	132 8 32							
Total partiel			172							
Coopération technique en matière de migration Total			34 009	33 820						
Retours volontaires assistés	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	4 192 11 39	4 23 11 26					1	
	Total partiel		246	64					1	
	Aide au retour des migrants et des gouvernements	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	89 4 35 516 28 908			1 241 333	1 619	3	765	
	Total partiel		64 517	35 854	333	242	1 619	3	765	
Retours volontaires assistés Total (1) (2)			64 763	35 918	333	242	1 619	3	766	
Lutte contre la traite	Aide aux victimes de la traite	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	21 20 9 308					2		
	Total partiel		358					2		
	Aide à la prévention de la traite	Asie et Océanie Europe	1 27			1				
	Total partiel		28			1				
Lutte contre la traite Total (3)			386			1	2			
Migration de main-d'œuvre	Migration de main-d'œuvre	Amériques	489						215	
Migration de main-d'œuvre Total			489						215	
Appui aux programmes de caractère général	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	10 17 3 2							
	Total partiel		32							
	Appui aux programmes de caractère général Total			32						
	Migration et santé	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	Asie et Océanie Europe	37 49					10	
Total partiel			86					10		
Migration et santé Total			86				10			
Total général			209 156	70 029	19 606	7 535	1 656	6 657	15 091	

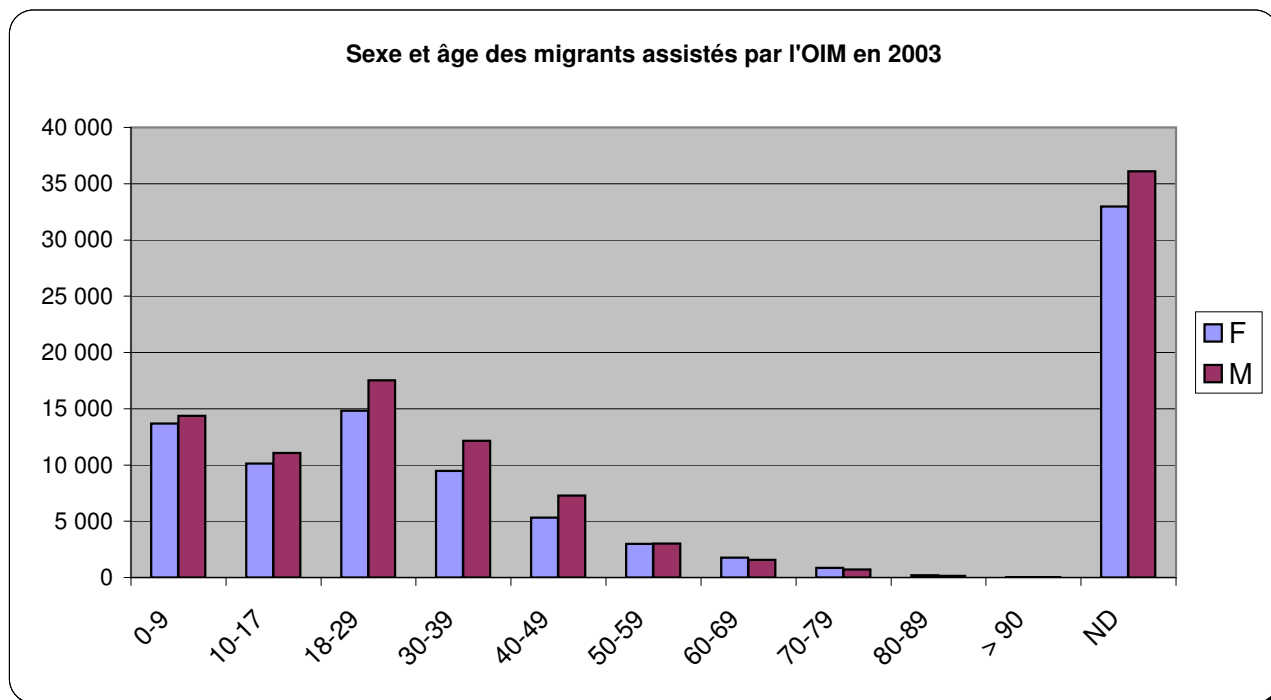
1) Certains mouvements de migrants réinstallés dans un pays tiers apparaissent aussi en regard de la catégorie des retours volontaires assistés. De même, certains mouvements effectués dans le cadre des retours volontaires assistés relèvent de projets qui ressortissent à la catégorie des mouvements.
2) Les chiffres des retours volontaires assistés englobent certaines opérations de retour en Afghanistan.
3) Certaines victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide ont été transportées au titre de projets relevant du service des retours volontaires assistés.

Tableau 3: Mouvements par secteur de services et par région de départ / pays de destination (suite)

Danemark	Pays de destination													Autres pays dans la région de destination				
	Egypte	Finlande	Guinée	Iran (République islamique d')	Iraq	Pays-Bas	Norvège	Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro	Espagne	Soudan	Suède	Turquie	Etats-Unis d'Amérique	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe
	1 643		2 329	6	542						2 286		2		1 418		9	2
				23						145					16		187	
	1 643		2 329	6	565					2 431			2		1 434		196	2
							7			30	11	52		1	1 328	1		4
															1	61		14
															29		3	
															13	34	16	
							7		120	30	11	52		2	1 371	96	19	18
1 161		512				323	1 808			18	2	1 982		14 336	185	1	184	982
						20				1 650		2		1 099		292	2	110
644		238				245	711			9		770		4 801		14	180	210
95	1	109		4	52	40	336	6	13	1		250	3	14 400	19	54	17	188
1 900	1	859		4	52	628	2 855	6	13	1 678	2	3 004	3	34 636	204	361	383	1 490
										3				12	7	1	9	14
8						12	3	2		957		4		529	2	1 220	11	439
							2								1			
															3	94		
8						12	5	2		960		4		541	13	1 315	20	453
1 908	1 644	859	2 329	10	617	640	2 867	8	133	2 668	2 444	3 060	5	35 179	3 022	1 772	618	1 963
																15		
																1		
																16		
																1		
										3				1		126	7	2
														1	1		12	17
										3		1	1	1	2	126	19	19
										3		1	1	1	2	143	19	19
										1						167		
															2	11		
										1					2	178		
							2								87	4		
													8		2		100	
2	66	1	27	1 006	492	1		1 347	7 205	1	65	3	1 103	212	1 887	1 147	2 069	8 803
2	67	2	27	1 016	541	1	2	1 347	7 205	1	65	3	1 111	212	1 976	1 151	2 169	8 803
2	67	2	27	1 016	541	1	2	1 347	7 205	2	65	3	1 111	212	1 978	1 329	2 169	8 803
															6		15	
																20		
															4	1	4	
								6	6						6		4	284
								6	6						16	21	23	284
																		1
								6									12	8
								6									12	9
								12	6						16	21	35	293
										273							1	
										273							1	
															8		2	
															1	17		
															2			2
															11	17	2	2
															11	17	2	2
2					37													
2									8									29
2									8									29
2									8									29
1 912	1 711	861	2 356	1 026	1 195	641	2 869	1 367	7 352	2 946	2 509	3 093	1 117	35 392	5 029	3 283	2 843	11 080

Tableau 4: Statistiques par sexe

Groupe d'âge	Sexe			Total
	F	M	ND	
0-9	13 685	14 356		28 041
10-17	10 118	11 063		21 181
18-29	14 833	17 511		32 344
30-39	9 482	12 157		21 639
40-49	5 325	7 282		12 607
50-59	2 987	3 011		5 998
60-69	1 771	1 562		3 333
70-79	841	714		1 555
80-89	189	136		325
> 90	28	24		52
ND	32 972	36 114	12 995	82 081
Total	92 231	103 930	12 995	209 156



II. MIGRATION ET SANTE

Aperçu d'ensemble

91. Dans le contexte actuel de mondialisation, le lien entre les différentes formes de migration et leur incidence sur la santé revêt désormais une très grande importance. Cependant, les mouvements de personnes peinent à être reconnus comme une importante question de santé publique justifiant une gestion attentive. Le service Migration et santé (MHS), en tant que partie intégrante d'une organisation pluridisciplinaire, s'intéresse aux problèmes de santé qui se posent aux migrants, aux gouvernements et aux communautés, tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit et de destination. Fidèle à sa mission de promotion de la santé des migrants et à sa vocation qui est d'ouvrir la voie dans le domaine de la recherche, de la politique et de la gestion en matière de santé dans le contexte migratoire, MHS est devenu une référence mondiale en ce qui concerne les considérations de santé appliquées aux migrations.

Migrations et évaluation de la santé des voyageurs

92. L'évaluation de l'état de santé des migrants en attente de réinstallation est restée l'activité principale de MHS en 2003. Assurées essentiellement pour le compte des pays d'immigration traditionnels (Etats-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande), les évaluations sanitaires font partie du processus de demande d'immigration et se conforment à la législation nationale des pays d'accueil. Les services assurés dans ce cadre ont pour but de réduire et de mieux gérer les incidences en termes de santé publique de la mobilité des populations sur les pays d'accueil, et aussi de faciliter l'intégration des migrants par la détection et par une gestion appropriée des états pathologiques, ainsi que par la fourniture d'informations médicales concernant les migrants. En plus d'offrir des traitements de pré-départ à grande échelle pour des états pathologiques prévalents tels que le paludisme et les parasites intestinaux, MHS a veillé à faire traiter les migrants atteints de tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles se prêtant à un traitement, à en immuniser d'autres contre les maladies évitables et à assurer des services de conseils en amont et en aval du dépistage du VIH. Chaque fois que l'OIM a organisé le transport de migrants, l'aptitude à voyager a été vérifiée au moyen de contrôles médicaux précédant l'embarquement. Des escortes médicales ont été organisées à l'intention des migrants ayant besoin d'aide et de soins en cours de route.

93. En 2003, un total de 79.914 migrants ont fait l'objet d'une évaluation sanitaire dans 23 endroits différents, ce qui représente une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. La plupart de ces migrants étaient en attente de réinstallation aux Etats-Unis (55,1 %), au Canada (28,7 %), en Australie (14 %) et en Nouvelle-Zélande (1,8 %). Un petit nombre (0,4 %) d'évaluations ont été demandées par des pays d'immigration non traditionnels tels que la Norvège et le Royaume-Uni. La plupart des migrants ayant fait l'objet d'une évaluation étaient originaires d'Europe orientale et d'Asie centrale (41,8 %), d'Afrique (28,7 %), d'Europe du Sud-Est (15,8 %) et d'Asie du Sud-Est (13,7 %). Plus de la moitié d'entre eux étaient des immigrants recourant à leur propre frais aux services de l'OIM. Les autres étaient des réfugiés pour lesquels les dépenses de cet ordre sont habituellement prises en charge par les entités de parrainage ou les gouvernements.

Informatique et santé

94. Les applications informatiques du domaine de la santé dans le contexte migratoire, qui relèvent du module médical MediOMis, ont été intégrées en 2003 au système MiMOSA (Application des systèmes de gestion et des systèmes opérationnels). Tandis que ce système couvre l'ensemble des activités à l'échelle de l'Organisation tout entière, le module médical a jusqu'à présent été appliqué aux programmes d'évaluation sanitaire. Durant l'année écoulée, MediOMis a été déployé avec succès à Accra, Belgrade, le Caire, Abidjan et Ho Chi Minh-Ville. En outre, des échanges de données électroniques entre le lieu d'origine des migrants et les pays de réinstallation ont été pilotés avec succès avec les CDC (Etats-Unis). De tels échanges de données revêtent un intérêt sur le plan de la veille sanitaire et d'un accès facilité aux services médicaux. En accord avec le processus de décentralisation de l'Organisation, des points focaux ont été mis en place dans différents bureaux extérieurs où les applications informatiques sont mises à contribution dans le domaine de la santé.

Retours volontaires assistés

95. Les nationaux retournant volontairement dans leur pays sous les auspices de l'OIM ont bénéficié d'une aide aux déplacements consistant notamment à évaluer leur aptitude à voyager du point de vue médical, à fournir des escortes médicales et à leur faciliter l'accès aux soins de santé dès le retour.

Assistance et conseils à caractère médical dans le contexte des migrations

Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques

96. En 2003, MHS a continué à fournir des conseils techniques aux gouvernements et à ses partenaires, et a œuvré à la mise en œuvre d'une politique sanitaire dans le contexte migratoire. On a pu constater une augmentation importante de la demande pour ce type d'activités en particulier, à la suite d'une prise de conscience croissante au niveau international de la complexité de gestion des questions sanitaires dans ce contexte.

97. En vertu de la responsabilité qui est la sienne en termes de renforcement des capacités et de sensibilisation au plan interne, MHS a contribué à l'élaboration des projets de l'OIM et à la formation des chefs de missions; il a pris part à des exposés, des publications et des conférences, et contribué à la rédaction de manuels et de matériels d'orientation de l'OIM.

98. En 2003, le travail de recherche effectué par MHS a contribué à l'adoption de politiques s'appuyant sur des données probantes et se rapportant aux populations mobiles, grâce à la participation active du service au sein d'équipes spéciales et de conférences interdisciplinaires au niveau mondial, régional et national, de même que dans le cadre de ses propres publications, telles que le bulletin *Migration and Health*, des communications qu'elle a données dans des enceintes internationales et des projets de MHS comportant un volet de recherche.

99. L'OIM a continué d'œuvrer à la mise au point d'un programme de maîtrise d'une année – reconnu au plan international – consacré à la santé dans le contexte migratoire, à l'intention des professionnels travaillant auprès des populations migrantes. Ce cours d'une année, qui a été mis au point en collaboration avec des universités, des instituts internationaux et des experts, est conçu pour un groupe de 20 à 40 étudiants et sera enseigné à l'université de Pécs en Hongrie.

100. Avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), MHS a produit à l'intention du Conseil le document d'information "Note de synthèse sur le bien-être psychosocial et mental des migrants" (MC/INF/271) en novembre 2003, afin de souligner l'importance des aspects de santé mentale dans un contexte de migration et de susciter à ce propos une prise de conscience parmi les partenaires et les gouvernements. En 2003, les activités liées à la santé mentale et psychosociale ont surtout porté sur les situations d'après-conflit et sur les services offerts aux populations victimes de la traite et aux migrants irréguliers. L'unité d'intégration culturelle et psychosociale de l'OIM, basée au bureau de Rome, a favorisé la prise de conscience de la dynamique psychosociale des expériences migratoires des travailleurs migrants, développé la formation des travailleurs sociaux au niveau de la gestion des problèmes psychosociaux que rencontrent les migrants, et effectué des recherches sur les besoins et les attentes des migrants en Italie.

VIH/SIDA et mobilité des populations

101. Il est largement admis que la mobilité des populations aggrave l'état de vulnérabilité face au VIH/SIDA, tant pour les migrants que pour leurs partenaires dans les pays d'origine. Le lien entre la mobilité et le VIH/SIDA se rapporte aux conditions et à la structure du processus migratoire. Les facteurs qui contribuent tout particulièrement à la vulnérabilité des populations mobiles face à l'infection par le VIH, sont notamment: l'isolement qui résulte de la stigmatisation, de la discrimination et les différences du contexte culturel, le manque d'accès aux services sanitaires et sociaux, et la séparation des partenaires sexuels réguliers.

102. Les activités de l'OIM dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA ont surtout mis l'accent sur la sensibilisation, l'élaboration de politiques, le renforcement de potentiel, la rationalisation, la recherche et la diffusion d'informations. Les activités du programme ont été menées au sein des bureaux extérieurs, avec l'appui et les conseils du conseiller basé à Genève.

103. A la fin de décembre 2003, 42 projets axés sur le VIH/SIDA sur tous les continents et représentant un budget total d'environ 2,5 millions de dollars ont été soit achevés soit entrepris. Grâce aux projets pilotes et à la recherche de référence menée au cours des années passées, l'OIM a démontré sa capacité et son savoir-faire dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA au sein des populations mobiles et est de ce fait de plus en plus reconnue par la communauté internationale comme un partenaire important. Ainsi, le bureau de l'OIM à Bogota a été désigné en 2003 pour gérer un projet de déplacés internes d'un montant de 8 millions de dollars, financé par le Fonds mondial, pour lutter contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, tandis que le bureau de Prétoria a mis en œuvre le Programme de partenariat entre populations mobiles d'Afrique australe concernant le VIH/SIDA (PHAMSA), une initiative de l'OIM étalée sur trois ans et correspondant à un budget de deux millions de dollars, financé par l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) et l'Union européenne. L'OIM a en outre produit un certain nombre de publications et présenté l'action de l'Organisation lors de conférences

internationales. Elle a témoigné au Groupe parlementaire interpartis du Royaume-Uni à propos de l'enquête concernant la migration et le VIH.

Lutte contre la traite des êtres humains et santé

104. MHS a intégré la santé dans sa stratégie menée sur plusieurs fronts, telle que définie par le service de Lutte contre la traite de l'OIM, à savoir la prévention, l'assistance et la protection, au moyen de partenariats coopératifs entre pays d'origine, de transit et de destination. En 2003, le principal soutien de MHS aux victimes de la traite a consisté en examens médicaux et en aide au diagnostic, en traitements de pathologie telles que maladies sexuellement transmissibles et maladies mentales, et en soutien psychosocial et en conseils sur le VIH/SIDA et sur les questions de santé génésique. Ces services ont été mis en œuvre par l'intermédiaire du personnel des bureaux extérieurs de l'OIM en étroite collaboration avec les administrations gouvernementales dans des lieux d'hébergement gérés par l'OIM pour les victimes de la traite.

105. En plus de la fourniture d'un soutien direct, MHS a travaillé au renforcement des capacités par le développement d'activités axées sur la formation des formateurs, notamment dans le domaine de l'aide aux victimes de la traite sur le plan de la santé mentale.

106. Afin de susciter une prise de conscience accrue du poids que fait peser la traite des êtres humains sur la santé publique, l'OIM a organisé une conférence régionale à Budapest en mars sur le thème de la santé publique et la traite des êtres humains en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Cette conférence a réuni des responsables de la santé publique et de la lutte contre la traite, des représentants des gouvernements, des organisations internationales, des ONG et des institutions universitaires.

107. En 2003, les activités sanitaires susmentionnées ont été davantage intégrées dans les projets de lutte contre la traite de l'OIM en Europe centrale et orientale, en Europe du Sud-Est, en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes et en Afrique.

Assistance sanitaire aux migrants en situation irrégulière

108. La santé des migrants en situation irrégulière peut se trouver gravement exposée du fait de la pauvreté, de l'impuissance, de la vulnérabilité face à l'exploitation et du manque d'accès aux soins de santé et aux services sociaux. Les migrants en situation irrégulière hésitent souvent à solliciter les services sanitaires par crainte d'être adressés aux fonctionnaires des services d'immigration.

Les migrants du Pacifique Sud et d'Indonésie

109. En 2003, MHS a offert des services de santé corporelle et mentale et des services psychosociaux, ainsi qu'un soutien au niveau des risques pour la santé liée à l'environnement, en faveur des populations en situation irrégulière de Nauru et de Manus. La population immigrée du centre australien hors frontière de Nauru, qui comptait 497 personnes au début de 2003 a été ramenée à 284 à la fin de l'année. Les migrants restants sur Manus ont été réinstallés ou transférés à Nauru dans le courant de l'année.

110. L'un des défis les plus complexes de l'année 2003 a été le maintien de l'état de santé d'un certain nombre de migrants qui avaient entrepris une grève de la faim à Nauru. Leur état de santé a été contrôlé conformément aux directives de l'Association médicale mondiale en matière de grèves de la fin. L'équipe sanitaire de l'OIM a enregistré une augmentation des visites en clinique pour troubles psychosomatiques.

111. Des activités similaires ont été assurées pour le compte du Gouvernement australien en faveur des migrants se trouvant en situation irrégulière en Indonésie.

Education sanitaire au centre de détention des immigrés à Bangkok

112. Environ 1.200 migrants sans papiers se trouvent au centre de détention de Suan Plu, en Thaïlande. En 2003, le bureau de l'OIM à Bangkok a continué à fournir aux détenus une éducation sanitaire en matière de tuberculose et de VIH/SIDA, favorisant ainsi un comportement sûr permettant d'éviter les infections tout en assurant la formation du personnel concernant les pratiques de travail sûres. 2.717 détenus ont participé à ces séances qui se sont étalées sur deux semaines. Ceux d'entre eux qui présentaient les symptômes de la tuberculose ont été diagnostiqués et, si nécessaire, un traitement leur a été apporté en application des normes internationales; 450 détenus ont subi un dépistage de la tuberculose et 24 ont reçu un traitement.

Mesures de crise ou d'après-crise

113. Les programmes de santé dans un contexte migratoire de crise ou d'après-crise aident les Etats à gérer rapidement et en sécurité les déplacements massifs de personnes, à organiser des évacuations médicales et à prendre des dispositions pour assurer les retours en sécurité. Ces programmes favorisent également la reconstruction des infrastructures sanitaires qui ont été mises dans l'incapacité de continuer à fonctionner, moyennant un renforcement des capacités destinées à atteindre un niveau de fonctionnement viable s'accordant avec les plans sanitaires nationaux. Les principaux programmes d'après-crise déployés en 2003 sont brièvement décrits ci-après.

Programme d'évacuation médicale et de réadaptation pour l'Iraq

114. En étroite collaboration avec les agences présentes sur le terrain et avec l'appui de l'OIM, du Ministère iraquien de la santé et d'autres partenaires, l'OIM a mis en œuvre ce programme consistant à fournir des soins médicaux spécialisés *pro bono* qui ne sont pas disponibles en Iraq, et à contribuer à la remise en état de l'infrastructure sanitaire nationale dévastée. Entre mai et la fin décembre 2003, 854 patients ont été adressés au programme par des hôpitaux répartis sur l'ensemble du territoire iraquien, parmi lesquels 594 ont reçu de l'équipe internationale de sélection médicale l'autorisation d'être évacués. 173 ont été évacués vers 16 pays; 108 sont revenus en Iraq à la fin de leur traitement à l'étranger. La majorité des cas ont été traités pour les problèmes suivants: problèmes cardio-vasculaires, problèmes oncologiques, problèmes ophtalmologiques, chirurgie esthétique et problèmes orthopédiques. La plupart des patients étaient âgés de moins de 18 ans et environ 40 % étaient de sexe féminin.

115. Parallèlement aux évacuations de patients, le programme a remis en état l'unité Basrah Burn et formé le personnel de l'unité au Koweït, réduisant d'autant les besoins d'évacuations. Tandis que l'ensemble du personnel international a dû être évacué pour raisons de sécurité, le personnel national de l'OIM a poursuivi son travail.

Programme national de santé mentale au Cambodge

116. En 2003, le Programme national de santé mentale au Cambodge a commencé à renforcer les capacités des psychiatres et des infirmières du Cambodge et à assurer des services de santé mentale dans huit cliniques ambulatoires du pays, dont sept dans les provinces et une à Phnom Penh. Ce programme vise à restaurer les services de psychiatrie et de santé mentale détruits durant le régime Khmer Rouge. En 2003, un total de 7.021 nouveaux patients (dont 70 % de sexe féminin) se sont rendus dans l'une ou l'autre des ces cliniques, et 50.779 consultations psychiatriques ont été assurées. Six psychiatres et neuf infirmières ont entrepris une formation post-universitaire en psychiatrie étalée sur 18 mois ou sur trois ans. Une formation de courte durée a été assurée à l'intention de 40 médecins généralistes et de 57 infirmières. Ce programme est désormais presque entièrement géré par des professionnels cambodgiens de la santé formés par l'OIM.

Projet de lutte contre la traite et de santé mentale de l'enfance au Cambodge

117. Le projet d'aide aux familles et à l'enfance du Cambodge dans la situation d'après-conflit (rebaptisé "Projet de lutte contre la traite et de santé mentale de l'enfance") a contribué à la réadaptation psychosociale des enfants et de leur famille appartenant à des communautés rurales isolées présentant une forte concentration de déplacés internes et de populations mobiles (District de Rattanak Mondul dans la province de Battambang). En 2003, ce programme a surtout mis l'accent sur la sensibilisation aux problèmes de santé mentale, grâce à la formation de 50 enseignants, parents et travailleurs communautaires. Plus de 600 enfants présentant des troubles sociaux ou de santé mentale ont ainsi été assistés et 65 enfants ont été formés en qualité d'éducateurs pairs. Plus de 500 membres des communautés concernées ont reçu une formation de base dans le domaine de la santé mentale.

118. L'élément additionnel du projet porte sur la sensibilisation de cette population extrêmement vulnérable au risque de la traite. Une "Equipe de formation de district" composée de six personnes, à savoir des enseignants, des représentants de ministères gouvernementaux compétents et de la police, a formé 45 enseignants et s'est adressée à plus de 600 membres des communautés afin de susciter une prise de conscience accrue des problèmes liés à la traite.

Equipe médicale suédoise pour le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine

119. Le programme de l'équipe médicale suédoise (active depuis 1995) a poursuivi son œuvre en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo en 2003 en fournissant des services sanitaires directs et en renforçant les capacités locales. 26 opérations ont été assurées par les équipes de passage constituées de spécialistes et de professionnels locaux de la santé ayant reçu une formation pour poser des diagnostics et procéder à des opérations chirurgicales. Sept patients ont été évacués vers la Suède pour y recevoir des soins spécialisés non disponibles dans leur pays.

Projet d'éducation sanitaire axé sur la prévention de la tuberculose et du VIH/SIDA au Kosovo

120. En coopération avec le Ministère de l'éducation et de la santé au Kosovo et avec l'appui de l'Université de Pécs (Hongrie), le programme d'éducation sanitaire a favorisé une prise de conscience concernant la prévention du VIH/SIDA et de la tuberculose parmi les enseignants locaux et leurs élèves. 72 éducateurs de 8 écoles de l'enseignement primaire ont participé à une formation en cinq jours consacrée aux méthodes pédagogiques d'éducation sanitaire. En tout, 5.800 élèves ont reçu le test de Mantoux pour le dépistage de la tuberculose.

Evacuations médicales au départ du Kosovo

121. En 2003, l'OIM a permis l'évacuation de 38 Kosovars qui ne pouvaient pas recevoir un traitement médical approprié sur place et qui présentaient des problèmes de santé congénitaux ou avaient besoin de recevoir une opération de chirurgie reconstructive ou des soins ophtalmologiques. Depuis 1999, l'OIM a évacué 396 patients vers 25 pays. Des équipes médicales internationales et les efforts constants de renforcement de potentiel et de formation ont permis d'accroître les capacités en termes de traitements locaux et donc de réduire les besoins d'évacuation.

Mesures psychosociales et prise en charge des traumatismes à Belgrade

122. Le projet de mesures psychosociales et de prise en charge des traumatismes (PTR) en Serbie-et-Monténégro a débuté à la fin de 2003, suite au succès d'un premier projet similaire au Kosovo. Ce projet, conçu et géré par l'Unité d'intégration psychosociale et culturelle de l'OIM à Rome, vise à répondre aux besoins psychosociaux de la population découlant des conflits récents et des déplacements forcés auxquels ils ont donné lieu. Les principaux éléments du programme comportent des activités psychosociales et d'intégration à l'intention des populations mobiles de la communauté et une formation destinée aux professionnels locaux de la santé, devant leur permettre de faire face aux problèmes psychosociaux liés aux traumatismes consécutifs à la guerre, et d'assurer la formation des formateurs.

Unité de médecine du travail (OHU)

123. L'Unité de médecine du travail (OHU) est chargée de veiller à l'état de santé des membres du personnel de l'OIM. L'expansion de l'Organisation, qui se traduit par une augmentation de ses effectifs et par une participation croissante à des crises humanitaires et dans des situations d'après-conflit, a fait surgir de nouveaux défis, exposant les membres du personnel à des risques sanitaires supplémentaires et à un niveau de stress accru.

124. OHU est restée très active dans le cadre des politiques de personnel de l'OIM. Elle a contribué à la mise en œuvre de politiques portant sur des questions telles que la dignité sur le lieu de travail, les désordres liés à l'alcoolisme et la prévention du tabagisme. En 2003, l'Unité a renforcé sa vigilance sur l'aptitude des membres du personnel à voyager. Il en a résulté un respect accru des rappels de vaccins et un traitement prophylactique destiné à prévenir les maladies. La sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions de médecine du travail est restée une priorité: des informations ont été distribuées sur les questions sanitaires qui sont cause de

préoccupation au sein du personnel, à quoi sont venus s'ajouter les conseils individuels donnés au personnel à l'occasion de consultations, d'entretiens de début et de fin de voyage et à l'occasion des examens médicaux périodiques.

125. A la suite de l'épidémie de SARS en Asie et en Asie du Sud-Est, OHU a facilité la fourniture de vaccins contre la grippe pour le personnel de l'OIM se trouvant dans ces régions, se conformant ainsi aux recommandations de l'OMS. Cette mesure a non seulement contribué au bien-être du personnel, mais aussi dispensé le personnel de l'OIM de la quarantaine lorsqu'il était appelé à franchir des frontières internationales.

III. COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE DE MIGRATION

Aperçu d'ensemble

126. Les activités de coopération technique de l'OIM en matière de migration (CTM) aident les gouvernements à se doter des politiques, des législations, des structures administratives, des systèmes opérationnels et des bases de ressources humaines nécessaires pour s'attaquer aux divers problèmes que posent les migrations. En plus de répondre aux préoccupations centrales de gouvernance dans ce domaine, ces activités s'étendent à des secteurs où s'établit le lien entre migration et développement, en particulier les activités visant à remédier aux causes profondes des migrations motivées par les conditions économiques. Les activités de CTM sont généralement conçues comme des partenariats, dans lesquels l'OIM et les gouvernements concernés, entre autres partenaires, collaborent étroitement aux fins de définir les besoins, de déterminer les secteurs prioritaires et de façonner les activités à mettre en œuvre. Les initiatives de CTM peuvent prendre la forme d'un travail de conception et de mise en œuvre directe de projets, ou d'activités visant à faciliter et à soutenir les mesures nationales, bilatérales et multilatérales dans ce domaine.

127. Le service de CTM aide à fixer l'orientation stratégique de l'Organisation dans les domaines de coopération technique, à mettre au point et à contrôler les normes internationales de conception et de fourniture de projets de CTM, à fournir une aide aux bureaux extérieurs de l'OIM dans l'évaluation des besoins techniques et dans la mise au point de stratégies et de priorités en termes de programmes, et à appuyer la mise en œuvre des projets.

128. On a pu constater une croissance considérable des activités de CTM en 2003, et une augmentation proportionnelle des dépenses d'opération par rapport à 2002. Comme le montre le Programme et Budget, si l'on excepte les activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise qui sont présentées dans un chapitre distinct du présent rapport, le nombre de projets ou de programmes a augmenté de 14 %, cependant que les dépenses d'opération augmentaient de 34 % par rapport à 2002. En 2003, plusieurs thèmes d'intérêt particulier ont continué à gagner en importance aux yeux de la communauté internationale et ont été reflétés dans les programmes de CTM.

Thèmes émergents et domaines d'intérêt privilégiés

129. **L'amélioration de la gestion des migrations dans un contexte paneuropéen** est le principal domaine ayant retenu l'attention du service de Coopération technique de l'OIM en 2003. La Commission européenne assure un leadership et fournit des ressources pour venir en aide aux pays à différents stades de leur rapprochement avec l'Union européenne afin de créer une vision commune de la gouvernance des migrations et d'acquérir davantage de capacités communes permettant de matérialiser cette vision. L'OIM est un partenaire dans bon nombre de ces initiatives associant des pays sur le point d'adhérer à l'UE, des pays candidats et des pays dont les relations avec l'UE sont décrites dans le Processus de stabilisation et d'association, notamment la partie occidentale des Balkans. 2003 a marqué le lancement ou la planification finale des projets d'importance en Albanie et en Bosnie-Herzégovine, grâce au programme CARDS de la Communauté européenne, ainsi que le lancement d'une initiative régionale CARDS de l'OIM appelée à améliorer la gestion des migrations dans les pays du Processus de stabilisation et d'association et qui permettra à chacun d'eux de s'aligner plus complètement sur les normes en matière de justice et d'affaires intérieures.

130. Dans le contexte paneuropéen également, à savoir dans les pays opérant dans le cadre des accords de partenariat et de coopération de l'UE, parmi lesquels la plupart des républiques de l'ex-Union soviétique, l'OIM a continué à intensifier ses activités de coopération technique consacrées aux caractéristiques politiques, juridiques et opérationnelles de la gestion des migrations. On a ainsi pu constater une expansion significative en Asie centrale, grâce au soutien à la fois de l'Europe et des Etats-Unis.

131. Un autre thème dominant a concerné les **implications de la migration sur le plan de la sécurité**. En reconnaissance de l'importance constante et croissante que revêt cette question, le service CTM a mis à jour en juin 2003 son premier rapport "*International Terrorism and Migration*". Ce document a été largement diffusé afin de favoriser le dialogue sur la question et de contribuer au traitement des questions de sécurité dans le cadre du système migratoire de manière efficace et équilibrée. L'OIM n'est pas d'avis qu'il faut en déduire l'existence d'un lien étroit entre la migration et le terrorisme, mais les problèmes migratoires ne peuvent pas rester en suspens dans l'attente de mesures appropriées.

132. Un thème connexe est celui qui découle de la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**, entrée en vigueur en septembre 2003, et ses protocoles additionnels relatifs à la traite et au trafic illicite. Un point revêtant une importance particulière dans le Protocole relatif au trafic illicite est le lien clair établi entre la migration irrégulière, qui prend sa source dans le manqué d'opportunités économiques, et les références additionnelles manifestes à la protection des droits des migrants. Ce protocole met l'accent sur les mesures de la communauté internationale à l'encontre des criminels responsables du trafic illicite, et il sera très utile pour guider les Etats intéressés vers une amélioration des cadres juridiques et politiques et des capacités opérationnelles. En 2003, l'OIM a entrepris de préparer les pays à l'entrée en vigueur de ce protocole en organisant des ateliers, des séminaires et des activités de planification de projets.

133. La reconnaissance croissante par les Etats Membres de l'OIM des avantages que présente le **partenariat croissant** entre les pays d'origine, de transit et de destination dans la gestion des flux migratoires a continué d'influencer la programmation de CTM. Des initiatives associant le Mexique et l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et la région Asie/Pacifique ont continué à prendre de l'importance, grâce respectivement, à la Conférence régionale sur la migration, à la Conférence sud-américaine sur la migration, et au suivi de la Conférence ministérielle de Bali. Le dialogue régional évolue dans le sens d'une vraie coopération technique régionale, comme le montrent les activités spécifiques de projets décrites ci-après.

134. Le thème **migration et développement** a continué à susciter des débats politiques en 2003 et plusieurs mesures pilotes ou d'amorçage ont été prises ou ont gagné du terrain, notamment dans la région occidentale du bassin méditerranéen et au Maghreb. Les initiatives menées en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie ont tenté de promouvoir le développement socio-économique dans des régions subissant une forte pression à l'émigration due aux conditions économiques et de faire un meilleur usage des investissements étrangers, notamment en provenance de la diaspora, dans ces mêmes régions.

135. On trouvera ci-après des exemples des activités de CTM déployées en 2003 dans deux secteurs clefs: i) *Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités* et ii) *Migration et développement*, avec de brèves mentions des projets représentatifs des thèmes mentionnés.

Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités

136. En Afrique, l'atelier de planification des programmes de l'OIM qui s'est tenu à Addis Abeba en juin a réuni 12 pays de la Corne de l'Afrique au sens large: Burundi, République démocratique du Congo, Djibouti, Eritrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Yémen, pour débattre des priorités de programmes pour 2003 et au-delà. En combinaison avec un travail intense de planification au sein de l'Union africaine (UA), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2003, ces discussions ont offert une base concrète de renforcement des capacités en matière de planification pour la gestion des flux migratoires dans la région et ont contribué à l'énonciation de propositions significatives à l'adresse des donateurs en 2004.

137. L'OIM a continué à faciliter le processus de dialogue en cours dans la Méditerranée occidentale (Processus "5+5"), qui vise à renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans cette région. Le Processus "5+5" associe les cinq pays du Maghreb à la France, l'Italie, Malte, le Portugal et l'Espagne.

138. Au Kazakhstan, l'OIM a entrepris un projet visant à renforcer les capacités gouvernementales en matière d'inspection de l'immigration et de contrôle des frontières du Kazakhstan et de l'Asie centrale voisine, afin de contribuer à la lutte contre la migration irrégulière et le trafic de stupéfiants. Ces mesures sont complétées par une assistance spéciale au Kirghizistan qui vise à renforcer la sécurité de ses documents de voyage. En Asie centrale et dans la région voisine également, le programme de l'OIM financé par la Communauté européenne

“Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations pour l’Asie centrale, le Pakistan, la Fédération de Russie et l’Afghanistan” a conduit à des améliorations matérielles sensibles de part et d’autre d’un poste frontière clef entre la Fédération de Russie et le Kazakhstan, et a permis de mettre sur pied plusieurs ateliers techniques destinés aux pays participants.

139. En Transcaucasie, l’OIM a continué de venir en aide à l’Arménie, à l’Azerbaïdjan et à la Géorgie dans le cadre de l’amélioration des systèmes opérationnels, de la formation, de la législation et de la politique. En Arménie, l’OIM a assisté le gouvernement aux fins d’élargir son système d’informations sur la gestion des frontières à un point d’entrée clef de la frontière terrestre avec la Géorgie.

140. En Europe du Sud-Est, l’OIM a aidé le Gouvernement albanais dans la mise au point d’une stratégie nationale de migration. Cette initiative a fourni le savoir-faire juridique et technique nécessaire pour la définition d’une stratégie, la mise au point de structures et de mécanismes permettant de mettre en œuvre cette stratégie, et la production d’un plan d’action national, le tout s’accordant avec les normes européennes en matière de gestion des flux migratoires. En Croatie et en Serbie-et-Monténégro, de même qu’en Albanie, l’OIM a établi ou continué de soutenir des unités de soutien à la gestion des migrations, dans le but d’aider les gouvernements concernés à répondre aux demandes de coopération dans différents secteurs de la gestion des migrations. En Serbie-et-Monténégro, l’OIM a également travaillé étroitement avec le Royaume-Uni afin d’améliorer la formation du personnel en poste aux frontières. En Bosnie-Herzégovine, l’OIM a offert son aide aux ministères clefs en vue d’établir un cadre juridique et d’adopter les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations s’accordant avec les normes de l’UE, notamment par l’intermédiaire du programme CARDS de la Communauté européenne.

141. Dans le contexte de l’UE, le bureau régional de l’OIM en Italie a établi une nouvelle alliance stratégique avec l’agence gouvernementale responsable de l’accueil et de l’intégration des demandeurs d’asile et des réfugiés, l’Association nationale des cités italiennes (ANCI). Cette alliance favorise un dialogue constant dans le domaine de l’intégration, lequel est essentiel à un cadre global de gestion des migrations.

142. Le processus de coopération transfrontière (Processus de Söderköping) qui tente de renforcer la coopération entre les voisins situés le plus à l’est de l’Union européenne élargie – Bélarus, République de Moldova et Ukraine – et entre ces derniers et l’Union européenne a été témoin d’une activité accrue en 2003. L’OIM a facilité l’organisation de quatre réunions auxquelles ont pris part ces trois pays en plus des pays baltes, de la Hongrie, de la Pologne et de la Slovaquie, pour débattre de questions techniques sur les politiques de visas, la lutte contre la migration irrégulière, les retours volontaires assistés et l’amélioration des régimes d’accueil. Le bureau de l’OIM en Ukraine, la MFR de Helsinki et le Centre de coopération technique à Vienne ont tous apporté leur soutien à cet important processus.

143. Aux Caraïbes, le bureau de l’OIM en Jamaïque a aidé le Gouvernement à moderniser et améliorer l’infrastructure technique et les capacités de gestion des migrations des institutions gouvernementales compétentes. Grâce à cette initiative de renforcement des capacités, l’OIM a offert son assistance technique à propos de questions politiques, législatives et de réglementation,

ainsi qu'une formation dans l'établissement des profils à risques, la détection des documents falsifiés, l'analyse des renseignements criminels et la criminalité transnationale organisée. Des points d'entrée clefs ont bénéficié d'un équipement technique essentiel et d'une formation destinée aux techniciens et aux usagers finals.

144. Au Mexique, l'OIM a lancé, à l'aide d'un financement initial prélevé sur le Fonds 1035, un projet innovant destiné à appliquer une technologie avancée de l'information aux fins d'améliorer l'identification et l'établissement des documents relatifs aux migrants irréguliers extra-régionaux, moyennant une meilleure communication avec les ambassades et les bureaux consulaires clefs.

145. En Amérique centrale et du Sud, l'OIM a élargi son assistance à l'Equateur et a finalisé ses plans d'aide au Belize moyennant l'amélioration des processus de délivrance de documents de voyage. L'Unité de soutien technique de la Conférence régionale sur la migration (RCM)/ Processus de Puebla basée au bureau de l'OIM à San José, a continué d'apporter son soutien à un certain nombre d'initiatives techniques déployées à partir de la RCM. Le système d'informations statistiques sur les migrations en Amérique centrale (SIEMCA) a bénéficié d'une mise au point additionnelle grâce à l'assistance technique coopérative dans le cadre des programmes de l'OIM. L'OIM a participé à la quatrième Conférence sud-américaine sur la migration en Uruguay au mois de novembre. Ce processus et ce mécanisme servent une fonction politique et technique essentielle en aidant les pays concernés à articuler des objectifs communs et à mettre l'accent sur des stratégies communes pour la gestion des migrations. L'OIM apporte son soutien, sa coordination et son suivi technique à la conférence.

146. En Indonésie, l'OIM a collaboré étroitement avec le Gouvernement en 2003 afin de relever les défis croissants posés par la migration irrégulière à l'intérieur du territoire national et en transit sur celui-ci. Les mesures de renforcement des capacités qui en ont résulté ont notamment porté sur une formation spéciale de la police et des fonctionnaires des services d'immigration, sur le renforcement de la capacité d'enquête de l'Unité d'immigration concernant la collecte, l'analyse et l'échange, en accord avec l'engagement pris par l'Indonésie en faveur des objectifs définis dans la *Déclaration de Bangkok* et lors de la *Conférence ministérielle de Bali*. Ce projet apporte un soutien direct au Protocole de Palerme sur le trafic illicite.

Migration et développement

147. Dans la région du Maghreb, l'OIM a appuyé les efforts des Gouvernements algérien, mauritanien, marocain et tunisien afin de renforcer les opportunités économiques dans un certain nombre de régions subissant une forte pression à l'émigration. L'approche de développement communautaire appliquée dans ces trois cas a été façonnée selon les spécificités de chaque pays/ région et comprend un ou plusieurs des éléments suivants: micro-crédits, formation à la gestion commerciale, formation professionnelle, remise en état de l'infrastructure sociale et physique et investissement général dans la région. La Commission européenne a fait part de son intention de soutenir le projet tunisien *Promotion de chances d'emploi* (PROCHE). Grâce à ce soutien, une mise en œuvre plus complète de l'initiative PROCHE sera permise et il sera possible de mieux identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

148. En Colombie, l'initiative de renforcement communautaire de l'OIM a continué d'œuvrer pour l'amélioration des conditions économiques et sociales des communautés colombienne et équatorienne vivant dans la région frontalière, qui accueillent un grand nombre de Colombiens déplacés.

149. Au Guatemala, le Programme PRODESFRO de développement de la région frontalière, qui opère à l'aide de fonds du FONAPAZ et sous sa tutelle, a favorisé le développement intégré des zones frontalières, créant des conditions favorables pour l'expansion de l'activité économique locale. Vaste et ambitieuse initiative, ce programme comprend l'amélioration de l'infrastructure de base et le renforcement de l'emploi local. Egalement par le biais du FONAPAZ, l'OIM a assisté les communautés locales dans le cadre de projets d'investissement social mettant l'accent sur la fourniture de lieux d'hébergement à un coût abordable. Le bureau de l'OIM à Lima a travaillé dans l'optique d'objectifs similaires au côté des autorités de Lima, dans le cadre d'un programme visant à améliorer la santé publique, l'éducation, l'hygiène et l'infrastructure nécessaires pour assurer une intégration plus efficace des migrants se trouvant dans le pays. Dans les deux cas, il s'agissait de rehausser le niveau de vie et les perspectives d'emploi.

IV. RETOURS VOLONTAIRES ASSISTES

Aperçu d'ensemble

150. Les retours volontaires assistés sont l'une des activités essentielles de l'Organisation. Plus de 131.000 personnes ont été aidées par l'OIM à regagner leurs foyers en 2003. Il s'agissait notamment de réfugiés rapatriés, de déplacés internes, de migrants irréguliers et d'autres bénéficiaires de l'aide au retour de l'OIM. En plus de ces catégories, un grand nombre de personnes ont bénéficié de tout un éventail de services liés au retour, précédant le départ ou suivant l'arrivée.

151. Les services de retours volontaires assistés (AVR) peuvent offrir aux migrants réguliers qui envisagent de rentrer dans leur pays d'origine le soutien dont ils ont besoin pour un retour et une réintégration plus durables et offrir aux migrants irréguliers comme aux gouvernements une alternative rentable et surtout humaine aux expulsions. En tant que tel, le service AVR peut contribuer à maintenir l'intégrité des processus de migration régulière et d'asile et faire partie d'un système efficace de gestion des migrations. Il peut en outre veiller à ce que les communautés des pays d'origine bénéficient des connaissances et de l'expérience nouvellement acquises des migrants qui rentrent au pays.

152. Parmi les migrants auxquels l'OIM est venue en aide en 2003, près de 29.000 ont été assistés dans le cadre des programmes AVR ordinaires, que l'OIM met en œuvre en majeure partie avec l'aide de pays européens. De manière générale, le nombre des migrants qui ont été aidés à rentrer dans des régions ayant traversé une période de conflit comme les Balkans, le Timor-Leste et l'Afghanistan, a continué à diminuer. Pour l'Iraq, l'aide au retour a repris en vue de venir en aide à un nombre limité d'Iraqiens désireux de retourner chez eux depuis les pays non limitrophes pour des raisons spéciales et urgentes.

153. De nombreux bureaux de l'OIM en Europe ont fait état d'une augmentation de leurs activités d'aide aux retours en 2003, souvent à la suite d'un effort accru de diffusion d'informations précédant les départs ou de conseil concernant les retours. Une proportion accrue de migrants irréguliers (n'ayant pas sollicité l'asile) ont quitté certains pays d'accueil en Europe avec l'aide du service AVR. Le nombre de destinations de retour et leur distance par rapport au pays hôte a légèrement augmenté: une diminution des retours dans les Balkans (qui restent cependant la principale région de rapatriements organisés par l'OIM) et d'autres pays d'Europe centrale et orientale a coïncidé avec une légère augmentation des retours à destination des pays d'Asie (Timor-Leste et Afghanistan exceptés) et d'Amérique latine.

154. Une attention particulière a été accordée à l'assistance spécialement conçue en fonction des groupes vulnérables – mineurs d'âge non accompagnés, membres de minorités, personnes ayant besoin d'une attention médicale et migrants de sexe féminin (les femmes représentent entre 25 et 30 % de l'ensemble des migrants bénéficiaires de l'aide). D'importantes mesures d'accueil, de conseil suivant l'arrivée, d'orientation et de formation ont été mises en place en faveur des rapatriés en Afghanistan, à Sri Lanka et en Angola. La vulnérabilité des migrants a également été le principal critère d'admissibilité pour bénéficier de l'aide dans le cadre de la phase pilote du projet AVR en Espagne.

155. Le service AVR a continué à prendre part aux dialogues régionaux facilités par l'OIM et aux services consultatifs en matière de gestion des migrations offerts par l'OIM aux gouvernements. Des échanges et des consultations sur les questions liées au retour ont eu lieu en 2003 avec la Commission européenne, des ONG et des institutions des Nations Unies, et des approches communes ont été poursuivies avec le HCR, par exemple dans l'optique des retours en Afghanistan et en Iraq.

156. Les bureaux de l'OIM en Europe ont effectué une formation et des consultations communes au début de 2003 afin d'échanger leurs expériences en matière de programmes et leurs plans dans les domaines clefs d'activité du service AVR pour l'année écoulée (conseils, réintégration, gestion de la base de données et retours en Afghanistan). Les initiatives d'élaboration de projets auxquelles cela a donné lieu de la part des bureaux se sont traduites par 31 nouveaux projets AVR financés en 2003, parmi lesquels une nouvelle formule d'assistance aux migrants bloqués en transit dans un pays d'Europe centrale, au Cambodge ou en Amérique centrale.

Soutien général aux retours volontaires assistés

157. L'aide du service AVR, que l'OIM fournit conjointement avec les partenaires de mise en œuvre, est essentiellement basée sur des dispositions cadres régissant les retours volontaires qui ont été établis depuis 1979 avec un certain nombre de pays, principalement en Europe, mais aussi et de plus en plus en Asie, en Océanie et en Amérique latine. Dans le cadre de ces dispositions générales, l'OIM a continué à offrir une aide au retour à différentes catégories de migrants et à assurer un soutien technique et des conseils sur les retours pour les gouvernements et d'autres interlocuteurs.

158. Le nombre de rapatriés volontaires auxquels l'OIM est venue en aide depuis l'Allemagne dans le cadre du Programme de réintégration et d'émigration de demandeurs d'asile d'Allemagne (REAG / GARP) est resté à peu près au même niveau, soit environ 12.000 personnes. Les destinations de retour depuis l'Allemagne se répartissaient entre une centaine de pays différents, environ 43 % des rapatriements ayant lieu en direction des Balkans. Le nombre de migrants assistés a doublé au Royaume-Uni et a augmenté de 40 % en Norvège, d'un tiers aux Pays-Bas, a été multiplié par cinq en Irlande (31 nationalités), et par trois en Slovaquie. Des augmentations sensibles ont également été enregistrées en Autriche (18 %, 44 destinations de retour), en Bosnie-Herzégovine et en Australie. Dans le cadre du programme pilote AVR établi en Espagne pour venir en aide aux migrants vulnérables que nous ont envoyés les travailleurs des services sociaux municipaux, le nombre de rapatriés assistés sur une période de quatre mois (près de 200) a de loin dépassé les projections initiales. Les activités du service AVR ont également été renforcées en Europe centrale, en liaison avec les préparatifs de l'adhésion à l'Union européenne.

Services renforcés dans la perspective de retours durables

159. Dans le cadre des dispositions générales du service AVR, les bureaux de l'OIM ont fourni, avant les départs, les informations et les conseils nécessaires pour permettre aux personnes de prendre leur décision en connaissance de cause, et ont organisé les retours en parallèle avec une modeste prime de réinstallation. Cette assistance générale du service AVR a souvent été complétée par des activités additionnelles, soit avant le départ soit après l'arrivée, ce type d'activités visant à renforcer la durabilité des retours. Les activités complémentaires – contribuant à une “approche intégrée” préconisée dans les cercles de la CE – ont notamment consisté en l'établissement du profil socio-économique des rapatriés potentiels dans le but d'évaluer leurs besoins et leurs motivations possibles, en informations portant sur les retours à l'intention des conseillers et d'autres prestataires de services, et en une variété de mesures d'aide à la réintégration et en la surveillance de ces mesures afin de vérifier qu'elles sont correctement appliquées et peuvent s'inscrire dans la durée.

Information et conseils sur les retours

160. En 2003, un grand nombre de bureaux de l'OIM en Europe ont poursuivi leurs efforts de sensibilisation visant à diffuser des informations à l'adresse des populations de rapatriés potentiels, mais aussi des partenaires respectifs de mise en œuvre: les ONG, les associations communautaires de réfugiés, les gouvernements et les autres agences effectuant un travail d'aiguillage. En plus des bulletins et des brochures mensuels diffusés au niveau national à propos des divers programmes (en Hongrie, de telles brochures ont été traduites en 25 langues différentes), de nombreux déplacements ont été effectués dans le but de tenir des réunions d'information au sein des différentes communautés (En Allemagne, le bureau de l'OIM à Bonn a participé à des réunions d'information organisées par le BAFL et plusieurs Etats fédéraux). Dans la phase pilote du projet AVR espagnol “PREVIE”, le bureau de Madrid a répondu à 8.000 demandes de renseignements par téléphone.

161. En Belgique, l'OIM a collaboré avec les autorités afin de susciter une meilleure prise de conscience parmi les demandeurs d'asile, des possibilités offertes en termes de retour volontaire assisté dans 20 centres d'accueil, ce qui a permis d'informer plus de 16.000 demandeurs d'asile. Des conseils individuels ont également été fournis en coopération avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) et la Croix-Rouge. Des séances spécifiques de formation consacrées aux retours volontaires assistés ont été organisées à l'intention du personnel des centres d'accueil. Au nom des autorités suisses, le bureau de Berne a facilité l'échange entre différents pays des expériences en termes de conseils relatifs au retour acquises par les travailleurs sociaux et leurs contreparties dans différents pays d'Europe.

162. Au Pays-Bas, le bureau de la Haye et ses équipes mobiles ont eu 18.488 contacts avec des rapatriés potentiels; les conseils relatifs au retour ont notamment visé les groupes cibles de différents pays (Europe orientale et CEI – grâce entre autres à l'initiative de retour de Randstadt qui fait appel à des travailleurs sociaux de langue russe), et des groupes ciblés pour leurs caractéristiques médicales (Migration de retour et santé). En Italie, le bureau de Rome a collaboré étroitement avec l'Association nationale des cités italiennes (ANCI) et s'est vu confier la gestion du service central d'informations qui assure le soutien de la gestion décentralisée des phases d'accueil, d'intégration et de retour, en plus de la mise en œuvre du volet AVR. Le bureau d'Oslo et son partenaire *Norwegian People's Aid* a tenu des séances de conseils à l'intention de plus de 4.500 demandeurs d'asile résidant dans 138 centres d'accueil répartis sur tout le territoire.

163. Les ateliers de retour organisés par le bureau de l'OIM à Vienne comportaient une "Klausur" à l'intention des autorités gouvernementales, des ONG et des organisations internationales pour ce qui concernait les "retours volontaires", afin d'évaluer l'expérience des retours volontaires en Autriche et de formuler des recommandations. En Hongrie, l'OIM a collaboré étroitement avec l'Office de l'immigration et de la nationalité et ses directions régionales, afin de visiter les centres d'accueil du pays, les lieux d'hébergement communautaires et les unités de garde-frontières. Des efforts de sensibilisation en Slovaquie se sont traduits par une augmentation significative des retours et des plans visant à élargir l'admissibilité de l'aide offerte dans le cadre de l'AVR.

164. Nombre de bureaux de l'OIM en Europe ont également continué à fournir des informations concernant les retours à titre de préparation aux retours et à la réintégration. En Suisse, le *Return Information Fund* (RIF) a continué à offrir son aide et à traiter les demandes individualisées de plus de 320 cas. Dans la mesure où les plans de réintégration peuvent commencer avant même que les retours n'aient eu lieu, la fourniture d'informations et de conseils sur les pays d'origine aux candidats à cette aide peut faciliter le processus de réintégration et permettre une meilleure gestion des attentes concernant les opportunités et les obstacles en matière de réinsertion.

Aide sur mesure à la réintégration

165. Un certain nombre d'activités d'aide à la réintégration ont porté sur des caractéristiques spécifiques et sur la vulnérabilité des rapatriés; par exemple, les mineurs d'âge assistés au titre du Programme pilote de retours volontaires assistés et de réintégration (VARRP) en Irlande; les migrants âgés ayant besoin d'une assistance individualisée au logement et de services sociaux répondant à leurs besoins particuliers dès leur retour en Bosnie-Herzégovine, sachant que leur

absence prolongée du pays a eu pour effet de les mettre à l'écart des structures locales de soutien. Des indemnités additionnelles ont été versées à des mères célibataires rentrant de Norvège. En Ouganda, l'OIM a été plus particulièrement attentive à relever les défis de réinsertion auxquels ont été confrontées de nombreuses femmes parmi les ex-rebelles rentrant des pays voisins; cela a été notamment le cas des filles mères enlevées, pour lesquelles un soutien spécialisé à la réintégration a été mis sur pied.

166. En Afghanistan, une subvention australienne a permis la reconstruction d'une structure d'accueil et de formation professionnelle à Kaboul, devant être gérée par le Ministère des réfugiés et de la reconstruction. L'OIM a spécialement conçu un système d'accueil et de réintégration de nationaux afghans en Afghanistan (RANA), en accord avec le plan de l'UE concernant les retours en Afghanistan, et à la demande des autorités afghanes. L'assistance fournie au titre du programme RANA a notamment porté sur un renforcement du dispositif d'accueil à l'aéroport de Kaboul, la mise sur pied de services d'information, de conseil et d'orientation à l'arrivée, ainsi que des possibilités de formation et de démarrage de petites entreprises. L'aide aux rapatriés s'est accompagnée d'un soutien aux membres des communautés locales. Le mécanisme d'accueil et de réintégration mis sur pied à Sri Lanka comprenait la création de petites entreprises, des séances de formation et la fourniture ou la modernisation d'équipements scolaires pour les écoles fréquentées par les enfants des rapatriés, ce qui bénéficiait aux communautés dans leur ensemble.

167. Dans le cadre des programmes VARRP au Royaume-Uni et en Irlande, le Fonds de réintégration a permis d'offrir un complément "multi-pays" (plutôt que s'adressant à des groupes ciblés ou à des pays en particulier) de l'AVR, spécialement conçu en fonction des besoins des rapatriés pouvant s'en réclamer en termes d'emploi et de formation professionnelle. Des formules individualisées de même type, comprenant une aide à la mise sur pied de petites entreprises, ont été mises au point par le bureau de l'OIM à Berne.

168. L'aide à la réintégration apportée aux rapatriés et aux communautés de réintégration s'est poursuivie grâce au programme des Services d'aide à l'emploi pour les minorités ethniques retournant au Kosovo depuis la Suisse, prenant la forme de services de conseils, de renforcement de potentiel, de services de placement et d'aide à la recherche d'emplois rémunérateurs. Le projet berlinois de réintégration professionnelle des Kosovars (BORK) est ainsi venu en aide à 104 rapatriés qui ont bénéficié d'une aide à la réintégration axée sur la recherche d'un emploi, à quoi répondait un soutien équivalent aux jeunes chômeurs locaux.

169. Le programme d'aide aux retours transfrontières entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Kosovo a continué d'offrir des primes destinées à la réalisation de petites réparations ou de réparations d'urgence (pour la reconstruction de granges, d'étables, de locaux commerciaux, ou pour des réparations de base aux logements), ou à l'acquisition d'équipements et d'instruments de base devant permettre l'exercice d'activités rémunératrices. Comme dans le cas des retours en ex-République yougoslave de Macédoine depuis la Suisse, le versement par étapes d'une aide financière axée sur la réinsertion a permis la surveillance systématique de l'expérience de réintégration des rapatriés, qui s'est également avérée utile pour la conception de programmes de retour futurs.

170. La République tchèque a parrainé des activités pilotes de soutien au niveau de l'information, des conseils et du recyclage des connaissances en faveur des rapatriés géorgiens. Les activités visant à améliorer l'intégration de groupes minoritaires dans la communauté de rapatriement se sont poursuivies dans la région de Kosice, en Slovaquie, grâce à la fourniture d'informations et d'une formation aux travailleurs sociaux, à d'autres prestataires de services municipaux et aux leaders communautaires.

Gestion de la migration de transit

171. Les retours volontaires assistés de migrants bloqués en transit, dans leur tentative d'atteindre le pays de destination, constituent une stratégie clef de la gestion des migrations irrégulières dans les pays de transit, lorsqu'ils sont mis en œuvre conjointement avec des mesures de renforcement de potentiel offertes aux autorités des pays d'accueil. Cela peut également conduire à une coopération entre les pays de destination et de transit.

172. L'OIM a continué à faciliter les retours volontaires pour des centaines de migrants bloqués dans des pays de transit en Asie et dans le Pacifique (Indonésie, Cambodge et Nauru), mais aussi dans les Balkans (particulièrement en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Serbie-et-Monténégro et en Albanie). Des programmes pilotes de retours volontaires assistés pour les migrants bloqués en territoire étranger ont été entrepris en Amérique centrale, de même qu'en Asie centrale, dans le cadre d'un programme plus vaste de coopération technique entre pays de la région, notamment la Fédération de Russie et l'Afghanistan.

Retour et réintégration de nationaux qualifiés (RQN)

173. En 2003, des programmes RQN ont été mis en œuvre en Amérique latine, de même qu'en Ouganda, en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan. Les mesures d'aide au titre du RQN – souvent pluriannuelles – transcendent la réintégration/rétention individuelle et mettent l'accent sur l'impact combiné que peuvent avoir les rapatriés qualifiés et motivés sur leur communauté d'origine aux fins de la reconstruction et de la réconciliation dans le cas des rapatriements s'inscrivant dans une période d'après-conflit, ou de renforcement de potentiel et de développement dans le cas de pays en transition et en développement.

174. Depuis 2001, le Programme de retour d'afghans qualifiés (RQA) est venu en aide à 540 ressortissants afghans très qualifiés qui ont pu rentrer au pays pour y exercer des postes essentiels: médecins, assistants d'université, ingénieurs, informaticiens, etc. – dans 24 ministères de l'Autorité transitoire afghane, 6 administrations gouvernementales et 35 ONG. Un soutien additionnel à la réinsertion est accordé aux femmes rapatriées – environ 18 % de l'ensemble. Un volet du programme consistant à soutenir le processus de réforme de la justice a consisté à faciliter le retour et le placement de 32 candidats depuis l'Asie de l'Ouest et le Moyen-Orient.

175. En Bosnie-Herzégovine, l'OIM a tiré parti de ce qu'elle a déjà réalisé par le passé dans le cadre du RQN et, s'appuyant sur le projet de "Retour de membres du corps judiciaire et des procureurs dans les régions minoritaires de Bosnie-Herzégovine", a placé 33 juges et procureurs expérimentés afin qu'ils puissent prendre part à la restructuration de l'appareil judiciaire aux niveaux fédéral, cantonal, des districts, des municipalités et des tribunaux de base. Le bureau de l'OIM à Sarajevo gère en outre, pour le compte du PNUD, le programme de transfert de

connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés, en facilitant les visites de consultants à court-terme par des professionnels expatriés de Bosnie-Herzégovine dans des secteurs spécialisés de l'économie.

V. INFORMATION DE MASSE

Aperçu d'ensemble

176. En 2003, les programmes d'information de masse de l'OIM ont continué d'apporter aux migrants et aux gouvernements des informations régulières et fiables sur les questions migratoires, aux fins de les aider à prendre leurs décisions en connaissance de causes et de mettre au point des mesures politiques appropriées.

177. Le Service d'information de masse a renforcé et élargi ses activités tant sur le plan géographique que sur le plan thématique. Des activités d'information ont été déployées afin de sensibiliser les communautés d'accueil et les décideurs à l'apport des immigrés aux sociétés qui les accueillent et d'améliorer les perspectives d'insertion socio-économique des migrants, tandis que dans les pays d'origine, des programmes d'information de masse ont été mis sur pied pour prévenir la migration irrégulière et la traite. Les centres d'information et de ressources ont complété les campagnes d'information afin de répondre aux besoins des migrants et des candidats migrants en la matière. Ces centres ont été établis à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination et ont permis aux migrants d'accéder à l'information, ainsi qu'à des services de conseils et d'orientation.

178. La demande de programmes d'information, tant sous la forme de campagnes d'information que de centres d'information destinés aux migrants a continué à croître en 2003. Les programmes d'information ont été gérés à la fois en tant qu'activités isolées et en tant qu'éléments de programmes plus larges portant sur l'ensemble des questions migratoires. Dans les deux cas, ils ont été réalisés en coopération avec les autorités gouvernementales et d'autres partenaires compétents, parmi lesquels des ONG, des organisations internationales, la société civile, les médias et d'autres entités selon les cas.

179. Les programmes d'information ont été ciblés en fonction des publics auxquels ils s'adressaient et de leurs spécificités culturelles et sociales, en utilisant les instruments et les médias dont on pouvait attendre un impact maximum dans chaque pays. D'un bout à l'autre du travail de mise au point de cette stratégie de communication, une attention particulière a été accordée aux considérations de genre.

Thèmes et domaines d'intérêt particulier

180. **La lutte contre la traite des êtres humains** reste la toile de fond la plus fréquente des activités d'information. L'importance attachée à cette question par les pays d'origine, de transit et de destination a été démontrée par la continuité et l'expansion des campagnes de prévention et de sensibilisation.

181. En **Asie**, la campagne d'information portant sur la lutte contre la traite des femmes et des enfants au Cambodge est venue compléter les initiatives antérieures en matière de sensibilisation ciblant également les provinces où l'OIM n'avait pas pu intervenir précédemment. En plus de la campagne nationale censée donner aux victimes potentielles des moyens de protection, ce projet envisageait des activités centrées sur les villages et destinées à favoriser les réseaux communautaires de lutte contre la traite. Il offrait en outre l'opportunité d'améliorer la capacité du Ministère de la condition féminine et des vétérans à mener des campagnes d'information et à constituer une base de données pour la collecte et l'analyse de données sur la traite en vue de l'élaboration d'une législation et de campagnes de sensibilisation en la matière. Un réseau de points focaux provinciaux a été mis sur pied.

182. En **Afrique**, le projet *Prévention de la traite par les services de conseils en Ethiopie* a porté sur un effort de sensibilisation des migrants potentiels aux questions liées à la migration irrégulière, en ce compris la traite. Ce projet a offert des services de conseils qui ont été assurés par des permanences, permettant aux bénéficiaires de prendre leur décision en connaissance de cause et facilitant le processus d'intégration dans le pays de destination. L'OIM a mis sur pied un réseau de sensibilisation avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales à l'adresse d'un certain nombre de "clients" ayant besoin de conseils plus spécialisés sur les questions juridiques, sanitaires et autres. La diffusion d'un matériel d'information sous forme de cassettes audio ou de matériel imprimé est venue compléter ces services de conseils.

183. La prévention de la **migration irrégulière** est un autre domaine sur lequel se sont centrés les projets d'information. La campagne d'information contre la migration irrégulière en provenance de la Fédération de Russie a été conçue pour faire en sorte que les candidats migrants soient bien conscients des conséquences de la migration irrégulière et des conditions régissant l'entrée, le séjour et l'emploi dans les pays de destination. Les activités de sensibilisation ont ciblé les principales sources primaires de migrants irréguliers et ont porté notamment sur la diffusion de matériels d'information, sur le fonctionnement d'une permanence, la création d'un site Internet, l'organisation d'ateliers avec le concours d'agences de recrutement et de voyages, ainsi que sur une conférence organisée conjointement avec le Ministère de l'intérieur. Une exposition mobile d'œuvres d'art a également été organisée, où de jeunes artistes ont eu l'occasion de dépeindre la vie des migrants irréguliers à l'étranger.

184. En outre, des projets mettant surtout l'accent sur la lutte contre la traite et la prévention de la migration irrégulière ont été mis en œuvre aux Philippines, au Bangladesh, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Bélarus, en Croatie, en République tchèque, en Hongrie, en Lituanie, en Serbie-et-Monténégro, en République de Moldova, en Roumanie, en Slovaquie et dans les pays andins.

185. La promotion de l'apport des migrants aux sociétés d'accueil et de leurs droits, la lutte contre la discrimination et la xénophobie à l'endroit des immigrés et la facilitation de leur intégration sont restées des domaines donnant lieu à un surcroît d'activités dans le domaine de l'information. Des projets mettant l'accent sur ces différents thèmes ont été déployés en Grèce, en Italie, en République tchèque, au Portugal et en République dominicaine.

186. Le projet *Image des migrants dans les médias, dans la société civile et sur le marché du travail* en **Italie** a surtout mis l'accent sur le renforcement des capacités des journalistes italiens et immigrés à rendre compte correctement et objectivement de la situation des immigrés et de leurs communautés. Le principal résultat de ce projet a été la création d'une agence d'information en ligne destinée aux immigrants, dénommée MIGRA. Grâce à son large éventail de journalistes immigrés en Italie, MIGRA propose des nouvelles et des articles relatifs à l'intégration des migrants dans la société italienne, mais elle agit également en tant que ressource-média, offrant ses services de consultants, organisant des interviews avec des experts, rédigeant des feuillets d'information et organisant des tables rondes. De nombreuses manifestations de sensibilisation ont également été organisées en collaboration avec le partenaire italien Caritas Rome afin de promouvoir une bonne image des immigrés et de lutter contre l'exclusion sociale.

187. En **République tchèque**, le projet *Intégration des étrangers et soutien aux organisations et aux associations d'étrangers* visait à prévenir l'exclusion sociale des étrangers dans le pays. Une information destinée à faciliter l'intégration sociale des étrangers a été fournie à l'adresse des communautés étrangères cibles au moyen de documents imprimés et d'un site Internet spécifique. En outre, ce projet a offert des activités de formation destinées à aider les associations étrangères à acquérir elles-mêmes les capacités requises pour assurer des services de conseil en matière sociale et juridique.

188. Dans le domaine de **l'aide à la migration**, des informations relatives à l'Organisation en langue russe ont été fournies afin d'identifier et de conseiller les candidats potentiels intéressés et qualifiés qui souhaiteraient quitter la Fédération de Russie pour le Canada. L'organisation de conférences et de séances d'information a permis aux représentants des services d'immigration de s'entretenir avec des candidats à l'émigration.

VI. LUTTE CONTRE LA TRAITE

Aperçu d'ensemble

189. Le service de lutte contre la traite des êtres humains (CT) de l'OIM poursuit une double stratégie: prévenir d'une part, et protéger directement les victimes et leur venir en aide d'autre part, ce qui suppose un certain nombre d'activités qui vont de l'hébergement aux soins à apporter aux victimes, en passant par l'aide au rapatriement volontaire et par le renforcement des capacités institutionnelles des autorités concernées sur les plans de la gestion du problème, de la recherche et des campagnes d'information de masse dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les activités de lutte contre la traite se sont également élargies dans le sens des relations de travail étroites qui ont été nouées avec des institutions nationales et internationales chargées de l'application des lois, lesquelles institutions assurent une formation dans le domaine de l'aide et de la protection aux victimes de la traite.

190. Grâce au généreux soutien des donateurs, l'OIM a pu accroître considérablement ses activités de lutte contre la traite tant sur le plan géographique que sur le fond en 2003, son budget ayant augmenté de plus de 50 % par rapport à 2002. 2003 a été témoin d'une expansion des activités de lutte contre la traite de l'OIM en direction de l'Afrique orientale, occidentale et australe, de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes, ainsi que de l'Asie centrale et occidentale, en plus d'un accroissement de ses activités en Europe, dans les Balkans, dans la CEI et en Asie du Sud et du Sud-Est. De nouvelles activités ont été mises au point afin de prévenir plus efficacement la traite, de mieux protéger et de mieux venir en aide aux victimes, et de coopérer avec les gouvernements dans leur lutte contre ce fléau. En dépit de l'augmentation des ressources accordées à cette activité, le phénomène de la traite ne cesse de croître. Les trafiquants adaptent leurs méthodes et modifient quotidiennement leurs itinéraires, leurs façons de faire et leurs mécanismes. Le réel défi pour les décideurs consiste à ne pas se laisser distancer et, au contraire, à anticiper sur des manières d'agir imprévisibles et difficiles à cerner. La formation de tous les fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que des partenaires des ONG revêt dans cette mesure une importance croissante. Le service de lutte contre la traite a élaboré un manuel pouvant servir d'outil de formation pour le personnel venant en aide aux victimes.

191. L'entrée en vigueur, le 25 décembre 2003, du protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a offert un instrument juridique international composé de normes et de pratiques, qui est venu renforcer les activités de lutte contre la traite de l'Organisation.

192. Le document MC/INF/270 du 11 novembre 2003 "Traite des êtres humains, stratégie et activités de l'OIM" a défini le cadre stratégique des activités de lutte contre la traite de l'OIM sur la base du savoir-faire accumulé par l'Organisation dans la coopération avec les gouvernements, d'autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les victimes de la traite elles-mêmes. Cette approche stratégique s'appuie sur des mesures globales et intégrées de réaction à la traite, notamment la prévention de la traite par un effort de sensibilisation et de renforcement de potentiel, afin de permettre aux gouvernements et aux administrations de gérer le problème par eux-mêmes et d'aider et de protéger les victimes en leur offrant un refuge, l'accès à des services, et la possibilité de rentrer dans leur pays et de s'y réintégrer.

193. Il était également important pour l'OIM en 2003 d'apporter son aide dans la lutte contre les causes profondes de la traite que sont notamment la pauvreté, la discrimination entre les sexes, le manque d'éducation, etc., et de s'attaquer à des facteurs facilitant la traite, tels que la demande de certains services. La protection des droits de l'homme et la sécurité des victimes de la traite sont des objectifs clefs des activités d'aide directe de l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite.

194. L'OIM a réuni des pays partageant des problèmes similaires de traite afin de chercher des solutions communes à mettre en œuvre au niveau régional, plutôt que par une approche pays par pays. Ceci a renforcé la coopération entre les pays concernés en quête de meilleures pratiques. L'OIM a appliqué cette approche régionale à des pays de l'Union européenne, d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Est et de l'Est, des Balkans et des Caraïbes.

195. 2003 a été une année d'évaluation des projets de lutte contre la traite de l'OIM. Des évaluations externes indépendantes ont été effectuées dans le cadre de deux programmes régionaux (les Balkans et la région du Mekong) et d'un projet national (République de Moldova). Ces trois évaluations ont reconnu les avantages des activités de l'OIM, la bonne qualité de l'assistance offerte aux victimes et le travail en réseau effectué avec les ONG et ont recommandé la poursuite de ces activités. L'évaluation du programme des Balkans a permis à l'OIM de mener de vastes débats avec le donateur concernant les filières changeantes de la traite dans cette région et la possibilité d'adapter en conséquence les activités de l'Organisation. Des évaluations internes rapides de l'OIM ont été effectuées par le Bureau de l'Inspecteur général des projets de lutte contre la traite au Bangladesh, au Bélarus, en Bulgarie, au Ghana, au Népal, en Roumanie et en Ukraine. Les évaluations ont pris acte de l'impact positif de ces activités et ont conduit à en recommander la poursuite.

196. Les activités de prévention ont porté sur des études et des évaluations relatives à la situation sur le plan de la traite dans un pays ou une région donnée, sur des campagnes massives d'information, sur des services consultatifs techniques aux gouvernements concernant la manière de traiter les problèmes de traite, et sur une formation technique spécifique à l'intention des forces de l'ordre, d'autres fonctionnaires gouvernementaux et des ONG afin de les sensibiliser davantage aux problèmes de la traite et aux procédures destinées à venir en aide aux victimes. Elles ont également porté sur l'organisation de réunions ciblées, destinées à réunir des pays d'origine, de transit et de destination afin de débattre de la traite et du moyen d'améliorer leur coopération bilatérale ou multilatérale. Les éléments de renforcement de potentiel ont très souvent été liés à la mise en œuvre de projets d'assistance directe.

197. En 2003, l'OIM a consenti un effort particulier pour améliorer son travail en réseau avec les organismes de la société civile locale œuvrant contre la traite, afin de les former et de leur donner les moyens d'agir de façon autonome en renforçant leurs capacités de façon à rendre leur approche viable, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, notamment dans le domaine de la gestion des refuges et dans celui de l'aide à la réintégration. Des sessions d'information et de formation ont permis de réunir tous les intervenants concernés, particulièrement les ONG, les fonctionnaires gouvernementaux, les universitaires, les médias et d'autres institutions encore. Une formation a été organisée afin de faciliter le transfert de connaissances et la communication entre les fonctionnaires des forces de police, les administrateurs civils, les fonctionnaires des services de migration, les forces de l'ordre locales et internationales d'une part, et les organisations actives dans le domaine de l'aide de l'autre, afin de renforcer les capacités de travail en réseau dans ce domaine et leur visibilité en général.

198. L'une des priorités de l'OIM en 2003 a été d'établir les capacités locales de gestion de ses activités. De tels projets ont été mis en œuvre en Albanie, en Serbie-et-Monténégro, en Ukraine, au Kosovo, en Roumanie, au Cambodge, en Bosnie-Herzégovine, au Kirghizistan, au Kazakhstan, en Thaïlande, au Vietnam, au Bangladesh, en République dominicaine, en Colombie et en Ethiopie.

199. L'OIM a fourni une assistance directe aux victimes en commençant par le pays de destination. Des refuges et des lieux d'hébergement sûrs ont été mis à la disposition des victimes, et une aide a été offerte en vue des retours volontaires et de la réintégration.

200. Le but était d'offrir à chaque victime décidant de rentrer chez elle une aide de qualité en vue de la réintégration, spécialement conçue en fonction de ses besoins et de ses capacités, ainsi que de sa situation particulière dans le pays d'origine.

201. Selon l'expérience de l'OIM, une réintégration réussie exige au moins une année d'assistance, avec six mois d'assistance intensive et six mois de suivi. Les besoins les plus urgents sont les soins médicaux, une formation traditionnelle/professionnelle, un emploi, la sécurité sociale, une assurance médicale et sociale, un logement et des prestations sociales ou de chômage. L'intégration pleine et entière d'une ancienne victime de la traite et la durabilité du processus de réintégration ne peuvent être obtenues que par l'autonomisation des anciennes victimes, devant leur permettre de prendre un nouveau départ dans la vie.

202. En 2003, des projets d'aide directe aux victimes ont été mis en œuvre notamment en Albanie, en Serbie-et-Monténégro, au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie, en Bulgarie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, en Ukraine, au Bélarus, au Mali, au Nigéria, au Kirghizistan, au Kazakhstan, au Bangladesh, au Népal, en Inde, au Cambodge, au Vietnam, en Thaïlande, en Belgique et en Italie.

203. En 2003, grâce au Fonds mondial d'aide, de retour et de réintégration des victimes de la traite, qu'elle a elle-même mis en place, l'OIM a mis au point un mécanisme mondial d'orientation, d'évaluation et d'assistance rapide en faveur des femmes et des enfants migrants ayant été victimes de trafiquants en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et ne pouvant pas prétendre à une aide dans le cadre des programmes actuels de retours volontaires assistés. Des personnes se trouvant bloquées à l'étranger et ayant besoin d'une protection et d'une aide pour rentrer chez elles se sont portées candidates à cette assistance, soit directement auprès d'un bureau local de l'OIM (ou d'un partenaire opérationnel identifié), soit après avoir été guidées par une organisation gouvernementale ou non gouvernementale. L'OIM a répondu avec diligence et, dans la plupart des cas, les victimes ont pu rentrer chez elles dans les quelques jours suivants. Les victimes tombées aux mains de trafiquants sur des axes inattendus (par exemple entre la Colombie et la Chine et le Japon, entre l'Ouzbékistan et la Thaïlande, entre la Côte d'Ivoire et la République de Corée) ont également été aidées par l'OIM grâce à ce Fonds.

Thèmes émergents et domaines d'intérêt

204. En 2003, le service de lutte contre la traite de l'OIM a élargi ses activités conformément aux besoins décelés par l'OIM dans chaque pays et s'est adapté à la dynamique, aux caractéristiques et aux mécanismes des filières de traite.

Formation des forces de l'ordre à la lutte contre la traite

205. L'OIM a poursuivi ses activités dans le domaine du programme de formation destiné aux forces de l'ordre. De telles formations ont été mises au point et appliquées dans plusieurs régions du monde, mais plus particulièrement en Europe, dans la région de la SADC, au Nigéria, en Colombie, aux Etats-Unis et au Bangladesh. La formation de l'OIM à l'intention des forces de l'ordre répond à une double approche:

- Des techniques à haut niveau de technicité, notamment dans les enquêtes. La formation donnée dans ce domaine n'est applicable que s'il existe déjà dans le pays une spécialisation au sein des institutions locales chargées de l'application des lois, par exemple des équipes *ad hoc* de lutte contre la traite en Bosnie Herzégovine, au Kosovo, en Ukraine ou en République de Moldova. De telles équipes sont déjà familiarisées avec le phénomène de la traite et doivent simplement être informées des nouvelles tendances et des meilleures pratiques mises au point dans d'autres régions du monde.
- L'information générale. La formation donnée dans ce domaine a pour but de rehausser le niveau de qualité du travail effectué par les fonctionnaires qui agissent en première ligne, à savoir au niveau: i) de l'identification, de la collecte et de la diffusion d'informations sur la traite; et ii) du traitement à réserver aux victimes de la traite et des soins à leur apporter dans les 24 heures qui suivent immédiatement le moment où elles ont été repérées.

206. Une formation dans le domaine de la lutte contre la traite a également été donnée aux procureurs des Balkans.

Projets de lutte contre la traite ciblant les enfants victimes de la traite

207. Dans plusieurs régions du monde, il faut d'urgence mettre au point des projets *ad hoc* de lutte contre la traite visant exclusivement les enfants qui en sont victimes. Ce groupe particulier a des besoins spécifiques qui tiennent notamment à leur statut légal et dans lesquels interviennent des questions telles que le retour et la réintégration, les possibilités de regroupement familial et les procédures de protection. Très souvent, lorsqu'un enfant a été victime de trafiquants alors qu'il était encore en bas âge, il peut avoir oublié son lieu d'origine, son vrai nom et sa langue maternelle, ce qui met en péril le processus de réintégration. C'est pourquoi des activités spécifiques ont été prévues dans le cadre des projets pour tenir compte de ces facteurs. Des projets novateurs ont été mis en œuvre au Ghana, au Mali et au Cambodge (où l'accent a été tout particulièrement mis sur le soutien psychologique aux enfants préalablement à leur retour).

208. Au Mali, par exemple, dans le cadre du projet d'«aide au retour et à la réintégration au Mali pour les enfants victimes de trafiquants», l'OIM a assuré une aide au retour et à la réintégration en faveur de 292 enfants maliens pauvres et illettrés qui ont été emmenés de force en Côte d'Ivoire pour y travailler dans l'agriculture ou comme personnel de maison. Le programme de réintégration de l'OIM cible les enfants des régions de Bamako, Ségou, Mopti, Koulikoro et Sikasso. En coopération avec *Save the Children Canada*, l'OIM fournit un soutien médical et psychologique, entre autres activités de réintégration, aux enfants bénéficiaires dans un centre de transit de Sikasso, une ville du sud du Mali.

Base de données du module de lutte contre la traite (CTM)

209. L'intégralité du processus d'aide de l'OIM peut être supervisée au moyen de la base de données du module de lutte contre la traite (CTM) mis au point en 2003. Cette base de données vise à faciliter la gestion de l'assistance, du retour volontaire et de la réintégration des victimes de la traite, et à renforcer les capacités de recherche et de compréhension des causes, des processus, des tendances et des conséquences de ce phénomène.

210. Cette base de données a des fonctions multiples: i) elle stocke les informations recueillies auprès des victimes auxquelles l'OIM est venue en aide, ce qui permet de mieux comprendre leur parcours, l'expérience qu'elles ont vécue et leurs besoins en termes d'assistance; ii) elle constitue un outil de coordination efficace entre les bureaux de l'OIM dans la perspective du suivi des cas individuels, du déroulement des activités et de la surveillance et de l'évaluation de l'efficacité des programmes; et iii) elle fournit des statistiques et des rapports détaillés qui seront utiles aux chercheurs, à ceux qui élaborent des programmes et aux décideurs dans le domaine de la lutte contre la traite.

211. Les données stockées dans la base de données de CTM, centralisées à Genève, ont donné des indications précieuses sur les tendances de la traite dans les Balkans, non seulement en ce qui concerne les itinéraires utilisés, les processus de recrutement, les différents types d'exploitation que les victimes ont eus à subir, l'aide que l'OIM leur a procurée mais aussi les conditions sociales et économiques qui étaient celles des victimes avant de tomber entre les mains des trafiquants. Cela a donné à l'OIM la possibilité d'analyser certaines des causes profondes de la traite et l'importance de lier l'assistance directe aux activités de réintégration, de manière à faire en sorte qu'elles contribuent réellement à combattre la traite.

Mise au point d'une politique

212. Au cours de l'année écoulée, un nombre croissant d'Etats Membres ont demandé des conseils techniques à l'OIM concernant la manière d'améliorer leur législation et/ou leurs pratiques en matière de lutte contre la traite. Des auditions parlementaires ponctuelles ont été organisées en Croatie, en République de Corée et en Israël, et l'OIM a travaillé directement avec les commissions nationales créées par les gouvernements, par exemple au Kazakhstan et en Géorgie, pour recommander aux législateurs nationaux la législation nationale la plus appropriée permettant de s'aligner au mieux sur les normes internationales en la matière.

213. A partir des recommandations formulées dans la Déclaration de Bruxelles sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, la Commission européenne a créé le Groupe d'experts sur la traite des êtres humains, un organe consultatif rendant compte à la Commission sur les nouveaux développements politiques et pratiques en matière de prévention et sur la lutte contre la traite des êtres humains, chargé également de surveiller les activités et les besoins européens en la matière. L'OIM est représentée au sein de ce groupe de 20 experts et est ainsi mise en mesure d'y contribuer par son savoir-faire.

Manuel

214. Afin de normaliser l'approche de l'OIM dans le domaine de l'aide directe, un manuel de lutte contre la traite a été élaboré, couvrant six aspects: i) des recommandations éthiques et de sécurité relatives aux procédures d'interrogation et de sélection; ii) le retour volontaire, l'accueil et la réintégration; iii) la gestion des refuges; iv) la santé (en ce compris le bien-être psychologique des victimes et du personnel de l'OIM leur apportant une aide directe); v) la sécurité et la coopération en matière de répression; et vi) la gestion des données.

Approche sexospécifique

215. L'OIM applique une approche sexospécifique à ses activités de lutte contre la traite. Ceci a un impact particulièrement important dans le contexte des activités d'assistance directe. Etant donné que les conséquences de la traite ne sont pas les mêmes pour les deux sexes, l'assistance de l'OIM a été conçue de façon à tenir compte des spécificités liées au sexe des migrants. Cette distinction doit intervenir dès la première entrevue avec une personne traumatisée. Par exemple, les hommes et les femmes ne réagissent pas de la même façon face à la violence sexuelle. Les besoins dans les refuges ne sont pas les mêmes. Lorsqu'une assistance médicale est offerte, les services ne sont pas les mêmes. Lorsqu'une assistance juridique est offerte, elle doit tenir compte du fait que les hommes et les femmes n'ont souvent pas le même accès à l'information juridique ni les mêmes possibilités d'exercer leurs droits. En ce qui concerne la réintégration, qui renvoie à l'"habilitation" des femmes et qui est liée aux causes de la traite, l'OIM veille à ce que les stéréotypes habituellement liés au sexe ne se répètent pas dans l'assistance qui est offerte aux victimes.

Coopération avec les ONG

216. L'OIM a continué à renforcer sa coopération avec les ONG locales et internationales. Son approche est essentiellement centrée sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des ONG. Les ONG nationales sont les principales entités pouvant aiguiller les victimes de la traite vers l'OIM et constituent des partenaires d'importance cruciale pour l'OIM dans sa stratégie générale de lutte contre la traite des êtres humains. Lorsqu'il s'agit d'assistance et de réintégration, la coopération avec les ONG locales est renforcée de façon à en assurer la durabilité et à établir une stratégie claire de sortie pour l'OIM. A titre d'exemple positif dans ce domaine, on citera la coopération avec les ONG en Ukraine, en ex-République yougoslave de Macédoine et au Kosovo.

VII. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Aperçu d'ensemble

217. Le but de l'OIM en ce qui concerne la migration de main-d'œuvre est de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes pouvant bénéficier, individuellement et mutuellement, aux gouvernements concernés, aux migrants et aux sociétés:

- en assurant une protection efficace et des services de soutien aux travailleurs migrants et à leur famille;
- en favorisant le développement économique et social; et
- en encourageant les formes légales de mobilité de la main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

218. Forte de sa présence mondiale dans les pays d'émigration et d'immigration, l'OIM est bien placée pour réunir toutes les parties afin de mettre sur pied des mécanismes de migration de main-d'œuvre prenant équitablement en compte les différents intérêts en présence. A cet effet, l'OIM agit en concertation avec l'OIT et d'autres organisations internationales compétentes.

219. Compte tenu de ce qui précède, les programmes de migration de main-d'œuvre de l'OIM en 2003 ont porté sur ce qui suit:

- renforcement des capacités des gouvernements;
- orientation et services précédant le départ des migrants;
- facilitation des accords bilatéraux portant sur la main-d'œuvre;
- intégration des migrants dans les pays d'accueil;
- renforcement de l'impact de la migration de main-d'œuvre sur le développement;
- facilitation du dialogue entre Etats.

Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre

220. Un nombre croissant de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition s'efforcent d'adopter des politiques, des textes de lois et des structures destinés à favoriser l'emploi à l'étranger d'une partie de leur main-d'œuvre et de générer ainsi des envois de fonds, tout en mettant au point des sauvegardes destinées à protéger leurs ressortissants. Certains pays à revenus moyens constituent également des pays de destination et sont en quête des moyens qui leur permettraient de mieux gérer l'afflux de main-d'œuvre. En 2003, l'OIM a aidé au renforcement des capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre dans un certain nombre de pays.

Asie centrale et pays voisins

221. En octobre 2003, l'OIM a organisé à Doushambe un atelier régional sur la migration de main-d'œuvre. Il s'agissait du deuxième atelier technique organisé par l'OIM dans le cadre du Programme de renforcement des capacités techniques en matière de gestion des migrations pour l'Asie centrale et le Pakistan, financé par la Commission européenne. Des fonctionnaires s'occupant de la gestion des migrations de main-d'œuvre dans les administrations russes, kazakhes, kirghizes, ouzbekes, tadjikes, turkmènes et pakistanaises ont pris part à cet atelier. Cette manifestation visait à renforcer les connaissances et les compétences en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre moyennant un atelier ciblé et concret sur les nouvelles bonnes pratiques en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre du point de vue à la fois des pays d'origine et des pays de destination. Quatre séances ont été consacrées à la gestion des migrations de main-d'œuvre dans les pays d'origine, à l'optimisation des avantages de la migration de main-d'œuvre organisée, à la gestion de l'immigration de main-d'œuvre dans les pays de destination, et à la coopération interétatique et à la collecte des données. Des personnes-ressources de l'OIM, des Philippines, du Royaume-Uni et de la Suisse y ont pris part.

Sri Lanka

222. L'OIM a contribué au renforcement des capacités du Bureau sri lankais de l'emploi outremer (SLBFE) dans le contexte d'un projet plus large financé par la Communauté européenne en vue du retour et de la réintégration durable et de l'atténuation de la migration irrégulière par un renforcement des options légales de migration de main-d'œuvre. Un total de 23 centres de formation ont été équipés d'un équipement ménager moderne devant faciliter la formation des employés de maison qui constituent la majorité des travailleurs migrants sri lankais. Un équipement de technologie de l'information a été fourni au SLBFE afin d'actualiser son système d'information, et plus particulièrement son système de réception de plaintes. Un voyage d'étude en Tunisie a été organisé avec l'aide du Bureau de l'OIM à Tunis à l'intention de quatre fonctionnaires de rang supérieur du SLBFE. En novembre 2003, un atelier sur les politiques migratoires et les opportunités légales en matière de migration de main-d'œuvre a été réalisé avec la participation de hauts fonctionnaires des ministères de l'emploi et du travail, de l'intérieur et des affaires étrangères. Des personnes-ressources de l'OIM et du Royaume-Uni y ont pris part.

Tunisie

223. Le projet de formation de formateurs destiné à améliorer l'intégration professionnelle et socioculturelle des travailleurs migrants en Italie s'est achevé en 2003. Une deuxième phase, intitulée "PROMOTE – renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion de la migration de main-d'œuvre tunisienne" a été mise au point et approuvée, moyennant la signature d'un mémorandum d'accord avec le Ministère tunisien de l'emploi en décembre 2003. Ce projet s'inscrit dans le cadre du suivi du projet de formation de formateurs et doit mettre l'accent sur les initiatives de facilitation et de promotion du recrutement par le renforcement des capacités internationales de mise en concordance des offres et demandes d'emploi des deux partenaires, ANETI (Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant) et ATCT (Agence Tunisienne pour la Coopération Technique). Les projets de ces deux phases sont financés par le Gouvernement italien.

Orientation et information précédant le départ

224. De nombreux migrants sont confrontés à des difficultés dans les pays d'accueil, qui sont dues au manque de préparation avant le départ. L'OIM offre des services d'orientation précédant le départ, qui permettent d'informer les migrants quant à leurs conditions de vie et de travail futures.

Philippines

225. En 2003, plus de 1.000 professionnels de la santé ont quitté les Philippines pour le Canada, après avoir reçu un cours d'orientation devant les préparer aux conditions de vie et de travail dans ce pays. Ce cours était financé par le Gouvernement canadien.

226. Le bureau de l'OIM a également produit une vidéo consacrée à l'éducation et à la sensibilisation des migrants, intitulée "*Power to Choose*" (le pouvoir de choisir). Cette vidéo met l'accent sur l'auto-défense des femmes migrantes vulnérables et sera utilisée dans le cadre de l'orientation précédant le départ.

Réception et intégration de travailleurs migrants

227. Des politiques d'intégration réussies revêtent une importance critique pour l'harmonie et la cohésion sociales. L'OIM a mis au point des stratégies et réalisé des programmes qui visent à renforcer les capacités de la société civile à mieux intégrer les migrants dans le marché du travail et la société d'accueil, en ciblant les institutions locales, les ONG, ainsi que les associations de migrants et d'employeurs.

Italie

228. En Italie, l'OIM collabore étroitement avec les associations d'employeurs, le gouvernement central et les administrations décentralisées, les ambassades et les autorités du monde du travail dans les pays d'origine afin de faciliter l'insertion des migrants dans le marché italien du travail et leur intégration dans la société d'accueil. Le projet "Actions systémiques destinées à soutenir l'intégration sociale et les politiques d'emploi au nom des travailleurs migrants" vise à fournir des services d'orientation à l'adresse des migrants sans emploi, à faciliter l'emploi des travailleurs migrants nouvellement arrivés sur le marché du travail et à favoriser une meilleure compréhension de l'environnement socio-économique et culturel. En 2003, les activités déployées dans le cadre de ce projet se sont traduites par les résultats suivants: l'élaboration de programmes d'orientation linguistique, juridique et culturelle et de matériels d'information, la formation de formateurs, des recherches portant sur le marché italien du travail (réalisées avec l'aide d'instituts nationaux de recherche) et des séminaires d'information à l'adresse des autorités locales compétentes en matière d'emploi, des entrepreneurs locaux et des associations d'employeurs.

229. L'OIM a été un partenaire de mise en œuvre dans le projet "*Migratools*", géré par la Forema (Formation pour le développement de l'entreprise) de Padoue, dont le but est de prévenir l'exclusion des migrants du marché du travail et de renforcer leur intégration dans les sociétés italienne, française et espagnole. L'OIM a mené un travail de recherche sur l'offre et la demande de formation professionnelle en Italie, évalué les travaux de recherche consacrés à l'intégration des migrants en Italie, en Espagne, en France et en Roumanie, et produit un module d'orientation du travail devant être intégré à un "CD-ROM d'orientation ciblant les immigrants et les travailleurs sociaux".

230. L'OIM a également assisté le centre de formation italien Laser dans la mise au point d'activités devant faciliter l'insertion des migrants sur le marché du travail et l'intégration sociale de leur famille dans la province de Brescia. Ce projet, parrainé par la région lombarde et financé par le Fonds social européen, a été mis en œuvre entre juillet 2002 et septembre 2003 par un réseau de partenaires composé notamment de centres de formation et d'associations d'immigrants. L'OIM a élaboré un plan d'action et coordonné la surveillance et l'évaluation des activités qui comprennent l'évaluation des connaissances des migrants, des cours de formation et un soutien aux migrants sous la forme de services d'information et de placement. Un total de 1.145 personnes ont bénéficié de ce projet.

Allemagne

231. Le bureau de l'OIM à Berlin a lancé un projet concernant la migration de main-d'œuvre et l'intégration en 2003, visant à créer une plate-forme de dialogue et d'échange entre les parties prenantes du processus de migration de main-d'œuvre, à simplifier l'accès à l'information concernant les services d'intégration et à mettre au point une formule globale de services de migration de main-d'œuvre offerts aux employeurs afin de réduire les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Un groupe de travail sur la migration de main-d'œuvre a été constitué et trois séances de "remue-méninges" ont été organisées avec des représentants de l'économie, de la politique, des syndicats et d'autres parties prenantes d'Allemagne.

Facilitation des programmes bilatéraux de migration de main-d'œuvre

232. Les Etats ayant besoin de main-d'œuvre étrangère tendent de plus en plus vers des accords bilatéraux avec des Etats partenaires portant sur des programmes ciblés d'échange de main-d'œuvre susceptibles d'orienter les flux vers des secteurs spécifiques où existe une demande et de réduire le besoin de migration irrégulière en fournissant des alternatives légales. Une fois mis au point, ces programmes exigent une administration spéciale pour en assurer le bon fonctionnement; l'OIM appuie les efforts gouvernementaux visant à mettre ces éléments en place et fournit ses services dans le contexte des programmes et des accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre.

Equateur/Colombie/Espagne

233. Dans le cadre de l'Accord bilatéral sur l'emploi entre l'Espagne et l'Equateur, l'OIM a facilité la sélection et le transport de 1.207 travailleurs migrants vers l'Espagne, essentiellement dans les secteurs de l'hôtellerie et de la construction. Les candidats ont été sélectionnés par une commission hispano-équatorienne, dans certains cas avec la participation directe des entreprises demandresses. Cette sélection s'est effectuée à partir d'une brève liste provenant de la base de données du projet, laquelle contenait plus de 22.000 fiches à la fin de 2003. L'OIM a en outre facilité la rédaction des contrats et s'est occupée d'obtenir les visas, les passeports et les billets d'avion pour le déplacement jusqu'en Espagne. Tous les travailleurs migrants sélectionnés ont obtenu un contrat d'emploi.

234. L'OIM a en outre facilité le déplacement de 269 travailleurs colombiens qui se rendaient en Espagne.

Guatemala/Canada

235. A la demande du Gouvernement guatémaltèque et en coopération avec la Fondation des entreprises de recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME) de la province canadienne de Québec, l'OIM a mis au point et réalisé un projet pilote de sélection et de transfert au Canada de travailleurs agricoles saisonniers guatémaltèques. 215 Guatémaltèques sont allés travailler au Canada. Les activités déployées par l'OIM ont porté sur la mise en place d'un mécanisme de sélection, une assistance consulaire et une aide aux formalités de voyage, ainsi que la création d'un fonds d'assistance d'urgence. Une évaluation détaillée du projet a été réalisée.

Pologne/Pays-Bas

236. Le projet pilote “infirmières polonaises aux Pays-Bas; développement de compétences” a été mis au point par les ministères néerlandais et polonais de la santé. Dans le cadre de ce projet, les infirmières polonaises apprennent et travaillent dans des hôpitaux et des maisons de soins néerlandais pendant une période de deux ans. L’OIM a été mandatée pour surveiller et évaluer les activités de trois organisations intermédiaires qui recrutent les infirmières polonaises. Les activités de surveillance mettent surtout l’accent sur le processus de sélection, de préparation, d’emploi et de retour des infirmières au moyen de réunions, d’entretiens et de questionnaires auxquels prennent part les employeurs et les employés.

Egypte/Italie

237. En octobre 2003, le Système intégré d’information sur les migrations (IMIS) a été officiellement lancé. Il s’agit d’un projet de renforcement des capacités dont bénéficie le Ministère égyptien de la main-d’œuvre et de l’émigration et qui doit faciliter la migration légale de main-d’œuvre, renforcer les liens avec la diaspora et canaliser les ressources humaines et financières résultant de la migration dans l’intérêt du développement de l’Egypte.

238. Un système automatisé de mise en concordance des demandes et des offres d’emploi a été mis au point, grâce auquel des modules de mise en concordance peuvent être consultés en ligne par des employeurs et des employés potentiels. Une étude de cas réalisée par l’Institut italien de recherche sur les politiques internationales (CesPi) sera réalisée au cours des prochains mois et permettra de recenser les instruments de canalisation des ressources humaines et financières des Egyptiens de l’étranger en direction de l’Egypte.

Migration de main-d’œuvre et développement

239. Le lien le plus direct entre la migration et le développement dans les pays d’origine est celui des rapatriements de fonds, c’est-à-dire les fonds que les émigrés envoient à leur famille restée au pays. Les rapatriements de fonds tels qu’on les a recensés à destination des pays en développement totalisent environ 80 milliards de dollars par an. L’OIM a entrepris de mettre au point un projet pilote au Guatemala concernant la canalisation des fonds rapatriés sur une base volontaire à des fins d’investissement et de développement, en y associant les communautés de la diaspora, les communautés villageoises et les institutions financières. Les pays qui compte une population émigrée d’importance prennent de plus en plus souvent des mesures pour lier leur diaspora au développement de la patrie et se tournent à cet effet vers l’OIM pour obtenir son aide.

Argentine

240. En Argentine, un projet visant à faciliter la coordination et la canalisation du soutien de l’Italie aux Italiens de souche vivant en Argentine s’est terminé en 2003. Une étude a été entreprise à propos de ces Italiens de souche se trouvant dans une situation sociale délicate, ainsi que des associations et des entreprises familiales italiennes en Argentine. Une base de données contenant les noms de 11.000 résidents italiens de souche en Argentine connaissant une situation économique difficile a été constituée, ainsi qu’un registre des sociétés et des associations de la communauté d’origine italienne qui pourraient bénéficier d’une coopération entre les deux pays.

Pakistan

241. L'OIM a organisé un séminaire sur le thème "Migration de main-d'œuvre et développement socio-économique" en septembre 2003, en collaboration avec le Ministère fédéral du travail, de la main-d'œuvre et des Pakistanais d'outremer. Le but de ce séminaire est de susciter une prise de conscience accrue de l'interdépendance entre la migration et le développement et de son potentiel pour le développement national.

Dialogue régional

242. En réponse aux demandes émanant de plusieurs pays asiatiques exportateurs de main-d'œuvre, l'OIM a organisé des consultations de niveau ministériel à l'intention des pays exportateurs en avril 2003, avec l'aide du Gouvernement sri-lankais à Colombo qui a accueilli ces consultations. Le but de ces consultations était d'offrir une tribune aux pays asiatiques exportateurs de main-d'œuvre afin qu'ils puissent procéder à un échange d'expériences, débattre des questions et recenser les mesures de suivi sous la forme de recommandations. Les participants étaient originaires des principaux pays exportateurs de main-d'œuvre d'Asie, à savoir le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et le Vietnam. Les Etats participants ont formulé 22 recommandations dans trois domaines principaux: la protection et la fourniture de services aux travailleurs migrants; l'optimisation des avantages de la migration de main-d'œuvre organisée; et le renforcement des capacités, la collecte de données et la coopération inter-étatique. A titre de suivi de ces consultations, une réunion interministérielle s'est tenue en Thaïlande à propos des travailleurs thaïlandais de l'outremer.

VIII. AUTRES PROGRAMMES

Programmes de dédommagement

243. L'année 2003 a marqué la troisième année complète d'engagement de l'OIM dans le cadre du Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP) et du Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP), qui consistent l'un et l'autre à verser des indemnités financières aux anciens travailleurs forcés ou réduits en esclavage et à d'autres victimes du régime nazi.

244. A la fin de 2003, l'OIM avait versé un total de 138,5 millions d'euros à près de 61.000 anciens travailleurs forcés et réduits en esclavage (GFLCP) dans le monde entier, et 3,7 millions de dollars à plus de 2.800 demandeurs se réclamant du Programme HVAP. Ses Programmes humanitaires et sociaux, qui s'inspirent du GFLCP et du HVAP, et avec lesquels des passerelles ont été mises en place, ont réservé plus de 18 millions de dollars qui seront dépensés pour aider les personnes pouvant se réclamer de tels programmes. Ils ont d'ores et déjà aidé 51.000 bénéficiaires dans douze pays d'Europe centrale et orientale.

245. En 2003, l'enregistrement des demandes et la participation active des bureaux extérieurs sont pratiquement arrivés à leur terme. En conséquence, les paiements et les notifications se sont multipliés. En raison du volume et de la complexité de ces tâches, parmi d'autres, les effectifs participant à la mise en œuvre des programmes de dédommagement ont été portés à 165 personnes, dont environ 61 % sont de sexe féminin.

Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP)

246. A la fin de 2003, l'OIM avait tranché 80 % des 328.000 demandes de dédommagement pour le travail forcé ou exercé en situation d'esclavage, la totalité des 41.000 demandes de dédommagement pour préjudices corporels et 40 % des 32.000 demandes de dédommagement pour pertes de biens.

247. S'agissant du sous-programme numériquement le plus vaste, à savoir celui concernant le travail forcé et/ou exercé en situation d'esclavage, l'OIM a soumis en 2003 un total de 148.000 décisions à la Fondation allemande. Près de 25 % de celles-ci étaient positives, et des paiements ont donc été faits dans 56 pays. Toutefois, après que la majeure partie des demandeurs de cette catégorie remplissant les conditions requises eurent reçu le premier versement, l'OIM s'est centrée sur ceux des demandeurs qui ne remplissent pas les critères précisés dans la loi portant création de la Fondation allemande, c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux. C'est pourquoi, en 2003, les rejets de demandes ont largement dépassé les décisions favorables. Après avoir établi une hiérarchie de priorités dans le traitement des demandes déposées par les victimes, l'OIM a pu commencer à traiter les demandes des héritiers vers la fin de l'année. Cependant, la Fondation allemande doit encore se prononcer sur un grand nombre de cas.

248. La Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens a tenu quatre réunions en 2003, et a pris des décisions sur près de 13.000 demandes. Sur l'ensemble, 22 % de ces décisions étaient positives. En cours d'année, la Commission a également reçu 750 demandes de réexamen ou de recours. Les demandeurs ont été systématiquement informés des décisions prises à leur égard, mais les paiements ne pourront intervenir que lorsque toutes les demandes et toutes les demandes de réexamen auront été traitées.

249. Sur les 41.000 demandes non résolues de dédommagement pour préjudices corporels, l'OIM a recommandé à la Fondation allemande d'effectuer des paiements pour 3 % seulement. Ce nombre relativement faible de demandeurs remplissant les conditions requises est le reflet de la décision des autorités allemandes de durcir les critères en question en raison des fonds limités disponibles à cet effet. Lors de la réunion qui a eu lieu à ce propos en septembre 2003, le Conseil d'Administration de la Fondation est convenu d'un paiement unique de 8.300 DM (ou l'équivalent de cette somme) en faveur des demandeurs dont la demande a été approuvée.

250. L'instance de recours de l'OIM a reçu un total de plus 21.000 demandes de réexamen émanant des catégories de travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage et des victimes de préjudices corporels. Plus de 80 % de ces demandes émanaient d'anciens détenus militaires italiens, un groupe que les autorités allemandes avaient écarté du programme. En 2003, l'instance de recours s'est réunie à quatre reprises et a fait part de 890 décisions, dont 18,5 % dans un sens positif.

251. En tant que membre du Conseil d'administration de la Fondation allemande, l'OIM a pris part à trois réunions du Conseil (en avril, septembre et décembre 2003). En décembre, le Kuratorium a été informé, par le biais de rapports d'activité des organisations partenaires et du Conseil des administrateurs, que l'achèvement du programme prendrait plus de temps que prévu, et que le Conseil des directeurs souhaitait terminer les paiements au printemps 2005.

252. Le 18 juin 2003, le Groupe directeur des associations de victimes les plus concernées a tenu sa septième réunion. Les membres du groupe ont exprimé leur inquiétude à propos de l'absence de décision de la Fondation concernant un nombre significatif de listes de camps soumises par l'OIM en vue de leur reconnaissance en tant qu'"autres lieux de détention". Comme il apparaissait que cela gênait gravement l'action de l'OIM et pénalisait les demandeurs, le Groupe directeur a adopté une résolution priant instamment la Fondation de communiquer sans attendre les décisions qui n'avaient pas encore été rendues.

Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste/Banques suisses (HVAP)

253. Au titre du HVAP, l'OIM a reçu 41.129 demandes au 31 décembre 2003. En 2003, un total de 1.866 demandes ont été satisfaites (1.697 au titre de la Classe I du travail forcé et/ou obligatoire (SLC I), 45 au titre de la classe II du travail forcé et/ou obligatoire (SLC II), et 124 au titre de la classe des réfugiés (RC)).

254. L'enregistrement des demandes relevant des catégories SLC I et RC s'est achevé en 2003. L'enregistrement des demandes de la catégorie SLC II, ainsi que l'examen et le traitement de l'ensemble des demandes se poursuivent.

255. En 2003, le HVAP a examiné 18.000 demandes, soit environ 45 % des demandes reçues. Environ 7.000 de ces demandes ont été recommandées en vue d'un paiement et attendent l'approbation du Tribunal. 4.000 autres demandes ont été jugées non recevables et doivent également faire l'objet d'un jugement du Tribunal. Les 7.000 demandes restantes doivent encore être traitées.

256. Le HVAP a collaboré étroitement avec l'*Holocaust Memorial Museum* à Washington, lequel a généreusement assisté l'OIM en mettant à sa disposition trois de ses historiens en 2003, lesquels se sont rendus à Genève pour apporter leur concours à l'examen des demandes de dédommagement émanant des Roms et des Témoins de Jéhovah en provenance du Bélarus, de Roumanie et de Fédération de Russie. En novembre 2003, ils ont commencé à aider l'OIM à traiter les demandes de dédommagement émanant des Roms et des Témoins de Jéhovah en provenance de la République de Moldova.

257. Le HVAP a pu inclure les demandes de 39 demandeurs invalides ou handicapés relevant de la classe I du travail forcé et/ou obligatoire dans son rapport de paiement de juin 2003, lequel a ensuite été approuvé par le Tribunal. La plupart de ces demandeurs étaient, pendant la deuxième guerre mondiale, des enfants placés dans une institution en Autriche, connue pour les atrocités commises à leur encontre, ayant entraîné la mort dans de nombreux cas. Les victimes étaient forcées à travailler pour vivre et devaient en outre subir des expérimentations médicales et des tortures car on les considérait "indignes de vivre".

258. Le 7 octobre 2003, le juge Block, du Tribunal de District des Etats-Unis pour le district Est de New York a approuvé et signé l'acte intitulé "*Stipulation and Order for Amendment of The Slave Labour Class II List of Releasees*" reflétant un accord d'amendement au mémorandum et à l'ordonnance du Tribunal en date du 4 avril 2001. De ce fait, plusieurs sociétés sont venues s'ajouter à la liste de la Classe II du travail forcé et/ou obligatoire, qui reprend les noms des sociétés ayant négocié un abandon avec le Tribunal et pour lesquels les demandeurs de la Classe SLC II doivent apporter la preuve qu'ils ont travaillé afin de pouvoir bénéficier d'un paiement au titre du Fonds du Règlement avec les banques suisses. L'OIM s'efforce d'obtenir des éclaircissements du Tribunal concernant plusieurs points soulevés dans cet acte, notamment, mais pas seulement à propos de la question de savoir si elle devra envoyer une notification à tous les demandeurs potentiels de cette classe en raison des nouvelles sociétés qui sont venues s'ajouter à la liste. Le HVAP a commencé à examiner les demandes qu'il a reçues à ce jour sur la base de la nouvelle liste à la fin 2003.

259. Il était prévu que l'examen des demandes relevant de la classe de réfugiés serait terminée en 2003, mais cela n'a pas pu se faire en raison du suivi nécessaire. Les procédures de recours relatives à cette classe ont été achevées en 2003, en coordination avec la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany*, avec les juges spéciaux et avec le Tribunal. Le premier groupe de décisions défavorables, constitué de 273 rejets de demandes a été préparé pour l'approbation du tribunal.

Programmes humanitaires et sociaux (HSP)

260. La Fondation allemande (12,27 millions d'euros) et le Tribunal des Etats-Unis (20,5 millions de dollars) ont également mis au point des programmes humanitaires et sociaux à l'intention de groupes spécifiques de victimes qui bénéficieront d'une aide, à l'exclusion de tout versement en espèces.

261. En 2003, l'OIM a fourni des vivres, des soins médicaux et dentaires, des soins à domicile, une aide devant faciliter le passage de l'hiver, un soutien financier d'urgence et une assistance sociale et juridique à plus de 42.730 personnes très indigentes, à savoir des Roms et des Sintis, des Témoins de Jehovah, des handicapés physiques et des homosexuels ayant survécu aux persécutions nazies et tous très âgés. La Fondation allemande a contribué exclusivement aux projets relatifs aux Roms et aux Sintis. Les bénéficiaires du HSP sont de sexe féminin pour 58 % d'entre eux.

262. A la fin de 2003, l'OIM avait entrepris 52 projets, pour une valeur dépassant 18,7 millions de dollars, en faveur de communautés de victimes au Bélarus, en Croatie, en République tchèque, en Hongrie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie, en Fédération de Russie, en Serbie-et-Monténégro, en Slovaquie et en Ukraine.

263. Les projets HSP ont contribué à améliorer la qualité de vie et les perspectives de milliers de victimes marginalisées grâce à la première reconnaissance officielle de leurs souffrance en près de soixante années.

264. Par des contacts fréquents avec les communautés de victimes et en étroite collaboration avec différentes ONG partenaires, l'OIM a pu identifier des populations potentiellement bénéficiaires en plus grand nombre que prévu et leur porter assistance dans un secteur géographique plus large.

265. L'OIM a mis au point et affiné un modèle de programme portant sur la coopération avec les ONG minoritaires qui sont seules à pouvoir entrer en contact avec les communautés bénéficiaires. Ce modèle, tout comme le succès du HSP, exige une coopération locale intense avec les partenaires au niveau de l'élaboration, de la surveillance et de la notification sur l'avancement des projets.

Programme de dédommagement pour pertes de biens en Iraq

266. En juillet 2003, l'OIM a conclu un accord de coopération avec l'Office des initiatives transitoires de l'USAID (OTI), afin de mettre sur pied l'*Iraqi Property Reconciliation Facility (IPRF)* (Structure chargée de l'identification des biens irakiens), qui avait précédemment été créée par l'Administrateur de l'Autorité provisoire de la coalition (CPA) "aux fins de recueillir les demandes de dédommagement pour pertes de biens immobiliers et de trancher rapidement ces demandes sur une base volontaire et de manière équitable et judicieuse".

267. L'accord de coopération OIM-OTI a autorisé l'OIM, pendant quatre mois, à mener une information, à mettre en place des bureaux en Iraq, à mettre au point un formulaire de demande de dédommagement et prévoir le nécessaire pour porter le programme à la connaissance des victimes, mettre sur pied des mécanismes pour la collecte des demandes, prévoir des structures pouvant se charger du travail de conciliation à l'amiable et soumettre des propositions aux autorités irakiennes concernant les mécanismes susceptibles d'intervenir pour le règlement des demandes de dédommagement qui ne pourraient pas être traitées par la voie de la conciliation. Une équipe préliminaire constituée de quatre personnes et ayant à sa tête le gestionnaire du projet s'est rendue en Iraq immédiatement après la signature de l'accord afin de préparer le lancement du programme, tandis que la structure en place à Genève a recruté du personnel appelé à partir pour l'Iraq et travailler dans la structure de l'IPRF.

268. Dans sa mise au point d'un programme de dédommagement pour pertes de biens en Iraq, l'OIM a dû tenir compte d'une combinaison unique de défis, parmi lesquels le volume potentiel des demandes dû au grand nombre de déplacés internes, de réfugiés et autres ayant perdu des biens sous le régime bassiste, et l'environnement irakien sensible, entraînant un besoin accru de sensibilisation en vue d'obtenir l'acceptation du programme par tous les groupes ethniques, religieux et politiques du pays.

269. Les efforts déployés par l'OIM ont été sérieusement gênés par la dégradation de la situation en Iraq sur le plan de la sécurité, et l'agression contre le Siège des Nations Unies à l'hôtel Canal en août 2003 a entraîné l'évacuation de l'ensemble du personnel international en poste dans le pays.

270. En septembre 2003, l'OIM a été informée qu'en raison de son incapacité, et de celle des autres organisations internationales, à opérer en Iraq, une **Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq (IPCC)** serait créée aux fins de recevoir, traiter et donner suite aux demandes de dédommagement dans ce pays. Dans le même temps, il a été convenu que l'OIM continuerait à fournir des conseils spécialisés et une assistance technique à ce processus. Pour le restant de l'année 2003, l'OIM a élaboré des propositions concernant un système de base de données et des applications informatiques devant faciliter le processus de traitement des demandes par l'IPCC, mis au point un formulaire de demande ainsi qu'un processus de réception et d'enregistrement des demandes, et fourni des conseils spécialisés sur le traitement massif de demandes, y compris celles émanant d'Iraqiens se trouvant hors de leur pays.

Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire

Dialogue international sur la migration – 2003: *La migration dans un monde globalisé*

271. Dans le cadre de son mandat qui est de contribuer à une meilleure compréhension de la migration, le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) a poursuivi ses efforts visant à renforcer le Conseil de l'OIM en tant que tribune mondiale de dialogue sur la migration internationale.

272. Après plusieurs réunions informelles avec les Etats Membres et observateurs de l'OIM, c'est le thème de *la migration dans un monde globalisé* qui a été retenu pour le dialogue de 2003. Il s'agissait d'engager un débat constructif sur les mesures politiques efficaces permettant de faire face à la nature changeante de la migration dans le contexte actuel de mondialisation, en mettant l'accent sur la facilitation et la gestion des flux migratoires dans l'intérêt des pays d'origine et de destination, comme des migrants eux-mêmes et des membres de leur famille. Lors de la session du Conseil de 2003, le dialogue international sur la migration a débuté par un bref exposé de l'Administration sur les tendances migratoires, notamment sur le discours international à propos de la migration, que l'on voit évoluer. Cet exposé a été suivi de la première apparition publique du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), réunissant les chefs de secrétariat de l'OIT, du HCDH, du HCR, de la CNUCED et de l'OIM, qui se sont successivement exprimés sur les contributions de leur organisation respective dans le domaine migratoire. La réunion plénière de haut niveau sur la *migration dans un monde globalisé* a été l'occasion, pour des orateurs de marque, de s'exprimer sur un éventail de perspectives migratoires, notamment de la part de l'un des co-présidents de la Commission mondiale sur la migration internationale récemment créée.

273. La deuxième journée du dialogue a été consacrée à faire le point sur les développements régionaux et thématiques dans le domaine de la politique et de la gestion des migrations. Le Conseil a entendu de brefs rapports sur: les Consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'intention des pays d'origine en Asie, le Dialogue sur la migration en Méditerranée occidentale (5+5); l'Association nationale des cités italiennes; la Conférence régionale sur la santé publique et la traite des êtres humains en Europe centrale, orientale et du Sud-Est; la Conférence ministérielle sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale qui s'y rapporte (Processus de Bali); les Initiatives de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine migratoire; la Conférence

sud-américaine sur la migration; la Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla); et l'Initiative de Berne. En faisant le point sur ces différentes questions, les orateurs ont donné aux participants une indication de l'ampleur et de la profondeur des initiatives nationales, régionales et mondiales visant à mieux faire comprendre la migration et à développer des approches concertées en vue de sa gestion.

274. La deuxième journée a également comporté des ateliers interactifs consacrés à deux questions migratoires qui revêtent une importance essentielle: 1) la migration de main-d'œuvre et 2) le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations. Un modérateur gouvernemental, un expert indépendant et un expert de l'OIM (de l'OIT dans le cadre de la migration de main-d'œuvre) ont dirigé chaque atelier. Des rapports présentant les résultats de ces ateliers ont été soumis à l'assemblée plénière le matin du troisième jour, suivis d'une synthèse générale du dialogue.

Dialogue international sur la migration – 2003: Ateliers intersessions destinés aux décideurs

275. Pour la première fois depuis la création du Dialogue de politique générale, les membres de l'OIM ont décidé d'y ajouter une nouvelle dimension en tenant deux ateliers intersessions dans le courant de 2003. Le premier, consacré aux **approches en matière de collecte et de gestion des données** (septembre 2003), a permis aux Etats participants d'examiner les moyens de renforcer leur capacité de recueillir et d'échanger des données et des statistiques liées aux migrations. Cet atelier a surtout mis l'accent sur l'importance, pour les décideurs, d'obtenir des informations et des statistiques fiables d'un bout à l'autre du continuum migratoire, et sur l'éventail des utilisations de telles données à tous les niveaux des rouages gouvernementaux, comme des organisations internationales, des institutions universitaires et des ONG. Il a mis l'accent sur les approches efficaces des procédés de collecte et de gestion des données migratoires nationales, régionales et internationales, ainsi que sur les défis et les enseignements que l'on pouvait en tirer.

276. Le deuxième atelier, sur le thème "**commerce et migrations**" (novembre 2003) organisé conjointement avec l'OCDE et la Banque mondiale, a réuni, pour la première fois à un niveau international, des fonctionnaires de la sphère du commerce et de celle des migrations appartenant à un large éventail d'Etats et d'institutions, pour un échange de vues informel sur les relations et les liens mutuels croissants entre la migration et le commerce. Cet atelier a mis l'accent sur les conséquences de la fourniture de services s'opérant par les mouvements temporaires transfrontières de personnes physiques, ce qu'il est convenu d'appeler le "mode 4" dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Reconnaisant la nécessité d'œuvrer à une meilleure compréhension entre la communauté s'occupant de la politique commerciale et celle s'occupant de la politique migratoire en ce qui concerne les problèmes, les opportunités et les défis qui accompagnent le gain de liberté au niveau des mouvements de personnes dans un contexte de mondialisation, l'OIM et ses partenaires ont conçu cet atelier aux fins d'engager un dialogue et un débat entre les représentants des deux sphères, en offrant une tribune pour un échange de vues informel dans un environnement étranger à toute négociation. Des exposés ont été faits par des fonctionnaires gouvernementaux, des experts indépendants et des experts de la Banque mondiale, de l'OCDE, de l'OMC, de la CNUCED, de l'OIT, de l'OIM et de l'UE (commerce) représentant tout un éventail de perspectives: le commerce et la migration; les pays d'origine et les pays d'accueil; les pays industrialisés et les pays en développement. Des activités spécifiques de suivi possibles ont été

identifiées, notamment dans des domaines où un complément de recherche et de renforcement de potentiel s'imposait.

Publications du PPRM en 2003

277. Le PPRM a produit un certain nombre de **documents de travail et de politique générale**, analysant toute une série de questions relatives à la politique migratoire, et notamment:

- i) Etat de la migration dans le monde en 2003: Gestion des migrations – populations mobiles: défis et réponses

278. En réponse à l'intérêt manifesté par les Etats Membres pour le rapport *Etat de la migration dans le monde* en tant qu'instrument destiné aux décideurs et consacré à des thèmes présentant un intérêt politique direct, appuyé par des données plus précises, le PPRM s'est chargé de la production du second volume de cette publication de l'OIM. Un fonctionnaire de l'OIM affecté au PPRM a fait fonction de rédacteur en chef, travaillant avec un comité directeur composé de représentants de toutes les parties de l'Organisation, et s'appuyant, entre autres, sur le Comité consultatif académique de l'OIM.

279. Le rapport *Etat de la migration dans le monde – 2003*, publié le 10 juin 2003 (disponible en anglais seulement), présente un relevé complet de données et d'analyses de référence sur les mouvements de population. Enrichi des contributions de praticiens et d'universitaires de renommée internationale dans le domaine de la migration, ce rapport donne une analyse approfondie de l'état actuel de la migration internationale et des implications politiques de la gestion de ce phénomène tant dans une perspective thématique que dans une perspective régionale.

- ii) Dialogue international sur la migration n° 4 – quatre-vingt-quatrième session du Conseil, 2-4 décembre 2002 (série des Livres rouges)

280. A l'appui de son objectif de renforcement de la compréhension du phénomène migratoire, le PPRM a introduit la "série des Livres rouges" consacrée au *Dialogue international sur la migration*, qui compile les résultats du dialogue à chaque session pertinente du Conseil et porte l'analyse chaque fois un peu plus loin.

281. Le volume 4 de la série des Livres rouges a été élaboré en réponse aux questions débattues lors de la session plénière comme lors des ateliers organisés à l'intention des décideurs dans le cadre du Dialogue international sur la migration qui a eu lieu à l'occasion de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil de l'OIM. Publié en 2003, ce volume se voulait un récapitulatif plus détaillé des défis auxquels les décideurs du monde entier se trouvent confrontés lorsqu'ils tentent d'adopter une approche globale de la gestion des migrations, notamment dans les domaines de: a) l'intégration; b) la migration irrégulière; et c) le soutien des diasporas au couple migration / développement.

iii) Dialogue international sur la migration n° 5: *Significant International Statements on Migration Thematic Compilation* (série des Livres rouges)

282. Dans le cadre de ses efforts visant à recenser les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations, le PPRM a produit en 2002 *A Compilation of Significant International Statements on Migration*, une collection de déclarations de fond émanant d'un certain nombre de conférences régionales, inter-régionales et internationales portant sur le thème de la migration. Ce document est sensé servir d'instrument de référence aux praticiens de la migration, aux décideurs et au personnel de l'OIM, lorsqu'ils s'interrogent sur des questions migratoires présentant un intérêt pour la communauté internationale. En 2003, le PPRM a actualisé ce volume et l'a produit sous la forme d'un CD-ROM, avec une fonction facilitant les recherches. Les déclarations internationales et régionales sur la migration y sont présentées de deux manières: thématiquement, sous la forme de citations, et en texte intégral, à partir des différentes conférences dont des extraits ont été repris dans le volume. Des déclarations thématiques sont censées aider à recenser les domaines migratoires présentant une convergence d'intérêt et se prêtant à une compréhension commune, mais aussi les domaines de divergence de vues, reflétant les différentes expériences et perspectives nationales ou régionales.

iv) Enjeux des politiques migratoires n° 1 et 2, mars 2003

283. En réponse au besoin d'informations concises sur les questions politiques et les tendances pertinentes dans le domaine de la migration, le PPRM a produit la série de documents, "Enjeux des politiques migratoire". Le premier numéro de cette série, *Définition des priorités migratoires dans un monde interdépendant*, donnait un aperçu des domaines que les décideurs devraient examiner en vue d'une gestion globale des migrations. Le second numéro, *Les migrations internationales en chiffres*, donnait un aperçu des chiffres les plus pertinents de la migration internationale. Ces documents sont disponibles dans les trois langues sur le site Internet de l'OIM.

Initiative de Berne

284. L'Initiative de Berne a été lancée par l'Office fédéral suisse des réfugiés (ODR) afin d'évaluer la faisabilité d'un cadre de principes directeurs pouvant servir à favoriser la coopération entre Etats dans la gestion de la migration internationale. En 2003, le PPRM a mis au point un concept de ce cadre politique de principes directeurs. Le projet d'Agenda international pour la gestion des migrations a été présenté et débattu lors des consultations dans le cadre de l'Initiative de Berne qui se sont déroulées les 2 et 3 juillet 2003. Une deuxième version de ce projet, tenant compte des commentaires reçus des participants aux consultations de juillet et à d'autres occasions également, a été distribuée au Conseil de l'OIM en novembre 2003.

285. Dans le contexte de l'Initiative de Berne, une étude d'experts, intitulée "*Les normes juridiques internationales en matière de migration*", mandatée par l'OIM et parrainée par le Gouvernement suisse, a été réalisée par le *Migration Policy Institute* (Washington) et par l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève. Le recueil *Les normes juridiques internationales en matière de migration*, publié en mai 2003 sous la direction de T.A. Aleinikoff et de Vincent Chetail, s'inspire du savoir de juristes internationaux dans un ensemble de

domaines migratoires aux fins d'identifier les normes juridiques constituant le cadre de la gestion concertée des migrations dans l'intérêt des Etats, de leurs citoyens et des relations entre Etats.

Aperçu d'ensemble de la migration internationale, Module et Guide des formateurs

286. S'appuyant en partie sur l'Aperçu d'ensemble de 1997, le PPRM s'est efforcé en 2003 d'élaborer un manuel de la gestion des migrations et guide du formateur enrichi et considérablement actualisé afin de refléter les questions et les pratiques actuelles en matière de migration et d'élargir sa méthodologie d'enseignement de manière à tirer davantage parti des techniques d'auto-apprentissage et d'apprentissage à distance. Le manuel révisé s'adresse aux décideurs des administrations gouvernementales, aux praticiens, aux étudiants, aux universitaires, aux organisations internationales, aux ONG et aux membres du personnel de l'OIM. Il se veut un instrument de base pour la compréhension commune de la dynamique migratoire et des différents aspects du processus migratoire. Le Guide du formateur qui accompagne le manuel est conçu comme un recueil d'instructions pour la formation en classe.

Processus consultatifs régionaux

Dialogue 5+5 sur la migration dans la Méditerranée occidentale

287. En partenariat avec les gouvernements participants, le PPRM a continué à offrir son savoir-faire et son soutien en matière de coordination au Dialogue sur la migration mis en place entre les pays de la Méditerranée occidentale.

288. Avec l'appui du PPRM, du Conseiller régional principal de l'OIM pour la Méditerranée occidentale et du bureau de l'OIM à Tunis, la deuxième réunion de la Méditerranée occidentale s'est tenue au Maroc en 2003. Cette manifestation a permis aux participants de débattre du suivi de la *Déclaration de Tunis* de 2002. A Rabat, les ministres des pays participants au processus 5+5 ont approuvé deux documents: *les conclusions de la présidence* et un document technique, "*Implementation proposals for the Tunis Declaration*" (Propositions de mise en œuvre pour la Déclaration de Tunis).

Consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'intention des pays d'origine en Asie

289. En réponse aux demandes émanant de plusieurs pays asiatiques exportateurs de main-d'œuvre, l'OIM a organisé en avril 2003 les *Consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'intention des pays d'origine en Asie* accueillies par le Gouvernement sri-lankais, sous la forme d'un forum destiné aux Etats asiatiques exportateurs de main-d'œuvre qui ont ainsi pu échanger leurs expériences, débattre des problèmes et identifier les domaines d'activités pertinents. En coordination avec le Service de migration de main-d'œuvre de l'OIM, le PPRM a fourni un soutien technique à la préparation des documents de conférence, rédigeant l'ordre du jour et le questionnaire, engageant des experts et organisant les préparatifs de la réunion. Les consultations ont surtout mis l'accent sur trois thèmes: i) la protection des travailleurs migrants et les services aux travailleurs migrants; ii) l'optimisation des avantages de la migration organisée de main-d'œuvre; et iii) le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération interétatique.

Evaluation du PPRM

290. En juin 2003, le Bureau de l'inspecteur général a produit son rapport d'évaluation sur le PPRM. Cette évaluation a été réalisée par un évaluateur indépendant à la demande des Etats Membres de l'OIM. En plus d'évaluer les résultats du Programme, le rapport a également appelé l'attention sur les questions importantes de la gestion des migrations internationales et régionales, mettant surtout en lumière les éléments utiles d'un débat constructif sur l'avenir du Programme, tant au sein de l'OIM qu'entre les Membres de l'Organisation. Le rapport détaillé est affiché sur le site Internet de l'OIM. Sur la base des résultats positifs de cette évaluation, il a été décidé d'intégrer le PPRM dans la structure de l'OIM sous la forme d'un nouveau département, réunissant les éléments suivants: Dialogue international sur la migration, Stratégie et planification, Recherche et publications, Médias et informations, Communications et fonctions liées au site Internet.

ACTIVITES DE CARACTERE GENERAL ET APPUI AUX PROGRAMMES

IX. APPUI AUX PROGRAMMES

Division des relations avec les donateurs (DRD)

291. En 2003, la Division des relations avec les donateurs (DRD) a continué de mettre l'accent sur les consultations avec les partenaires et sur la mobilisation des ressources. Elle a apporté un soutien ciblé au personnel du Siège et des bureaux extérieurs en matière de liaison et de sensibilisation à l'action menée par l'OIM, en ayant recours à différents moyens, parmi lesquels des séances d'informations à l'intention des pays donateurs, et des profils de financement, des guides et une participation à la formation du personnel. Cet effort déployé dans l'ensemble de l'Organisation s'est traduit par un soutien financier pour les programmes de l'OIM dans un vaste éventail d'activités liées aux migrations.

Interventions dans les crises complexes et les situations d'après-conflit

292. En 2003, DRD a continué d'apporter un soutien à la participation de l'OIM aux mesures de planification et d'intervention interorganisations pour répondre aux besoins complexes des situations de crise et de remise en état faisant suite aux conflits. Ces activités de programme ont essentiellement été ciblées sur les pays où les mesures interorganisations consolidées sont organisées par des équipes de pays des Nations Unies, pour lesquelles l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire et l'Iraq revêtaient une importance particulière. La reconnaissance croissante du savoir-faire de l'OIM dans les projets d'appels de fonds globaux s'est reflétée par un généreux soutien des donateurs. L'OIM a ainsi reçu un total de 28.279.969 dollars à ce titre en 2003.

293. Le Fonds de réponse rapide pour les transports (RRTF) permet une intervention rapide de l'OIM en coordination avec le HCR pour faire face aux besoins de transports dans les situations de crise. En 2003, des contributions à ce titre ont été reçues de la Finlande, du Danemark et de l'Italie pour un total de 892.925 dollars, ce qui a permis à l'OIM d'intervenir rapidement en fournissant une aide aux transports pour les personnes relevant du mandat du HCR, en Angola, en Zambie et en Namibie.

Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources

294. DRD a consolidé la stratégie de l'OIM consistant à mettre l'accent sur la communauté des partenaires et des donateurs de l'Organisation en passant en revue et en explorant en commun les programmes présentant un intérêt stratégique. Différentes voies et différents contacts ont été utilisés pour obtenir les meilleurs résultats possibles: des consultations bilatérales dans les capitales des pays donateurs et des séances d'information sur les programmes et les pays à Genève, en plus de la conception et de la mise en œuvre d'instruments de planification, comme *Initiatives dans le domaine de la migration – appel de fonds 2003*, l'OIM dans les appels de fonds globaux, les appels spéciaux et les notifications d'utilisation de fonds aux donateurs. En 2003, des consultations bilatérales ont eu lieu avec la plupart des grands gouvernements donateurs.

Instruments de sensibilisation

295. *Initiatives dans le domaine de la migration – appel de fonds 2003* a donné aux donateurs un aperçu des priorités de financement de l'OIM sur une base régionale et nationale. Les secteurs de services et la réponse de l'OIM face aux situations de crise et d'après-conflit sont restés des principes importants dans le cadre des appels à financement lancés à travers ce document. Celui-ci constitue l'instrument le plus complet de planification et de mobilisation de ressources dont dispose l'Organisation dans la mesure où il fixe le cap que doit prendre l'OIM pour répondre aux défis migratoires majeurs. DRD a coordonné et facilité cet appel lancé à l'ensemble de l'Organisation, comme cela avait été fait lors des années précédentes.

Transparence et responsabilité

296. Sur la base du dialogue avec ses partenaires clefs, DRD a continué de s'efforcer d'améliorer la qualité et la pertinence des appels de l'OIM, coordonné à l'intention des donateurs le processus de notification des bureaux extérieurs concernant les projets, et maintenu une liaison régulière avec les donateurs concernant l'orientation des programmes et autres questions d'intérêt commun. DRD a assisté les bureaux de l'OIM dans l'élaboration et la mise en place d'instruments de sensibilisation spécialement conçus à cet effet, afin d'adopter une approche favorisant l'obtention de résultats concrets à l'égard de la communauté se consacrant au développement au sens large. Cette assistance s'est notamment concrétisée sous la forme de séances de formation et de réexamen continu des programmes clefs et des opérations déployées dans les pays.

Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC)

297. Créée en janvier 2000 pour servir de point focal aux activités de préparation et de réaction aux situations d'urgence de l'OIM, la Division EPC coordonne, appuie et facilite la réponse de l'OIM face aux crises migratoires. Elle engage des plans d'urgence au nom de l'Organisation et des mesures d'intervention rapide en appuyant les bureaux extérieurs de façon à leur permettre de répondre aux situations de crise. En étroite consultation avec les unités pertinentes du Siège, EPC est responsable de la préparation et de la coordination du déploiement rapide des ressources humaines et matérielles, fait office d'instrument d'alerte rapide de l'OIM pour maintenir une surveillance étroite des crises humanitaires pour lesquelles elle entreprend en outre des missions d'évaluation rapide, et facilite l'élaboration de projets pour y répondre. Elle est, à l'OIM, le dépositaire des initiatives humanitaires transitoires, notamment le retour et la réintégration des combattants démobilisés et des déplacés internes, le système d'information et d'orientation d'après-conflit, l'assistance à la stabilisation des populations pour de courtes ou de moyennes durées, et autres activités d'après-crise telles que l'organisation d'élections hors du pays et le retour de nationaux qualifiés. A cet effet, EPC s'occupe des aspects de la coordination humanitaire interorganisations, par des contacts bilatéraux ou par l'entremise de l'Office de coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Comité permanent interorganisations. EPC conseille les bureaux extérieurs et les unités pertinentes du Siège sur toutes les questions précitées.

298. En 2003, EPC a fourni un soutien essentiel dans les situations de crise et d'après-conflit aux bureaux extérieurs déployés en Iraq, en Afghanistan, en Angola, en Ouganda, en Colombie, au Congo, en République démocratique du Congo, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, au Soudan et à Sri Lanka. En outre, un soutien technique a été fourni à la Colombie, sous la forme d'une contribution d'EPC à un séminaire sur les déplacés internes. EPC a délégué un fonctionnaire en

Côte d'Ivoire en mars 2003 afin d'évaluer les besoins humanitaires des nationaux de pays tiers bloqués par les combats dans ce pays. L'Union européenne et le Canada ont financé les mesures requises à cet effet. L'EPC a en outre facilité la mise au point de projets de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en envoyant un fonctionnaire à Sri Lanka, en Indonésie, en Croatie et en Afghanistan. A Sri Lanka, l'OIM a entrepris l'enregistrement et l'établissement du profil de 1.200 ex-combattants. En Indonésie, EPC a aidé à la mise au point, en coordination avec le gouvernement, d'un projet d'aide à la réintégration en faveur des combattants démobilisés, des membres de leur famille et des communautés touchées par les conflits, en faisant intervenir le Service d'information, de conseil et d'orientation et le Fonds de réintégration mis à sa disposition, en prévision d'un accord de paix entre le Gouvernement indonésien et les combattants Acehnese. En Afghanistan, EPC a facilité les discussions avec le PNUD-MANUA concernant le rôle opérationnel de l'OIM dans le processus DDR.

299. En prévision d'une intervention humanitaire possible en Iraq, une équipe interorganisations conduite par l'OCHA a été déployée et basée à Larnaca en janvier 2003. Dans le contexte de cette intervention interorganisations intégrées, l'OIM a été désignée comme l'agence chef de file pour l'aide aux nationaux de pays tiers, ainsi que comme point focal pour la gestion des camps de déplacés internes et l'enregistrement de ces derniers, dans les parties méridionale et centrale de l'Iraq, sous la coordination générale et le mandat concernant les déplacés internes du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies pour l'Iraq (UNOHCI). L'avance initiale de 90.000 dollars provenant du compte d'opérations d'urgence de l'OIM (EPA) a permis à EPC d'effectuer plusieurs missions d'évaluation dans les pays voisins de l'Iraq en vue d'évacuations possibles de nationaux de pays tiers. Ces missions, de même que la mise en place d'une présence à Larnaca, ont bénéficié du soutien généreux du Département du développement international du Royaume-Uni (DFID). En 2003, une présence opérationnelle était établie dans tous les pays voisins, à l'exception de l'Arabie Saoudite. Suite à l'éclatement des hostilités, l'OIM est venue en aide à quelque 4.400 nationaux de pays tiers en leur permettant de rentrer chez eux et en apportant un soutien logistique à un camp de transit situé du côté jordanien de la frontière. S'agissant de l'aide aux déplacés internes à l'intérieur de l'Iraq, l'OIM a mis sur pied un cadre de douze ONG internationales ayant signé un accord pour fonctionner en tant que points focaux de gouvernorat. Ce cadre prévoit des activités couvrant l'évaluation rapide et l'enregistrement des déplacés internes, la centralisation et l'échange d'informations, la détermination des lacunes détectées dans les différents secteurs, la distribution d'articles non alimentaires et la fourniture possible de subventions en faveur des propositions de projets soumises par les ONG. En liaison avec le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies pour l'Iraq et l'Autorité provisoire de la coalition (CPA), l'OIM a engagé le débat sur le Fonds de conciliation concernant les biens iraqiens (IPRF) et sur le programme d'enregistrement et de base de données des soldats iraqiens démobilisés. Au nombre des autres activités de projets de l'OIM, il faut encore citer l'Initiative transitoire pour l'Iraq (ITI), le Programme d'évacuation médicale et de remise en état de l'infrastructure sanitaire en Iraq (MEHRPI) et le Programme de réadaptation à moyen terme des Arabes Marsh.

300. L'effort de renforcement des capacités du DFID-EPC dans le cadre du projet de préparation à l'urgence, entrepris en novembre 2000, s'est achevé en octobre 2003. Avant sa conclusion, EPC a déployé une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire et publié la première édition du manuel de référence d'après-conflit (*Post-Conflict Reference Manual – PCR*), qui traite spécifiquement de la transition et du redressement dans la phase d'après-conflit et constitue un complément fort utile au Manuel d'opération d'urgence (*Emergency Operations Manual – EOM*). Le projet en trois ans DFID-EPC s'est révélé largement satisfaisant et a rempli ses objectifs: a) faire en sorte que les populations ayant un urgent besoin d'aide au niveau de leurs

déplacements soient aidées de manière sûre et efficace et en temps opportun; et b) renforcer et accroître la capacité de l'OIM en termes de préparation et d'intervention dans les situations de crise, où les populations doivent être écartées de la zone de danger et aidées à rentrer dans leurs foyers dès que les conditions le permettent. Un certain nombre de projets lancés par le biais du projet DFID-EPC sont actuellement en cours. Ce sont des projets bénéficiant de l'appui de plusieurs donateurs, mis en œuvre en étroite coordination avec les agences partenaires et les autorités nationales.

Compte d'opérations humanitaires d'urgence (HEOA)

301. En 2003, EPC a autorisé l'utilisation du compte d'opérations humanitaires d'urgence (HEOA) par un certain nombre de bureaux extérieurs ayant besoin de fonds pour déplacer des migrants se trouvant dans une situation désespérée et dans l'incapacité de regagner leur pays d'origine. Un total de 26 migrants (16 adultes et 10 enfants) ont ainsi été aidés en 2003, ce qui a représenté une dépense d'environ 19.000 dollars.

Compte de préparation d'urgence (EPA)

302. L'EPA a reçu le remboursement, en mars 2003, d'un prêt de 90.000 dollars effectué en septembre 2002 pour des activités déployées en Iraq.

Unité de suivi des projets (PTU) – (Manille)

303. La principale responsabilité de l'Unité de suivi des projets de l'OIM (PTU) consiste à assurer le suivi des projets de l'Organisation à mesure qu'ils sont conçus et mis en œuvre, en vérifiant par recoupement les descriptifs de projets, les budgets, les rapports financiers et autres rapports pertinents. L'Unité collabore avec les gestionnaires de projets afin d'assurer que les notifications sont effectuées dans les temps et selon les indications fournies afin d'attester de la mise en œuvre des projets en cours.

304. PTU a facilité l'établissement de documents pour 565 projets actifs en 2003, dont 300 projets nouveaux et 265 projets existants, ce qui porte la base de données du Compendium de projets géré par PTU à un total de 2.272 fiches de projets détaillées. Le Compendium de PTU reste la principale archive électronique primaire et la principale mémoire de l'Organisation en termes de descriptifs de projets.

305. PTU a produit 22 rapports spéciaux de projets, rapports de pays ou rapports par thème, à la demande du personnel de direction de l'Organisation, pour faciliter le travail de liaison, d'orientation et de formation, ainsi que le traitement des questions de politique générale. L'Unité a également continué à publier un compendium complet des projets de l'OIM en vue des sessions du Conseil. Un extrait du Compendium a été régulièrement affiché durant l'année sur le site Internet de l'OIM.

306. La base de données des projets de PTU a continué à fournir une source d'informations techniques pour les nouveaux gestionnaires de projet de l'OIM, en même temps qu'un outil de navigation dans l'historique des projets pour le personnel administratif. Les fonctionnaires de PTU ont contribué à faciliter plusieurs séances de formation pour le personnel des bureaux extérieurs concernant l'élaboration efficace de projets durant l'année, l'accent étant spécialement mis sur l'utilisation maximale des ressources de PTU.

307. L'Unité a poursuivi comme prévu sa délocalisation du Siège à Genève vers le Centre de Manille en rationalisant les fonctions, les responsabilités et les synergies de manière à tirer parti de l'environnement de travail positif du Centre administratif de l'OIM aux Philippines.

Unité de sécurité du personnel (SSU)

308. L'Unité de sécurité du personnel (SSU), constituée en août 2002, a été déplacée du Siège en novembre 2002 vers le Centre de Manille en février 2003, où elle est devenue pleinement opérationnelle avec la mise en place du Centre d'opérations de sécurité, l'Unité de formation de SSU et les services de soutien administratif.

309. 2003 aura été une année de sérieux défis pour la sécurité des opérations dans plusieurs missions de l'OIM, et l'on a pu voir que les attitudes ont changé en ce qui concerne la gestion mondiale de la sécurité dans les organisations humanitaires internationales. Une exposition accrue à des menaces complexes (comme le bombardement en août 2003 du Siège des Nations Unies à Bagdad) et les inquiétudes connexes pour la sûreté et la sécurité du personnel ont amené les organisations à repenser la manière dont elles opèrent sous l'angle de la sécurité du personnel et des biens.

310. En 2003, les fonds versés par le DFID ont permis de maintenir un noyau de professionnels de la sécurité afin de faciliter la gestion de la sécurité du personnel et de répondre aux préoccupations en la matière.

311. En 2003, SSU a assuré la liaison avec les bureaux de l'OIM partout dans le monde et, en coopération avec les représentants régionaux, les chefs de mission et les chefs de bureaux, a aidé à établir un réseau mondial de points focaux de l'OIM pour la sécurité (SFP) dans les bureaux dépourvus d'experts de la sécurité. Les bureaux de l'OIM ont reconnu l'importance de ces points focaux et amélioré les communications concernant la gestion de la sécurité dans les bureaux. Les points focaux pour la sécurité ont recensé les incidents de sécurité, identifié les menaces et offert des conseils proactifs et de précaution pour la sécurité aux bureaux de l'OIM en coopération avec la Coordination des Nations Unies pour la sécurité du personnel de terrain et SSU.

312. Les activités du Centre d'opérations de SSU ont surtout mis l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations à l'intention des bureaux extérieurs de l'OIM partout dans le monde. SSU a mis au point des formats normalisés devant servir de modèles pour la production et la diffusion de rapports de sécurité et d'instructions à l'adresse des bureaux extérieurs de l'OIM dans le monde entier, et a émis 153 rapports d'information sur la sécurité générale, 65 rapports d'information sur la sécurité, 61 instructions sur la sécurité et 13 instructions sur la sûreté et la météorologie. Le Centre a établi des profils de sécurité par pays, mis à profit par le personnel en prévision de ses déplacements et par les fonctionnaires chargés de l'élaboration des projets. Il a établi des sources d'information à l'intérieur des réseaux de sécurité, devant permettre de fournir des rapports de sécurité qualifiés et actualisés, ainsi que des évaluations à l'intention du personnel de l'Organisation et des bureaux extérieurs.

313. En 2003, SSU a tenu trois ateliers de formation consacrés à la sécurité et quatre programmes de formation dans le domaine de la sécurité, auxquels ont pris part 110 membres du personnel. L'OIM a été choisi comme sous-traitant pour assurer la formation, dans le cadre du Programme *Security Awareness Induction Training* (SAIT) des Nations Unies pour environ 700 membres du personnel des Nations Unies et autres organisations internationales avant leur retour en Iraq. Les préparatifs de cette formation étaient au stade final de mise en œuvre à la fin 2003.

314. SSU a également contribué activement à la sécurité de base de l'UNSECOORD au moyen de la formation interactive par CD-ROM, pour tous les membres du personnel des Nations Unies et des institutions spécialisées. SSU a distribué les CD dans tous les bureaux de l'OIM, assortis d'instructions concernant la formation.

315. SSU a déployé des responsables de la sécurité en vue d'effectuer des missions d'évaluation sur le terrain en Jordanie, en Iraq et en Côte d'Ivoire. Durant la montée du conflit en Iraq, SSU a collaboré étroitement avec les gestionnaires du Programme de l'OIM en Iraq afin de faciliter le recrutement et le déploiement de responsables de la sécurité. Au point culminant de la crise et lors des opérations en août 2003, les responsables de la sécurité de l'OIM sur le terrain ont été déployés à Erbil, Baghdad et Bassorah.

316. Pour faire en sorte que la planification des projets prenne bien en compte les besoins en matière de sécurité et comporte des éléments de sécurité chaque fois que nécessaire, SSU a été associée au processus d'examen des projets de PTU. Les propositions de projets ont été réexaminées sous l'angle de la sécurité et des suggestions/recommandations ont été formulées afin de guider les gestionnaires dans ce domaine important.

317. SSU a financé et parrainé le recrutement du premier responsable des télécommunications de l'OIM, ce qui a conduit à l'élaboration d'une base de données globale des télécommunications, permettant à l'OIM de garder constamment une vue d'ensemble de ses équipements dans ce domaine, de les maintenir en bon état de fonctionnement et d'en assurer la gestion. Il est prévu que la gestion et la normalisation efficace de ces équipements amélioreront les capacités de communication d'urgence de l'OIM et entraîneront un gain de rentabilité dans ce domaine.

318. Durant toute l'année 2003, SSU a collaboré étroitement avec l'Unité des achats hors Siège en vue d'acquérir et de financer différents équipements devant permettre d'assurer la sécurité physique du personnel, des missions et des programmes. Ces équipements et les améliorations au plan de la sécurité s'imposaient dans plusieurs missions et faisaient partie des engagements pris par SSU pour aligner les bureaux extérieurs de l'OIM sur les Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS).

X. MEDIAS ET INFORMATION

319. En 2003, Médias et information (MPI) a renforcé sa stratégie de diffusion d'informations concernant les programmes et les politiques de l'OIM à l'adresse des interlocuteurs internes et externes afin de susciter une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension de l'Organisation et de ses activités dans la presse et dans le grand public.

320. MPI a continué à fournir à la presse et à d'autres interlocuteurs importants (organisations internationales, ONG et missions diplomatiques) des notes de presse régulières et d'actualité à raison de deux par semaine. Ces notes couvrent tous les aspects des programmes et des politiques de l'OIM, allant des activités d'urgence et d'après-conflit aux programmes de lutte contre la traite et de migration de main-d'œuvre, et elles ont constitué la base régulière du travail d'information des médias nationaux et internationaux.

321. Pour donner à ces notes de presse un impact maximal sur les médias de langues française et espagnole, une traduction en est donnée dans ces deux langues et affichée sur le site Internet de l'OIM le jour même. La traduction est assurée par des stagiaires de l'Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) de Genève.

322. Le volume des demandes de renseignements en provenance des médias et la couverture à la radio, à la télévision et dans la presse écrite a continué d'augmenter, essentiellement en anglais, en français et en espagnol, mais aussi dans d'autres langues, dont l'arabe, l'allemand, les langues d'Europe de l'Est et les langues africaines.

323. L'intérêt des médias pour les questions migratoires et leur compréhension de ces questions se sont amplifiés, ce qui a donné lieu à une couverture régulière et approfondie, traitant des questions essentielles de la gestion des migrations. Les programmes de l'OIM en Iraq, les programmes de lutte contre la traite en Europe de l'Est et en Afrique, et les programmes de réinstallation de réfugiés au Kenya, entre autres, ont bénéficié d'une large couverture dans les médias.

324. MPI a régulièrement contribué à promouvoir l'OIM dans tous les grands médias: i) les agences de presse et la presse écrite (AFP, Reuters, AP, UPI, EFE, ANSA, Kyodo News, Kuwait News Agency, The Economist, Financial Times, El País, Jerusalem Post, New York Times, Wall Street Journal); ii) la radio (BBC – antennes nationale et internationale, US National Public Radio, Voice of America, Radio France International, Radio Netherlands, Deutsche Welle, Radio Free Europe, la radio des Nations Unies, la radio du Vatican); et iii) la télévision (CNN, CBS 60 minutes, NHK Japon).

325. MPI a continué à organiser des entretiens à intervalles réguliers pour le Directeur général et le Directeur général adjoint et pour d'autres collègues de l'OIM, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.

326. Plusieurs reportages vidéo ont été produits en 2003, distribués dans le monde entier par l'Union européenne de radiodiffusion et retransmis par BBC World Service, CNN World Report, Euronews et d'autres, notamment sur l'aide aux nationaux de pays tiers fuyant l'Iraq, le retour des réfugiés de Côte d'Ivoire, la libération des enfants victimes d'un trafic dans les pêcheries au Ghana, la Force de protection du Kosovo, et le Programme d'évacuation médicale et de réadaptation de l'infrastructure sanitaire en Iraq.

327. MPI a continué à soutenir les bureaux extérieurs dans leurs efforts pour collaborer efficacement avec les médias, notamment en assurant une formation spécifique aux chefs de mission réunis à Genève et aux points focaux de liaison avec les médias dans le monde. Des fonctionnaires de MPI responsables de la communication avec les médias ont été envoyés en Jordanie, au Koweït et en Iraq entre mars et mai 2003.

328. En termes de sensibilisation directe du grand public, MPI a représenté l'OIM à l'occasion de manifestations telles que la journée portes ouvertes au Palais des Nations à Genève. Les fonctionnaires de MPI ont également assuré des séances de présentation sur l'OIM à l'intention de divers groupes d'étudiants étrangers en visite à Genève.

329. MPI a en outre été active sur le plan des publications, contribuant à la production de différents feuillets d'information et autres brochures. La publication trimestrielle OIM Infos a poursuivi sa progression en termes de points de diffusion. MPI a produit pour la troisième année consécutive son calendrier de l'OIM, contenant des photographies prises par des membres du personnel de l'Organisation en différents endroits du globe.

XI. RELATIONS EXTERIEURES

330. En 2003, le Département des Relations extérieures (ERD) a continué à renforcer la liaison avec les missions permanentes, les Nations Unies et les autres institutions internationales en organisant des séances d'information, en coordonnant la participation de l'OIM dans plus de 110 réunions et conférences internationales, en organisant des manifestations communes et en contribuant de façon appropriée aux rapports et aux enquêtes. ERD a également joué un rôle dans la négociation et le suivi des accords de coopération avec les organisations partenaires. Tirant parti de son expertise au niveau des régions et de son savoir-faire diplomatique, le département a conseillé les collègues du Siège et des bureaux extérieurs dans différents domaines tels que les ordres du jour et les processus migratoires régionaux ou encore les contacts avec les experts et les institutions au niveau régional.

331. Durant toute l'année écoulée, le Directeur du Département a présidé les consultations informelles avec les Etats Membres et observateurs concernant les préparatifs du Dialogue international sur la migration et des réunions de l'intersession sur le commerce et la migration et sur la collecte de données. Au nom de l'OIM, il a pris la tête des préparatifs de 2003 concernant la Neuvième Conférence internationale Metropolis sur la gestion coopérative de la migration, qui doit se tenir à Genève en septembre-octobre 2004, sous le parrainage conjoint du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) et de l'OIM. Il a participé pour le compte de l'OIM à des sessions préparatoires devant déboucher sur la célébration du Congrès Mondial Mouvements Humains et Immigration (MHI) qui se tiendra à Barcelone en septembre 2004, dans le cadre du Forum de Barcelone. Le Directeur a fait des communications à un grand nombre de réunions internationales, notamment aux Nations Unies, à l'OSCE, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'ICMPD et à l'IGC.

332. Les conseillers régionaux ont apporté leur soutien aux consultations régionales sur la migration dans leur région respective, notamment en participant à des réunions et des conférences dans le cadre du Processus 5+5, de la Conférence sud-américaine sur la migration, du MIDSA, de la Conférence de Bali et du Processus de Puebla. De même, ils ont maintenu une liaison régulière avec les missions permanentes à Genève et avec leurs contreparties, dans d'autres organisations internationales. Faire régulièrement des exposés à l'intention des visiteurs, répondre aux questions du public et des médias sur des aspects concernant les régions et encadrer les visites de hauts fonctionnaires ou de délégations de leur région respective ont à nouveau été quelques-unes de leurs tâches importantes en 2003.

333. En 2003, L'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York a continué sa participation au sein du Groupe de travail informel des Nations Unies sur la migration, lequel travaillait à la rédaction d'un rapport interne à l'intention du Secrétaire général, plus connu sous le nom de Rapport Doyle. Ce rapport a suscité un intérêt considérable au plan international et a été à l'origine de la création de la Commission mondiale sur la migration internationale. L'Observateur permanent a prononcé des déclarations au nom de l'Organisation dans une série de débats au sein de la deuxième Commission et de la troisième Commission, de même qu'à l'ECOSOC et dans différentes autres Commissions. La Mission de l'Observateur a apporté un soutien substantiel et logistique à l'occasion des visites du Directeur général, du Directeur général adjoint et de hauts fonctionnaires du Siège dans le courant de l'année, en ce compris l'organisation d'une séance officielle d'information de l'OIM à l'intention du G-77 sur la migration et le développement en juin 2003.

Service de traduction

334. Les activités de l'OIM se sont une fois de plus reflétées dans le volume de travail de l'Unité de traduction. En 2003, la section espagnole a géré et traduit un total de 626.300 mots, et la section française un total de 562.000 mots.

Division de la recherche et des publications

335. Les activités de la Division de la recherche et des publications ont continué d'augmenter en 2003. Cinquante-trois projets de recherche ont été effectués avec la participation directe ou indirecte de la Division. Six ont été mis en œuvre au Siège et 47 dans les bureaux extérieurs. Les détails de ces études sont donnés dans un nouveau répertoire de recherche de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

336. Le budget de ces projets s'élève à 5,1 millions de dollars.

Les activités de recherche et des publications en 2003 ont surtout été centrées sur trois thèmes principaux:

- i) Migration et développement
- ii) Migration de main-d'œuvre
- iii) Lutte contre la migration irrégulière

338. On trouvera ci-après des exemples des projets de recherche:

- Une étude effectuée à la demande du Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni concernant les flux de migration irrégulière en Europe: sources de données, caractéristiques et tendances, soumise en février 2003.
- Une étude sur le retour et la réintégration de migrants irréguliers pour la Commission européenne, soumise en avril 2003.
- Une étude sur la migration entre la Chine et l'Europe, pour la Communauté européenne, publiée en tant que numéro spécial du journal de l'OIM International Migration en septembre 2003.

- A la demande de l'Institut coréen du travail – relevant du secteur public de la République de Corée –, une étude comparative de la gestion de la migration de main-d'œuvre dans un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Europe, dont un projet de rapport a été soumis en septembre 2003.

339. La Division a commencé à préparer des lignes directrices en matière de recherche à l'intention des bureaux extérieurs, afin de renforcer leurs capacités à gérer des projets de recherche.

340. Le personnel de la Division a fait 15 communications à l'occasion de réunions et de conférences tenues à l'extérieur et consacrées à diverses questions migratoires. Il y a eu notamment une conférence de l'OSCE sur la traite en Europe du Sud-Est, qui s'est tenue en Grèce en février 2003, une conférence parrainée par le DFID sur la migration et le développement en Asie, qui s'est tenue à Dacca en juin 2003, et un exposé sur l'intégration des migrants, présenté en novembre 2003 à Dublin à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. La Division a en outre organisé un atelier à l'occasion de la Conférence Metropolis de 2003 à Vienne, concernant les méthodes de renforcement de la contribution de la recherche en matière migratoire au processus décisionnel, et préparé les documents de travail essentiels en prévision d'une conférence majeure sur la traite en Asie, qui a été accueillie par le Gouvernement sud-coréen en septembre 2003.

341. Le personnel de la Division a publié un certain nombre d'articles en 2003, parmi lesquels les communications destinées au "*Brown Journal of World Affairs*", à la "*Migration Information Source*", et la "*Revue de l'intégration et de la migration internationale*".

342. La Division de la recherche et des publications est également responsable de la gestion de la bibliothèque spécialisée de l'OIM dans le domaine de la migration internationale. La bibliothèque est à la disposition du personnel du Siège, des bureaux extérieurs, des organisations internationales, des missions permanentes et du grand public.

Publications

343. L'Unité des publications a continué à servir le Siège et les bureaux extérieurs au niveau de la rédaction, de la relecture, de la conception, de la mise en page, de l'impression, de la distribution et de la vente des publications. Un total de 18 rapports de recherche et autres publications présentant un intérêt sur le plan de la stratégie politique sont parus en 2003. Le dernier catalogue des publications publié par l'Unité en septembre 2003 énumère plus de 190 titres de publications produites par les bureaux extérieurs et divers départements du Siège de l'OIM.

344. Quatre numéros sont parus dans la série Migration Research: MRS N. 12 - *Irregular Migration in Turkey* (Migration irrégulière en Turquie); MRS N. 13 - *Bordering on Control: A Comparison of Measures to Combat Irregular Migration in North America and Europe* (Comparaison des mesures de lutte contre la migration irrégulière en Amérique du Nord et en Europe); MRS N. 14 - *Migration and Development in Asia* (Migration et développement en Asie); et MRS N. 15 - *Is Trafficking in Human Beings Demand Driven? A Multi-Country Pilot Study* (La traite des êtres humains répond-elle à une demande commerciale? Etude pilote multinationale).

345. La coopération avec d'autres départements et le soutien apporté à ces derniers ont été renforcés dans un effort de collaboration destiné à offrir des filières de publication pour des rapports de haute qualité méritant d'être publiés et largement distribués. Les rapports suivants, relevant de cette catégorie, ont été publiés: Le Renforcement du Rôle des Femmes dans la Reconstruction Nationale et le Développement Economique au Rwanda; Le Renforcement du Rôle des Femmes dans la Reconstruction Nationale et le Développement Economique en République Démocratique du Congo; Les migrants colombiens en Espagne (en langue espagnole) (en coopération avec l'OIM/Bogotá); *Protection Schemes for Victims of Trafficking in Selected EU Member States, Candidate and Third Countries* (Systèmes de protection pour les victimes de la traite dans différents Etats membres de l'Union européenne, dans des pays candidats et dans des pays tiers – en coopération avec le Bureau de l'OIM à Bruxelles).

346. L'Unité a également copublié un ouvrage avec le service Migration et santé (MHS), intitulé *Mobile Populations and HIV/AIDS in the South African Region: Desk Review and Bibliography on HIV/AIDS and Mobile Populations* (Populations mobiles et VIH/SIDA dans la région de l'Afrique du Sud: recherche documentaire et bibliographie sur le VIH/SIDA et les populations mobiles). Le Rapport annuel de MHS faisait également partie de ce travail coopératif.

347. L'Unité a continué à publier à intervalles réguliers OIM Infos, le bulletin *Migration and Health*, le feuillet d'information *TCM Info Sheet*, le bulletin Traite des migrants et la lettre d'information du GFLCP. Le Rapport *World Migration Report 2003* a été publié en anglais seulement.

348. L'Unité a produit un rapport à l'intention du Service de gestion des migrations de l'OIM (MMS) intitulé "*Labour Migration in Asia: Trends, Challenges and Policy Responses in Countries of Origin*" (Migration de main-d'œuvre en Asie: tendances, défis et mesures prises dans les pays d'origine).

349. Le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire de l'OIM a également produit le n° 4 de la série des Livres rouges, contenant les documents du Conseil de l'OIM pour 2002, ainsi qu'une version CD du n° 5, contenant un Compendium des déclarations significatives.

350. Quatre numéros du journal académique de l'OIM *International Migration* ont été publiés en collaboration avec l'éditeur, le professeur Charles B. Keely et avec Mme Elzbieta Gozdzia, de l'*Institute for the Study of International Migration (ISIM)*, Université Georgetown de Washington. Un avant-tirage du numéro spécial (5/2002) sur le lien migration-développement a également été publié.

XII. SERVICE JURIDIQUE

351. Les tâches ordinaires du service juridique (LEG) sont notamment celles-ci: dispenser des conseils sur les questions de nature juridique et constitutionnelle; préparer, négocier et superviser les accords concernant les privilèges et immunités de l'OIM; dispenser des conseils sur les conditions à remplir pour obtenir le statut de Membre ou d'observateur auprès de l'Organisation; mener des recherches et produire des documents sur les aspects juridiques et politiques des buts et fonctions de l'OIM; rédiger, négocier ou coordonner des accords de coopération, des accords opérationnels et des contrats pour le compte des départements et des bureaux extérieurs; réviser et interpréter le Règlement et Statut du personnel pour les fonctionnaires et les employés au Siège et dans les bureaux extérieurs et dispenser des conseils à ce sujet; représenter l'OIM lors des réunions et consultations intergouvernementales traitant de questions migratoires, de réfugiés, de droits de l'homme et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières.

352. En 2003, LEG a entrepris les activités suivantes:

353. Accords: LEG a répondu aux demandes des bureaux extérieurs concernant les accords qu'il souhaite conclure (rédaction complète de l'accord ou modifications à un projet d'accord). Dans l'ensemble, LEG a répondu à environ trois à cinq demandes par jour. Il a également rédigé des accords de coopération avec d'autres organisations au Siège et dans les bureaux extérieurs.

354. Statut et Règlement du personnel: LEG a dispensé des conseils concernant les situations spécifiques pouvant se présenter sur le terrain dans les domaines fiscal, de la sécurité sociale, du Statut et Règlement du personnel et des prestations dues au personnel. Ainsi, LEG a été amené à examiner des questions administratives et de personnel dans différentes missions, en collaboration avec HRD et les missions concernées, en régularisant *de facto* des pratiques qui existaient depuis de nombreuses années, le but étant de normaliser les conditions d'emploi au sein de l'Organisation sur l'échelle la plus large possible. C'est également LEG qui autorise au final tous les règlements et statuts du personnel mis en œuvre dans les bureaux extérieurs et qui donne son avis sur les questions fiscales et de sécurité sociale, pour répondre à des requêtes émanant aussi bien des bureaux extérieurs que des membres individuels de ses bureaux. LEG répond à un certain nombre de demandes émanant des bureaux extérieurs qui se heurtent à des problèmes concernant les contrats du personnel, les questions fiscales et de sécurité sociale. LEG donne également des conseils sur les mesures disciplinaires, les licenciements et les réductions d'effectifs.

355. Litiges avec le personnel: LEG est également responsable de la gestion des litiges avec le personnel lorsque la Commission paritaire d'appel (JARB) et/ou le Tribunal de l'OIT en ont été saisis. LEG conseille le Directeur général sur le fond de chaque affaire et prépare la déclaration de l'Administration. En 2003, LEG a préparé la réponse de l'Administration concernant cinq recours formés devant le JARB et deux appels interjetés auprès du Tribunal de l'OIT.

356. Législation et questions de politique générale: LEG est le point focal pour les déplacés internes et les droits humains des migrants, et à ce titre, il fournit des informations et des conseils au Siège et aux bureaux extérieurs dans ces deux domaines. LEG produit des communications écrites et verbales sur les droits des migrants et participe à des réunions interorganisations sur cette question. Il participe aux travaux du Comité directeur pour la ratification de la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et, à ce titre, a assumé en octobre 2003 la présidence du Comité directeur pour le compte de l'OIM.

Sur demande, l'OIM fournit des informations aux gouvernements concernant les procédures, les implications et la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants. Elle passe également en revue la législation relative à la migration de main-d'œuvre et à la lutte contre la traite que lui soumettent les gouvernements pour s'assurer de leur compatibilité avec le droit international de la migration.

357. LEG a suivi les questions de droits de l'homme de manière générale, participant à la Commission des droits de l'homme et aux réunions connexes et coopérant avec la Rapporteuse spéciale pour les droits de l'homme des migrants dans l'accomplissement de son mandat. Il a coordonné les documents de politique générale produits par d'autres départements, par exemple sur des questions telles que la migration et la santé, la traite, ou des questions liées au retour. LEG est le point focal organisationnel en ce qui concerne la question du sauvetage en mer et représente l'OIM aux réunions du Groupe de travail interorganisations des Nations Unies, qui a été créé pour examiner cette question. Il participe en outre régulièrement aux réunions de l'AGAMI (Groupe d'action sur l'asile et la migration) entre l'OIM et le HCR.

358. Relations OIM-ONU: En décembre 2002, le Conseil de l'OIM a demandé à l'Administration d'explorer la place et le rôle qui pourraient être ceux de l'OIM vis-à-vis des Nations Unies. LEG a préparé le rapport préliminaire au nom de l'Administration, qui a été soumis au Groupe de travail sur le cadre institutionnel en avril 2003. LEG a passé en revue et complété le rapport, sous la supervision du Groupe de travail, avant de le soumettre au Conseil de l'OIM en décembre 2003.

359. Organes directeurs: LEG est le point focal pour ce qui concerne les informations relatives à la qualité de Membre et à celle d'observateur. Il fournit en outre des informations aux Etats concernant les privilèges et immunités, et sur les questions de statut. LEG est chargé d'informer les Etats et de conserver la trace écrite des questions touchant aux amendements de la Constitution. LEG prend l'initiative de la rédaction des projets de résolution élaborés à l'occasion des sessions des organes directeurs ou en assure la coordination.

360. Formation: En 2003, LEG a participé à divers ateliers de formation destinés au personnel de l'OIM concernant les immunités, la rédaction de contrats et autres documents juridiques, ainsi que les droits des migrants et le droit international de la migration. Il a également participé à des ateliers organisés à l'intention d'organismes externes, tels que des agences internationales et des groupes d'étudiants en droit, sur différents thèmes liés aux droits de la migration. En 2003, LEG a assuré deux modules de formation sur les droits des migrants à l'intention des membres du personnel de l'Organisation, avec l'aide d'un consultant externe en formation.

XIII. QUESTIONS DE GENRE

361. Les activités visant à améliorer l'intégration de la problématique du genre dans les programmes de l'Organisation se sont poursuivies durant l'année 2003. Le programme du Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI), placé sous la supervision directe et la tutelle du Directeur général adjoint, a été conçu de manière à aborder l'intégration de la problématique du genre par le biais d'une approche en deux axes: a) un soutien continu aux activités de projets pouvant servir de catalyseur pour l'élaboration de projets futurs en combinant les questions de genre avec la migration; et b) un travail de sensibilisation accrue du personnel aux questions de genre.

362. Deux manifestations dans le domaine de la formation ont été organisées en vue d'aider le personnel à se montrer plus sensible aux questions de genre. La première était un atelier qui a eu lieu au Siège en mai et où six points focaux pour les questions de genre ont fait des communications sur la manière dont ils appliquaient la perspective du genre et l'analyse des questions de sexospécificité dans leurs tâches. La deuxième était également un atelier, qui s'est tenu en octobre à Istamboul, et qui a été l'occasion de débattre d'un large éventail de perceptions sur les questions stratégiques découlant de la politique du genre de l'OIM. Un groupe d'hommes et de femmes et de points focaux pour les questions de genre représentant différents niveaux de responsabilités au Siège et dans les bureaux extérieurs ont été invités à revoir ou rédiger trois documents importants: i) la brochure de l'OIM sur la politique du genre et sur l'intégration des questions de sexospécificité, publiée en 1998, qui avait besoin d'être mise à jour afin de mieux incorporer la perspective des migrants de sexe masculin et d'intégrer d'autres questions vues sous l'angle du genre, dont le VIH/SIDA, la lutte contre la traite, l'intégration, les activités d'après-conflit et les mineurs d'âge non accompagnés; ii) un ensemble de mesures destinées à répondre aux questions soulevées dans l'enquête de 2002 sur la sensibilité à la sexospécificité; et iii) une évaluation du plan d'action du WGGI pour 1998-2003, et la rédaction de nouvelles directives pour 2003-2008.

363. Durant l'année écoulée, les activités de sensibilisation du WGGI à l'endroit du personnel et des migrants ont consisté notamment en ce qui suit:

- Des exposés sur la politique du genre de l'OIM ont été intégrés aux programmes d'information à l'intention des nouveaux membres du personnel ou de membres occupant des fonctions spécifiques, tels que les concepteurs de projets et les fonctionnaires actifs dans le domaine du soutien administratif.
- Des avis de vacances d'emploi ont été adressés aux points focaux pour les questions de genre et affichés sur le site Internet des Nations Unies sous la rubrique "*Women Watch*" afin de faire en sorte que les femmes les plus qualifiées les reçoivent.
- Une enquête sur l'organisation des carrières vue sous l'angle du genre a été entreprise en coopération avec la Division de la gestion des ressources humaines.
- Un membre *ex-officio* non votant du WGGI a assisté à des réunions du Comité des nominations et des affectations (APB) en charge des candidatures à retenir sur la base des avis de vacance de poste afin de s'assurer que les questions de genre soient bien prises en considération.
- Trois ateliers ont été organisés durant l'été en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Guinée. Ces ateliers portaient essentiellement sur la situation des femmes dans les situations d'après-conflit et visaient à leur conférer l'autonomie requise par l'apport de micro-crédits et par la création de micro-entreprises.
- En coopération avec le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, un répertoire des "Femmes africaines au service de l'Union" a été publié afin d'aider l'Union africaine dans ses efforts d'intégration de la problématique du genre dans le NEPAD.

- La publication trimestrielle du bulletin d'information "*Gender and Migration News*" a été affichée sur le site Internet de l'OIM.

364. En 2003, les activités spécifiques de projets ont été: i) l'organisation de séances de formation axées sur la sensibilisation à la sexospécificité, pour le personnel de l'OIM et les contreparties locales ayant affaire à des déplacés internes en Colombie; et ii) le parrainage d'un ouvrage sur la féminisation de la migration.

365. Le WGGI a continué à bénéficier en 2003 d'un soutien de la part de sa direction et des Etats Membres dans la poursuite des efforts qu'il déploie en faveur de toutes ses parties prenantes: les Etats, les migrants et le personnel de l'Organisation.

XIV. APPUI ADMINISTRATIF

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES (DBF)

366. DBF est responsable de l'énonciation et de l'application des politiques et des procédures financières et veille à une saine gestion budgétaire et à une mise en œuvre rentable des activités de l'Organisation. L'expansion de l'Organisation a continué à poser de sérieux défis de gestion financière en 2003.

367. Pour gérer efficacement la croissance de l'Organisation dans les limites des ressources financières essentielles disponibles et assurer des contrôles efficaces afin d'éviter les risques financiers, le Département a engagé et appuyé un certain nombre de mesures, parmi lesquelles le transfert de certaines fonctions à Manille.

368. Toutes les divisions du Département ont fait des exposés dans le cadre de séances de formation organisées à l'intention des chefs de missions, des fonctionnaires des services administratifs et financiers et des concepteurs de projets afin d'assurer une meilleure compréhension et une meilleure application des règles et des règlements financiers de l'Organisation.

369. La Division de la **comptabilité** (ACO) a introduit une nouvelle version du logiciel de comptabilité MOSAIC en 2003, qui a rendu possible un gain de disponibilité des informations financières et de la vitesse de transfert de ces informations tant pour le Siège que pour des utilisateurs lointains. Le transfert à Manille de certaines fonctions de soutien a continué (y compris la fonction de contrôle de la qualité, le réexamen du Fonds FONAPAZ et la notification financière concernant ce fonds, ainsi que la notification financière concernant l'USRP) afin de maintenir la capacité d'examen et de contrôle d'un nombre croissant de projets et de bureaux extérieurs. L'application continue du nouveau taux de commission sur frais généraux approuvée par le Conseil s'est poursuivie avec vigueur en 2003.

370. La Division du **budget** (BUD) a introduit un nouvel instrument budgétaire, intitulé "*Budgeting for New Projects*" (BNP), qui doit faciliter la préparation des budgets de projets. Elle a également produit différents documents en prévision des sessions des organes directeurs, dont les documents de travail devant servir de base de débat sur les principes de croissance nominale zéro (CNZ) et de croissance réelle zéro (CRZ).

371. La Division de la **trésorerie** (TSY), à la suite d'un réexamen de ses procédures et de ses systèmes de paiement, a adopté un changement en faveur d'une plate-forme mondiale de paiement bancaire par voie électronique, laquelle renforcera l'efficacité du processus de paiement en permettant à la fois une réduction du nombre des comptes bancaires pour les opérations et du niveau général des commissions bancaires y associées. Elle a en outre passé en revue la fonction de gestion du risque de change afin de mettre au point des rapports concernant l'exposition aux risques en la matière qui devront permettre de mieux les gérer.

Points saillants

Programme administratif

372. Le budget approuvé pour 2003 s'élevait à 36.673.000 CHF, soit une modeste augmentation de 2,54 % par comparaison avec le niveau budgétaire de 2002, qui était de 35.763.000 CHF.

373. A la suite du non-paiement de leurs contributions assignées par certains Etats Membres, la provision pour créances douteuses a été augmentée de 590.637 CHF. La partie administrative du budget a donc accusé un déficit de 589.559 CHF en fin d'exercice.

Programmes d'opérations

374. Les programmes d'opérations ont bouclé l'exercice 2003 avec un léger déficit de 48.965 dollars. Comme en 2002, cette somme est la résultante de deux facteurs:

- 1) Un modeste report positif de 2.722 dollars dans le cadre des opérations; et
- 2) Un déficit persistant de 51.687 dollars au titre de la redevance de l'UNSECOORD.

375. Les dépenses totales dans le cadre des programmes d'opération se sont élevées à 413,5 millions USD, soit 63,9 millions USD de plus qu'en 2002 (plus 18 %).

376. Le total des dépenses administratives et de personnel s'est accru de 18,8 millions USD en 2003, après être passé de 109,9 millions USD en 2002 à 128,7 millions USD en 2003. Les augmentations les plus importantes découlaient des dépenses additionnelles de personnel et de bureaux dans le cadre des programmes de dédommagement à Genève et de l'ouverture de nouveaux bureaux à Chypre, en Iraq, en Jordanie et au Koweït pour la situation d'urgence en Iraq. En outre, un certain nombre de bureaux se sont étoffés en Afrique (principalement en Côte d'Ivoire et au Kenya), en Colombie et en Equateur. Ces augmentations ont été quelque peu compensées par les réductions de dépenses de personnel et de bureaux en Afghanistan et en Australie.

377. Les dépenses directes ont elles aussi considérablement augmenté en 2003, passant de 239,8 millions USD en 2002 à 284,8 millions USD en 2003, soit une progression de 45 millions USD. Cela s'explique essentiellement par l'intensification des versements effectués dans le cadre des programmes de dédommagement (une augmentation de 21,8 millions USD pour un total de 79,9 millions USD, contre 58,1 millions USD en 2002) et une augmentation des micro-projets et des services de sous-traitance, essentiellement dans le cadre de projets déployés en Colombie, en Equateur, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Afghanistan.

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES COMMUNS

378. En 2003, les effectifs ont continué d'augmenter sous l'effet de l'expansion des opérations et des activités de l'OIM partout dans le monde. Des membres du personnel ont été sélectionnés et déployés pour les programmes en Iraq, en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe et pour les opérations dans le Pacifique, de même que dans le cadre des programmes de dédommagement au Siège.

379. A la suite de la décision prise en 1999 d'aligner les statistiques de l'OIM sur la définition des membres du personnel dans l'Organisation des Nations Unies, les courbes de statistiques du personnel ont été établies de façon à y inclure non seulement les fonctionnaires (P et D) et les employés (SG) titulaires d'un contrat régulier d'un an mais aussi les membres du personnel engagés sur des contrats de courte durée et restés au service de l'Organisation pendant plus de 12 mois (pages 84 à 89).

380. Le nombre de fonctionnaires (P et D) est passé de 382 à 441. Le nombre des membres du personnel employés par l'Organisation au 31 décembre 2003, à savoir l'ensemble des fonctionnaires et des employés totalisait 3.691 personnes, soit une augmentation de 8,1 % par rapport à 2002 (3.413).

381. La résolution du Conseil n° 932 (LXXI) du 29 novembre 1995 approuvait la politique du personnel de l'OIM concernant l'équilibre entre les sexes et invitait le Directeur général à concrétiser cette politique en prenant toutes les mesures appropriées à cet effet, et à informer régulièrement les organes directeurs des progrès accomplis dans ce domaine. A ce propos, la représentation des femmes au sein de la catégorie des administrateurs est passée de 37,7 % en 2002 à 39,7 % au 31 décembre 2003. Les femmes représentent 42,2 % de l'effectif des services généraux dans les bureaux extérieurs et 70,1 % de ce même effectif au Siège.

382. Huit experts associés ont été engagés par l'Organisation en 2003, dont cinq étaient financés par le Gouvernement des Pays-Bas et trois par le Gouvernement suédois. Durant la même année, trois experts associés précédemment parrainés par la Belgique, le Japon et les Pays-Bas, ont été maintenus au service de l'OIM. Afin d'attirer davantage d'experts associés, un compendium contenant 17 postes potentiels a été adressé à tous les donateurs en octobre 2003.

383. L'OIM a conclu avec le Gouvernement suédois un accord de détachement de personnel pour la fourniture d'une coopération technique en matière de lutte contre la traite. Elle a également conclu un accord avec le Gouvernement australien pour le détachement de personnel appelé à améliorer la capacité de l'Organisation dans le cadre des programmes et des services de migration, l'accent étant plus particulièrement mis sur les questions de protection des déplacés internes. Dans le cadre de cet accord, un personnel provisoirement détaché a été déployé en Iraq. Du personnel a également été mis à la disposition de l'OIM par le Conseil danois des réfugiés et le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe - ASC en vue des mesures d'urgence déployées en Iraq et en Afghanistan respectivement. L'OIM a continué à détacher des membres de son personnel auprès du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Programme de développement des Nations Unies, du Pacte de stabilité dans les Balkans et du Centre conjoint de logistique des Nations Unies en Afghanistan et en Iraq. Des discussions sont par ailleurs en cours avec les Gouvernements d'Afrique du Sud, du Nigéria et de République de Corée en vue d'accords de détachement auprès de l'OIM.

384. En 2003, l'Organisation a publié 73 avis de vacances de postes pour des fonctionnaires (administrateurs), dont 60 étaient réservés aux candidats internes et 13 ouverts également aux candidats de l'extérieur. 10 vacances de postes ont été publiées pour des employés (services généraux) au Siège, dont 5 réservées à des candidats internes seulement et 5 autres ouvertes aux candidats de l'extérieur également. 50 avis de vacances de postes de courte durée ont été publiés pour des postes de fonctionnaires et d'employés: 19 réservés aux candidats internes et 31 s'adressant aussi bien aux candidats internes qu'aux candidats de l'extérieur.

385. Le processus de normalisation des conditions d'emploi du personnel des bureaux extérieurs recrutés au plan local s'est poursuivi en 2003. Le Statut et Règlement du personnel a été appliqué dans sept pays de plus et révisé dans deux autres. Le plan d'assurance maladie a été introduit dans sept nouveaux bureaux.

386. En raison de l'augmentation du travail administratif occasionné par le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux des membres du personnel participant désormais au plan médical et du nombre croissant de bureaux se réclamant du plan médical, cette fonction a été déplacée à Manille en 2003. Après une formation initiale et un transfert de responsabilités, la nouvelle unité de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux à Manille est à présent pleinement fonctionnelle. Afin de refléter les derniers changements, les bulletins d'assurance décrivant les prestations et l'administration des régimes d'assurance ont été revus et actualisés.

387. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDT) a poursuivi la coordination des activités rentables de formation du personnel sur le terrain comme au Siège. En 2003, SDT a appuyé l'organisation de 86 activités de perfectionnement et de formation du personnel à l'intention de 906 membres du personnel, soit 24,5 % de l'effectif total au 31 décembre 2003. Les principaux bénéficiaires de ces formations ont surtout été les responsables de programme, le personnel administratif des bureaux extérieurs, le personnel des opérations, les chefs de missions et les nouveaux venus. Les procédés de gestion et de planification du travail en équipe ont été facilités à la fois pour les bureaux extérieurs et pour le Siège. Les procédures de SDT et les instruments d'apprentissage ont été mis à jour, en accord avec les changements de structure (tels que l'actualisation du CD-Rom de l'OIM destiné au personnel récemment entré à son service), dans le contexte des politiques et des procédés en matière de ressources humaines.

388. Conformément aux pouvoirs que lui confèrent les dispositions pertinentes du Statut du personnel applicable aux fonctionnaires et aux employés et en accord avec les mesures prises par les Nations Unies, le Directeur général a appliqué les ajustements habituels au Statut du personnel en question. Il a en outre appliqué les conditions d'emploi dans un certain nombre de lieux d'affectation sur le terrain, en accord avec les dispositions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

389. Conjointement avec les Services de technologie de l'information, HRM a rationalisé différents processus fonctionnels en 2003.

390. Un test pilote du système révisé d'examen du comportement professionnel de l'OIM, portant à la fois sur des unités du Siège et sur différents bureaux extérieurs, s'est déroulé en 2003. Compte tenu du retour d'informations positif que ce test a suscité, la mise au point d'instruments additionnels de formation destinés à appuyer l'introduction globale de ce système et la mise en place des éléments connexes de TI constitueront les principales priorités pour 2004.

**Fonctionnaires (catégorie Administrateurs)¹ par grade, par affectation budgétaire,
par lieu d'affectation et par sexe au 31 décembre 2003**

Grade	Budget administratif et revenus discrétionnaires				Budget des opérations				Total des fonctionnaires de l'OIM		
	Siège		Bureaux extérieurs		Siège		Bureaux extérieurs				
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	Total
D2		3								3	3
D1	3	3	2	5		2		1	5	11	16
P5	7	13	2	13	2	1	1	20	12	47	59
P4	13	13	2	8	6	3	13	35	34	59	93
P3	11	8	5	12	11	9	24	69	51	98	149
P2	4	1	1	1	19	7	27	27	51	36	87
P1					1		21	12	22	12	34
Total	38	41	12	39	39	22	86	164	175	266	441

Ce tableau n'inclut pas:

- Le Directeur général et le Directeur général adjoint, les stagiaires, les consultants et le personnel en congé spécial sans traitement.
- 16 experts associés financés par les Gouvernements belge (1), allemand (1), italien (1), japonais (2), néerlandais (5), suédois (3), suisse (1), et américain (2).
- Fonctionnaires occupant un poste hors classe: 19.
- Fonctionnaires sous contrat de courte durée: 88.

¹ Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)²
par grade et par nationalité au 31 décembre 2003**

Pays de nationalité ³	Grade						Total	
	D2	D1	P5	P4	P3	P2		P1
Albanie						1		1
Algérie					1			1
Argentine		1		1	1			3
Australie	1	1	1	2	10	2	9	26
Autriche		1		2	1			4
Azerbaïdjan						1		1
Bangladesh			1					1
Belgique		1	1	2	6	2		12
Bolivie				1				1
Burkina Faso					1			1
Canada		1	4	1	7	1	1	15
Cap-Vert					1			1
Chili			1	1				2
Costa Rica		1		1	3			5
Côte d'Ivoire							1	1
Croatie				3	1	3	1	8
République tchèque					1	1		2
Danemark				2	1			3
Egypte			1				1	2
El Salvador						1		1
Finlande					2	1		3
France			5	5	4	3		17
Géorgie					2	1		3
Allemagne	1	3	5	5	5	5		24
Grèce					1			1
Guatemala					1			1
Honduras				1		1		2
Hongrie				2	1	1		4
Iran (République islamique d')				1				1
Irlande				1				1
Israël			1			1		2
Italie		1	8	7	9	3		28
Japon		1		1		2		4
Jordanie				1	3	1		5
Kazakhstan					1			1
Kenya				1	4	3	1	9
Lituanie				1	1			2
Maroc					1			1
Pays-Bas		1	2	2	1		1	7

² Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

³ Les nationaux d'Etats observateurs ou non membres sont classés "Autres".

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)⁴
par grade et par nationalité au 31 décembre 2003 (suite)**

Pays de nationalité ⁵	Grade							Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	
Nouvelle-Zélande			2	1	1	1		5
Nicaragua						2		2
Norvège			1					1
Pakistan					1		1	2
Panama				1	1			2
Pérou				2	1			3
Philippines				6	6	7	4	23
Pologne					1	3		4
Portugal			1	1		2		4
République de Corée					1			1
Roumanie				1		2		3
Serbie-et-Monténégro				3	4	3	1	11
Slovaquie						1		1
Afrique du Sud					3	1		4
Sri Lanka				1	1			2
Soudan				1				1
Suède				1	7	1		9
Suisse	1		3	4	3	3		14
Thaïlande						4	2	6
Ukraine					1			1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			2	5	4	3	1	15
République-Unie de Tanzanie						1		1
Etats-Unis d'Amérique		4	14	14	29	5	5	71
Uruguay			3	2		1		6
Venezuela			1					1
Zimbabwe					1			1
Autres			2	6	14	13	5	40
Total	3	16	59	93	149	87	34	441

⁴ Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

⁵ Les nationaux d'Etats observateurs ou non membres sont classés "Autres".

**Employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs
par affectation budgétaire au 31 décembre 2003**

	Budget administratif et revenus discrétionnaires		Budget des opérations		Total
	Siège	Bureaux extérieurs	Siège	Bureaux extérieurs	
Employés ⁶	89	20	69	1 914	2 092
Temporaires	9	0	44	980	1 033
Total	98	20	113	2 894	3 125

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁷
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2003**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Afghanistan			25	374	399
Albanie	1	1	23	14	39
Algérie			1	2	3
Angola			3	11	14
Argentine	2	1	12	4	19
Arménie	1		8	7	16
Australie	5	1	10		16
Autriche	2		3	6	11
Azerbaïdjan	1		10	16	27
Bangladesh			5	11	16
Bélarus			8	1	9
Belgique	1		11	10	22
Bolivie			1	2	3
Bosnie-Herzégovine	2	2	34	44	82
Botswana			1		1
Brésil				1	1
Bulgarie	3		4	2	9
Burkina Faso			1	1	2
Cambodge			13	27	40
Canada	1		3	2	6
Chili			2	3	5
Chine, Hong Kong			4	1	5
Colombie	2	1	102	65	170
Congo				4	4
Costa Rica	1		13	7	21
Côte d'Ivoire			18	32	50
Croatie	4	1	7	6	18
République tchèque	2	3	7	3	15
Rép. démocratique du Congo				6	6
Danemark			2	2	4
République dominicaine			2	3	5
Equateur			16	29	45

⁶ Employés (services généraux) détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

⁷ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁸
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2003 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Egypte			20	19	39
El Salvador			2	2	4
Estonie			1		1
Ethiopie			12	19	31
Finlande			10	3	13
France	28	13		5	46
Gambie			1		1
Géorgie			7	7	14
Allemagne	9	3	16	13	41
Ghana			15	16	31
Grèce	1	2	9	7	19
Guatemala			7	20	27
Guinée			4	8	12
Guinée-Bissau			8	12	20
Honduras			4	3	7
Hongrie	1		8	6	15
Inde			5	8	13
Indonésie	1	1	30	34	66
Iran (République islamique d')			5	8	13
Iraq			20	60	80
Irlande	1		2		3
Italie	7	4	27	11	49
Japon			3		3
Jordanie			11	18	29
Kazakhstan			13	2	15
Kenya	1	1	61	94	157
Kirghizistan			9	7	16
Lettonie		1	1	1	3
Liban			2		2
Lesotho			1		1
Libéria				2	2
Lituanie			4	1	5
Mali				4	4
Mexique			1	1	2
Mongolie	1				1
Mozambique			6	3	9
Nauru			3	7	10
Pays-Bas	4		29	20	53
Nicaragua			1		1
Nigéria			12	4	16
Norvège			6	4	10
Pakistan			3	20	23
Pérou	1	1	5	7	14
Philippines	3	1	21	21	46
Pologne	6	6	12	5	29
Portugal	2	1	8	6	17
République de Corée				1	1
République de Moldova			20	19	39
Roumanie	1	2	16	9	28

⁸ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁹
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2003 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Field		Total
	F	M	F	M	
Fédération de Russie	3	1	93	45	142
Sénégal	1		11	11	23
Serbie-et-Monténégro	3	2	45	44	94
Kosovo			72	112	184
Sierra Leone				2	2
Slovaquie	1		5	2	8
Slovénie	1		4	1	6
Somalie			3	2	5
Afrique du Sud			7	10	17
Espagne	1	3	3	1	8
Sri Lanka		1	5	10	16
Soudan	1		2	6	9
Suède			2	1	3
Suisse	22	5	3		30
République arabe syrienne			6	6	12
Tadjikistan			11	18	29
Thaïlande			14	5	19
Ex-République yougoslave de Macédoine	2	2	15	13	32
Timor-Leste			5	71	76
Tunisie			1	2	3
Turquie			3	6	9
Turkménistan	2		3	4	9
Tuvalu				1	1
Ouganda			4	9	13
Ukraine	1		24	17	42
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12	1	5	6	24
République-Unie de Tanzanie			1		1
Etats-Unis d'Amérique		1	27	34	62
Uruguay	3	1	2	1	7
Ouzbékistan			1		1
Venezuela			1	1	2
Viet Nam			34	21	55
Yémen				1	1
Zambie			5	6	11
Zimbabwe			2	3	5
Total	148	63	1 229	1 685	3 125

⁹ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

XV. BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL

391. Depuis sa création en 2000, le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) a mené des vérifications comptables internes, des évaluations, une évaluation rapide des projets aux fins de supervision interne à la suite des décentralisations, et des enquêtes sur les allégations de violation du Statut et Règlement du personnel de l'OIM et sur des cas de suspicion de fraude. Depuis l'introduction de la politique axée sur un environnement de travail respectueux en 2002, l'OIG a également participé à des enquêtes dans le cadre de la procédure officielle pour le dépôt de plaintes.

392. Depuis 2003, OIG prend une part croissante dans les conseils de direction, sur la base de l'expérience collective qu'ont les membres du personnel des questions essentielles de gestion de l'Organisation. Il s'agit entre autres de l'analyse des questions de système, des conseils relatifs à la mise sur pied de nouvelles unités et d'autres questions de structure, de la participation au processus décisionnel et de l'élaboration de directives techniques, de la contribution à l'élaboration et à l'approbation des projets, des activités de formation et du soutien au Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI).

393. OIG a entrepris et effectué un travail substantiel sur un compendium de toutes les règles et tous les règlements de l'OIM afin de faciliter l'accès du personnel aux informations essentielles de l'Organisation et à titre de contribution supplémentaire à l'amélioration du respect des règles internes. OIG a été chargé de participer au maintien futur et à l'actualisation de ce compendium. OIG a également entrepris de publier un bulletin général consacré aux contrôles, afin de propager et d'améliorer cette importante fonction de gestion au sein de l'Organisation; il a par ailleurs plaidé pour une professionnalisation accrue et pour une rationalisation des contrôles dans d'autres enceintes et au niveau des apports au Manuel d'élaboration des projets de l'OIM.

394. 10 MRF, 23 bureaux extérieurs et une unité du Siège ont fait l'objet d'une vérification interne des comptes en 2003, destinée à vérifier qu'ils étaient bien en conformité avec les procédures financières et administratives de l'OIM et que les contrôles internes étaient appliqués et observés. En accord avec les normes de vérification interne des comptes, OIG a porté son attention sur l'évaluation, de la part des unités administratives, de l'étendue des risques encourus et de la gestion des risques dans leurs activités, afin de s'assurer que la question était bien comprise et parfaitement sous contrôle de la part des gestionnaires concernés.

395. OIG a en outre été invité à effectuer une vaste révision financière spéciale.

396. Dans le cadre de la fonction d'évaluation rapide du Bureau, un total de 45 projets ont été passés en revue à la fois sous l'angle opérationnel et sous l'angle financier. Deux examens thématiques ont également été effectués à propos des projets de soins médicaux autofinancés, ce qui a donné lieu à un important travail d'analyse portant sur 20 projets et impliquant 17 bureaux extérieurs sur une période de quatre ans, ainsi que les questions liées aux centres délocalisés de ressources sectorielles relatives aux mouvements assurant une aide en la matière à d'autres bureaux extérieurs, ces services concernant un total de 17 bureaux extérieurs.

397. Trois évaluations, dont deux avaient été formellement demandées par les Etats Membres de l'OIM, ont été effectuées directement sous les auspices de OIG, l'une d'entre elles menée exclusivement par du personnel du Bureau, les deux autres ayant été effectuées en étroite collaboration avec un consultant externe. Une assistance technique substantielle a été fournie dans le cadre de huit autres évaluations des projets de l'OIM et des conseils ont été donnés dans le cadre de six autres.

398. Neuf enquêtes ont été effectuées sur différents thèmes et une assistance technique a été fournie dans le cadre de deux autres.

399. OIG suit régulièrement l'état de mise en œuvre des recommandations approuvées par le Directeur général et adresse les cas de non-respect au Directeur du Département de la coordination de la gestion (DMC).

400. La fonction de vérification des comptes rend régulièrement compte des questions de genre revêtant un intérêt pour l'Administration dans le cadre de la structure hors Siège. Les rapports liés aux autres fonctions de OIG traitent également des questions de genre dans le cadre du thème examiné, selon qu'il y a lieu.

XVI. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS

401. En 2003, le Service de technologie de l'information et de communications (ITC) a centré ses efforts sur la fourniture de services additionnels à l'Organisation dans les limites des contraintes budgétaires existantes en passant en revue les services existants de façon à déterminer les secteurs dans lesquels des économies pourraient être faites en vue d'un réinvestissement dans d'autres services.

402. Le renforcement du centre ITC de Manille a été l'un des domaines dans lesquels ITC a fait porter une grande partie de ses efforts. En 2003, quatre nouveaux membres ont été engagés à Manille pour assurer le soutien au niveau des logiciels, des télécommunications et du renforcement du soutien au réseau des bureaux extérieurs et de la maintenance de l'infrastructure.

403. Dans le souci de réduire les dépenses de communication, ITC a effectué les activités suivantes:

- **Mise en œuvre d'un réseau privé virtuel (VPN):** Chaque année, ITC dépense plus de 800.000 dollars pour assurer la sécurité de transmission des données entre les bureaux extérieurs et le Siège. En 2003, 23 bureaux de l'OIM ont renoncé aux services d'un fournisseur d'accès au réseau (SITA), jugé trop coûteux, pour passer à une connexion Internet plus sûre et plus rentable.
- **Mise en œuvre du protocole VoIP (Voix sur IP):** Avec la délocalisation à Manille et l'augmentation consécutive de la communication vocale entre le Siège et Manille, ITC a introduit la technique de transmission de messages vocaux sur réseau IP de façon à réduire les coûts de communication entre les deux sites.

- **Mise en œuvre du système de vidéo conférence:** ITC a lancé l'utilisation de la vidéo-conférence afin d'atténuer l'aspect négatif de l'éloignement géographique au niveau de la gestion des projets et de la formation. La vidéo-conférence a été mise en œuvre entre Genève et Manille à l'aide de l'Internet.

404. Sur le plan de l'infrastructure, ITC a mis en œuvre les projets suivants:

- **Mise en place d'un système anti-SPAM:** En raison du nombre croissant de messages emails non sollicités, ITC a introduit une nouvelle solution technique destinée à protéger l'Organisation contre le SPAM et les attaques virales. A ce jour, plus de 60 % des messages non sollicités ont été bloqués au portail, entraînant de ce fait une économie de temps et d'argent.
- **Création d'une unité télécom à Manille:** Le centre ITC de Manille a élargi son soutien aux bureaux extérieurs et intensifié ses opérations d'urgence dans le domaine des télécommunications.

405. ITC a continué à travailler avec les unités commerciales afin d'automatiser les procédés et de réduire les coûts. Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'actualisation des systèmes, il faut surtout signaler ce qui suit:

- **Actualisation de Mosaic:** ITC et ACO ont assuré avec succès le passage à une nouvelle version du système de comptabilité. La comptabilité de l'OIM présente désormais des fonctionnalités additionnelles qui avaient été demandées par ACO et les bureaux extérieurs.
- **Mise en œuvre de MiMOSA:** en partenariat avec le département de gestion des mouvements (MMD) et le service Migration et santé (MHS), ITC a mis en œuvre MiMOSA dans six grands bureaux extérieurs de l'OIM.
- **Recrutement par voie électronique:** ITC et la Division de la gestion des ressources humaines (HRM) ont commencé à travailler sur un système de recrutement favorisant la rationalisation des méthodes d'embauche et d'affectation de personnel et introduisant le recrutement par voie électronique d'ici à décembre 2004.

Site Internet, site Intranet et gestion des contenus multimédias (WIDAM)

406. L'Unité est chargée de veiller à ce que le site Internet, le site Intranet et le système de gestion des contenus multimédias de l'Organisation (WIDAM) satisfassent aux besoins organisationnels, soient rentables et favorisent les buts et les objectifs de l'OIM. Travaillant en étroite coordination avec les départements du Siège, et plus particulièrement ITS, MPI et RES/PUB, l'Unité est à la pointe de l'effort de recherche et d'application de solutions complètes de gestion de l'information dans son domaine de responsabilité et veille à ce que les informations pertinentes soient mises à la disposition des utilisateurs de manière systématique, cohérente et opportune. L'Unité est également chargée de formuler, d'appliquer et de faire respecter les politiques, les procédures, les lignes directrices et les taxonomies relatives à l'utilisation et à la maintenance des systèmes d'information placés sous sa responsabilité.

407. En 2003, WIDAM a passé en revue pratiquement la totalité des images qui restaient encore à archiver. L'ajout de photographies dans la base de données iconographique porte le nombre de documents contenus dans l'iconothèque de l'OIM à près de 5.000. WIDAM a également répondu à un nombre considérable de demandes de documents émanant des médias et des bureaux extérieurs. Un CD-ROM a été distribué à la presse internationale, en même temps que des exemplaires du rapport *Etat de la migration dans le monde*. A la fin de 2003, WIDAM a commencé à transférer à Manille la fonction d'assistant de gestion de l'iconothèque.

408. Avec le concours d'ITS, WIDAM a terminé le processus de sélection d'un instrument complet de gestion de l'information devant permettre à l'OIM de gérer plus efficacement ses documents, en même temps que ses sites Intranet et Internet.

409. WIDAM a assuré quotidiennement pour les départements du Siège et les bureaux extérieurs des services liés à l'utilisation de l'Internet.

Approche sexospécifique de WIDAM

- Le Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) dispose de sa propre page Internet (http://www.iom.int/en/who/main_structures_gender.shtml).
- Tous les documents contenus dans l'iconothèque peuvent être consultés sur la base des mots clefs suivants: homme, femme, enfant, famille, mineur d'âge non accompagné.
- Le WGGI s'est vu accorder les droits de publication du calendrier de manifestations de l'OIM (<http://www.iom.int/iomwebsite/servlet/com.crosssystems.iom.calendar.servlet.ServletPrepareSearchCalendar>).